

# CONTRAT DE RELANCE & DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

de la Communauté  
de Communes de la Côtière  
à Montluel



Le contrat de Relance et de Transition Écologique rend plus que jamais tangible la convergence des synergies entre État et EPCI au service des territoires. En effet, au moment de notre histoire collective où chacun doit prendre ses responsabilités pour soutenir une relance économique responsable face aux enjeux climatiques, la 3CM s'inscrit dans la démarche de l'État par la signature d'un CRTE pour une durée de 6 ans. Cette contractualisation intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales, considérablement renforcés par les crédits du plan de relance.

C'est aussi la traduction des enjeux et ambitions exprimés dans notre projet de territoire. En effet, ils ont tous deux la transition écologique pour colonne vertébrale et s'appuient sur la mobilisation de l'ensemble des partenaires, publics, associatifs ou privés, chacun à leur niveau. A l'échelle intercommunale et communale, les actions retenues dans le cadre du CRTE doivent concourir à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de stratégie bas-carbone, de biodiversité, de Plan national d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles.

Je remercie sincèrement tous les acteurs qui ont contribué à l'élaboration du CRTE : nos partenaires associatifs, consulaires et institutionnels, au tout premier rang desquels Mme Sarlandie de la Robertie, Préfète de l'Ain et co-signataire, les élus des communes et les services de la 3CM. Le CRTE nous engage les uns envers les autres, et surtout envers nos concitoyens, pour une relance durable de notre territoire de la 3CM.

**Philippe Guillot-Vignot**  
Président de la 3CM

**Signature du Contrat de Relance et de Transition  
Écologique de la Communauté de Communes  
de la Côte à Montluel**

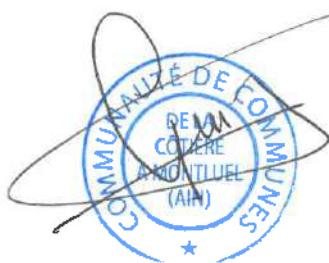
MERCREDI 15 SEPTEMBRE 2021

**Catherine Sarlandie  
de la Robertie  
PRÉFÈTE DE L'AIN**

*C. de la Robertie*



**Philippe Guillot-Vignot  
PRÉSIDENT DE LA 3CM**



# CONTRAT DE RELANCE & DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

2021

# PRÉAMBULE

---

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part et dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires. Aussi, elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, notamment sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

# 01

## ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer). Les CRTE s'inscrivent:

- **Dans le temps court** du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturité ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- **Dans le temps long** en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La **circulaire du Premier Ministre** n°6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un **cadre de partenariat** et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de Communes de la Côte à Montluel autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagées. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de **concrétiser des actions communes** de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire. Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

## 1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de la **Communauté de Communes de la Côte à Montluel** et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

La communauté de communes de la Côte à Montluel a été créée par arrêté préfectoral en 1993. Elle regroupe **9 communes**, soit environ **25 000 habitants**, sur un territoire de **127 km<sup>2</sup>**. Situé sur l'axe Lyon-Genève, au croisement de l'A42 et de l'A432, le territoire bénéficie de la proximité de l'agglomération lyonnaise et de l'aéroport de Saint-Exupéry, situé à 20 kilomètres. Le territoire profite également de la ligne TER Chambéry-Lyon qui dessert les gares de Montluel et de la Valbonne.

**Le territoire de la 3CM allie activité économique forte avec des services et une industrie importante et des espaces naturels vastes, bien que de nombreux défis restent à relever.**

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par **orientation stratégique**, des **actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation** à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le **contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux**. C'est un **contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans**. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

# 02

## ARTICLE 2 – AMBITIONS DU TERRITOIRE

Le projet de territoire de la Communauté de Communes de la Côte à Montluel a abouti après **8 mois de travail collectif** dans un contexte sanitaire difficile. La démarche d'élaboration du projet de territoire comprend **4 étapes clés**:

- 1. le développement de la vision stratégique** (réunions thématiques),
- 2. l'instruction technique et financière** (conditions techniques de déploiement, identification des risques et points de vigilance, conditions de déploiement, première estimation du coût des projets),
- 3. la priorisation des projets** (réunions, commissions thématiques et consultation citoyenne)
- 4. la validation de la structure globale** et présentation aux élus.

## ARTICLE 2 – AMBITIONS DU TERRITOIRE

La construction du projet de territoire représente un travail conséquent qui s'inscrit pleinement dans le Contrat de Relance et de Transition écologique.

Le projet de territoire **se décline sous 3 formes différentes aux usages différents :**



**des tableaux thématiques sous Excel** pour suivi et planification des actions et faire vivre au quotidien le projet de territoire



**un document de consolidation**



**un document de communication pour information et valorisation** du projet politique.

La 3CM a défini 3 défis prioritaires pour construire son projet de territoire : la transition écologique, le numérique et la citoyenneté. De manière opérationnelle, le projet de territoire se décline sur 6 axes d'actions : l'environnement, la mobilité, la citoyenneté, l'attractivité, l'aménagement et l'agilité. Au sein de ces axes sont définies des actions qui intègrent systématiquement les 3 défis.

Le projet de territoire peut se résumer de manière synthétique autour des trois défis :



**La transition écologique**



**Le numérique**



**La citoyenneté**

→ **3 dimensions transversales aux orientations stratégiques & aux projets de l'EPCI et aux transitions**

## 2.1. La transition écologique

La transition écologique est un défi de **préservation des ressources du territoire** mais aussi un défi important pour la **santé des citoyens**: l'amélioration de la qualité de l'eau, la surveillance de la qualité de l'air et la protection contre les inondations sont des priorités. La 3CM souhaite s'engager durablement dans la transition écologique à travers un **tourisme vert, une mobilité douce, propre et sécurisée et la transformation de la politique de gestion des déchets**.

Ce défi doit aussi être mené **en étroite collaboration avec les citoyens**: la 3CM s'engage à mener des actions de sensibilisation pour accompagner les citoyens à adopter des pratiques plus responsables: meilleure gestion de l'eau, réutilisation de matière ou encore partage des moyens par habitant en sont des exemples. Cette coopération avec les citoyens passe aussi par un soutien de leurs initiatives de façon directe ou via les nombreux partenaires de la 3CM.

## 2.2. Le numérique

Le numérique est une véritable **opportunité d'échange, d'information et d'action** mais n'est aujourd'hui **ni accessible, ni maîtrisé par tous**, créant de nouvelles inégalités. La 3CM veut donc à la fois continuer le maillage du territoire pour une **égalité d'accès à la fibre et à la téléphonie** mais aussi défendre une réelle politique d'inclusion. Grâce au numérique, la 3CM a à cœur de pouvoir donner aux habitants, comme aux citoyens de passage, une **information concise sur les enjeux du territoire** (cycle de l'eau, importance du tri sélectif, accompagnement de l'agriculture locale vis-à-vis de l'environnement, mais aussi patrimoine du territoire, offre touristique et prochains évènements) et de la **lisibilité sur les opportunités que le numérique offre**.

Le numérique est un levier d'optimisation qu'il est primordial d'utiliser pour une meilleure allocation des ressources. Avec l'ambition de tendre vers un territoire aux infrastructures de « smart city », l'éclairage passera en plein led permettant à la fois économies d'énergie et contrôle de la qualité de l'air.

## 2.3. La citoyenneté

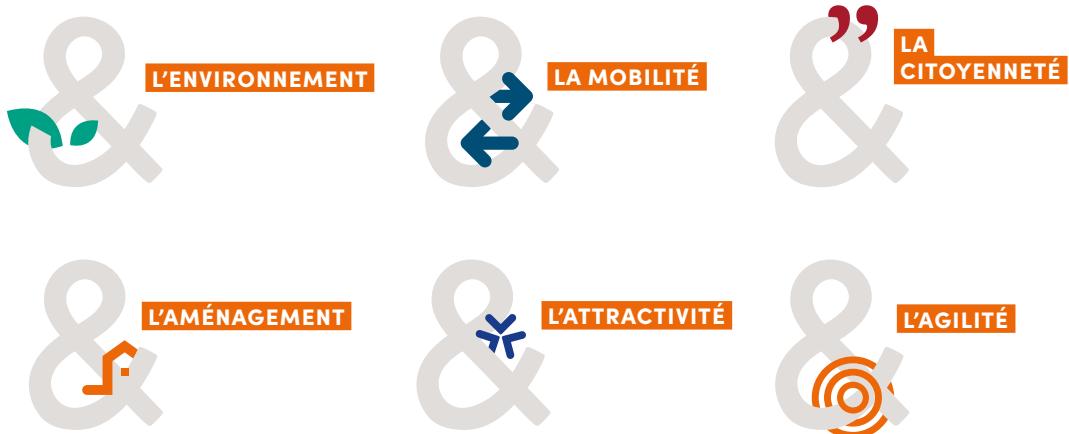
Le défi de la citoyenneté est incontournable pour la 3CM en tant qu'acteur quotidien pour les citoyens. La 3CM a à cœur de **développer une relation forte avec les citoyens et les usagers** en prenant soin de ne laisser personne de côté. Cette relation de proximité passe par de l'information accessible à tous sur les différentes possibilités qu'offrent les services publics, mais aussi de la sensibilisation sur les problématiques écologiques, l'accompagnement à l'évolution des modes de vie et des comportements, l'animation de réseaux citoyens...

Au-delà de cet accompagnement renforcé, la 3CM souhaite que chaque citoyen puisse être **acteur de son cadre vie, de façon participative et engagée**. Ainsi, l'évaluation des services publics par les habitants et leur accompagnement ou la concertation des acteurs concernés sur des problématiques telles que le tourisme ou l'agriculture, seront demain les facteurs d'un service public de qualité, réactif, et prêt à répondre aux évolutions démographiques et économiques.

# 03

## ARTICLE 3 – LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 4 mars 2021:



Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe I. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

# 04

## ARTICLE 4 – LE PLAN D'ACTIONS

### 4.1. Intégration des contractualisations & programmes de l'État

Les contrats et conventions proposés à intégration dans le cadre du CRTE :

- Convention partenariale 3CM / Val Horizon – Elan Création
- Convention partenariale 3CM / Réseau Entreprendre
- Convention partenariale 3CM / ADIE
- Convention partenariale 3CM / IPAC
- Convention partenariale pour le développement des entreprises de la Côtière / CMA-CCI
- Convention départementale France Services
- Convention de mise à disposition des locaux de la Maison France Services pour la Mission Locale des Jeunes
- Convention de mise à disposition des locaux de la Maison France Services pour le Point Conseil Budget de l'UDAF 01
- Convention d'animation du SPPEH – Service Public de Performance Énergétique de l'Habitat / ALEC01
- Convention constitutive du relais d'accès au droit de Montluel / CDAD
- Convention de prestations intégrées pour l'animation du document d'objectif du site Natura 2000 FR 8001638 « Milieux alluviaux et aquatiques du fleuve Rhône, de Jons à Anthon » / SEGAPAL
- Convention relative à la mise en œuvre du projet de compensation collective agricole de la ZAC des Goucheronnes à La Boisse / Préfecture de l'Ain
- Contrat Ambition Région / Région AURA
- Charte de coopération économique et sociale / Aéroport Saint-Exupéry

➔ Vous trouverez la totalité de ces contrats en annexe 3 du contrat

### 4.2. Validation des actions

Vous trouverez à la suite de ce document les projets identifiés aux échelles intercommunales et communales.

➔ L'ensemble des fiches actions ou projets inscrites par la suite se situent en annexe de ce document.

# À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

## Actions - Environnement



### Préserver et sécuriser la ressource d'eau potable

- Sécurisation de la production de l'eau: réalisation d'un nouveau puits d'exploitation d'eau potable à Balan (ressource principale de la 3CM)
- Sécurisation de la ressource: l'Interconnexion avec le SIEPEL pour l'alimentation en eau potable du territoire de la 3CM
- Sécurisation de la ressource: création d'un nouveau réservoir sur le plateau
- Qualité de l'eau: suppression des branchements en plomb
- Préservation de la ressource: travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable pour limiter les fuites
- Préservation de la ressource: travaux de réhabilitation des ouvrages d'eau potable

### Maîtriser la consommation d'eau en sensibilisant chacun des usagers

- Communication auprès des usagers sur le rapport d'activité RPQS

### Protéger la qualité de l'eau potable par une agriculture protectrice de l'environnement et de l'alimentation

- Mise en place d'une stratégie agricole globale intégrant la protection de l'environnement

### Anticiper et adapter les infrastructures de traitement des eaux usées

- Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement de Bressolles: suppression des deux stations d'épuration actuelles et désuètes et son raccordement à la station d'épuration des îles
- Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement de Pizay
- Travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement
- Régularisation administrative des déversoirs d'orage sur les réseaux d'assainissement
- Mise en place réglementaire d'un diagnostic permanent sur les réseaux d'assainissement, Programme de contrôle. Reconnaissance systématique des eaux parasites.
- Suppression des émissions de substances polluantes prioritaires par la mise en place réglementaire d'un diagnostic amont sur les réseaux d'assainissement

### **Repenser et améliorer en continu le service de collecte des déchets**

- Étudier la facturation de l'enlèvement des déchets au poids ou à la levée, avec une tarification modulaire
- Évaluer la demande pour l'organisation de ramassage selon une périodicité à définir de certains encombrants, de déchets verts, pour notamment les personnes ne disposant pas de moyens de transport adaptés.
- Évaluer l'impact financier pour le citoyen du passage du tri en PAV vers le PAP dans le cadre de la mise en application de l'ECT
- Création d'une journée de ramassage des déchets sur le territoire accompagnée d'animations et de sensibilisations sur les gestes de tri
- Mise en œuvre de l'extension des consignes de tri à tous les emballages
- Établissement d'un PLPDMA

### **Mener des actions de communication et de sensibilisation**

- Sensibilisation par l'animateur de la transition écologique dans les écoles, collèges, lycées sur l'ensemble des politiques environnementales
- Labélisation des écoles en synergie avec le projet de sensibilisation par l'animateur
- Développer le réemploi
- Valoriser les commerçants et artisans ayant des pratiques écocitoyennes
- Renforcer la communication sur la destination des déchets

### **Préserver le climat et les énergies**

- Actionnariat de la 3CM dans la SPL pour le portage de l'animation du SPPEH
- Favoriser le développement de grands projets d'énergies renouvelables (EnR) sur le territoire en assurant la maîtrise publique - Création de la SEM LEA
- Réaliser un schéma directeur des énergies
- Éclairage public (vers un éclairage full led) / extinction nocturne

### **Prévenir les inondations**

- Études de dangers des systèmes d'endiguement de la Sereine et du Cottey

### **Préserver la biodiversité**

- Réaliser un schéma directeur « haies et mares »
- Restauration des lônes de la Ferrande et de la Négria sur le site Natura 2000 FR8201638
- Restauration morphologique du Cottey (ou lône de la Chaume aval)
- Élaboration d'un Plan de gestion de la zone humide dite « tourbière de Sainte-Croix »

## Actions - Mobilité



### Réaliser un schéma directeur de la mobilité

- Réalisation d'un plan de mobilité simplifié

### Accompagnement des personnes qui ne peuvent pas accéder à la voiture individuelle

- Accompagnement à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité

### Développement de l'offre de transport en commun

- Déploiement de l'offre de transport en commun

### Faciliter l'acquisition des VAE

- Faciliter l'acquisition des VAE

### Renforcer l'offre de stationnement

- Parking covoiturage à Balan



## Actions - Citoyenneté

### Favoriser l'inclusion numérique

- Élaboration et mise en œuvre d'un schéma numérique des services
- Poursuivre le déploiement de la Fibre Optique sur le territoire
- Recrutement d'un conseiller numérique

### Aider les usagers dans leurs démarches administratives

- Coordination des services « état » : favoriser l'accessibilité de ces services à la population

### Lancer une nouvelle réflexion sur la politique culturelle et sportive

- Diagnostic et prospective des infrastructures culturelles et sportives
- Définir une politique culturelle et sportive du territoire



# Actions - Attractivité

## Soutenir les commerces de proximité

- Favoriser le développement des circuits courts
- Aide aux commerçants

## Développer et commercialiser les ZAE

- Déploiement des ZAE

## Développer la destination cyclotourisme

- Aménager des bandes cyclables reliant la Via Rhôna à la route des étangs
- Créer une liaison multimodale couvrant les territoires voisins
- Créer une destination de cyclotourisme à travers des actions d'animation et de valorisation de l'offre du territoire

## Accompagner les premiers pas des entrepreneurs sur le territoire

- Consolider la politique entreprenariat

## Faire évoluer l'offre de service sur le territoire

- Redéfinition de la nouvelle offre de service de l'OT qui questionnera les équipements
- Développer le réseau et les actions vers les professionnels du tourisme

## Mener des actions de promotion sur le territoire

- Approfondir et développer le travail de valorisation des circuits de randonnée et créer des boucles internes sur le territoire de la 3CM
- Réaliser un schéma directeur de mise en tourisme des sites patrimoniaux en vue du plan d'actions



# Actions - Aménagement

## Création d'infrastructures liées à la mobilité

- Déploiement du Schéma Directeur Modes Actifs en synergie avec le plan de mobilité simplifié
- Mise en place d'une station de recharge GNV sur le territoire
- Aménagement modes doux - Rue des Chartinières

## Création d'infrastructures sportives

- Réaliser une salle de sport communautaire en lien avec les actions 22 A et 22 B (onglet citoyenneté)
- Construction d'un équipement sportif communautaire

## Création d'infrastructures éducatives et culturelles

- Aménager un parking VL avec reprise des accès au de la RD1084, afin de permettre les travaux d'extension du Lycée de la Côtière à La Boisse
- Construire un espace culturel communautaire

## Création d'une aire de grands passages pour les gens du voyage

- Aménager l'aire définitive de Grands Passages des gens du voyage

## Gestion dématérialisée des équipements

- Poursuivre la mise en place de gestion dématérialisée des équipements



# Actions - Agilité

## Réaliser le schéma de financement du projet de territoire

- Réaliser un plan pluriannuel de financement du projet de territoire

## Poursuivre la réflexion sur les outils de solidarité financière

- Mettre en place un outil de financement des projets à compétence communale en lien avec la transition écologique et l'intérêt communautaire

## Recruter un chargé de mission sur la recherche de financements

- Recherche des financements extérieurs et partenariaux pour l'accomplissement des actions en faveur de la relance et de la transition énergétique

## Réaliser un schéma de mutualisation

- Mettre en place des outils numériques mutualisés pour favoriser l'entraide intercommunale et s'inscrire dans la transition énergétique

## Favoriser l'emploi

- Recruter un jeune dans le cadre d'un parcours emploi compétence

# À L'ÉCHELLE COMMUNALE

---

## Balan



### L'environnement

- Poursuivre les travaux d'isolation des plafonds de l'école et de remplacement d'une partie des menuiseries Phase 1- (2021)
- Isoler le stade municipal



### La citoyenneté

- Équiper la salle polyvalente d'un système de vidéo-projection



### L'attractivité

- Mener une réflexion sur la destination de l'ancienne maison des associations avec la possibilité de la transformer en pôle médical
- Réhabiliter les parcs de loisirs à destination des enfants sur le territoire et créer un parcours sportif
- Démolir et réhabiliter un théâtre de verdure communal



### L'aménagement

- Poursuivre les travaux de réfection du toit-terrasse et du bloc sanitaire de la salle polyvalente communale

## Béligneux



### L'environnement

- Mise en place de panneaux photovoltaïques sur la Mairie, les ateliers municipaux et les écoles (en attente de la SEMCODA)
- Achat et mise en place de récupérateurs d'eau sur tous les bâtiments publics communaux d'ici 2022



### La mobilité

- Favoriser la mobilité piétonne sur le territoire avec la création d'un chemin pédestre le long de la Montée de Béligneux, un travail en partenariat avec l'Agence de l'ingénierie de l'Ain (2022)
- Projet de redistribution de la circulation du hameau de Chânes, en favorisant la mobilité douce par la création d'une piste cyclable



### La citoyenneté

- Réhabilitation de l'actuel local du cabinet de podologie pour accueillir des professionnels de la santé et créer un cabinet médical (dimension rénovation énergétique)

## Bressolles



### L'environnement

- Améliorer les conditions de vie dans la cantine par des travaux de réhabilitation en cours d'étude, présentant un enjeu de rénovation bâtimентаire et énergétique



### La mobilité

- Bénéficier de l'opportunité des travaux de réseau pour sécuriser la rue principale de la commune en y intégrant des mobilités douces
- Favoriser l'intégration des modes de déplacement doux sur la liaison entre Bressolles et Dagneux, en priorité pour les piétons et si possible pour les cyclistes

## Dagneux



### L'environnement

- Végétaliser les murs et les toitures de l'école municipale / changer le revêtement de la cour / installer des ombrières végétalisées (canopées)
- Mettre des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments scolaires orientés sud.



### L'aménagement

- Mener à bien le programme d'enfouissement de réseaux et de changement de luminaires / mise en œuvre d'un programme d'extinction nocturne



### L'attractivité

- Création d'un pôle jeunesse rassemblant skate-park, city-stade et espace mini-riders

## La Boisse



### L'environnement

- Remplacer progressivement l'éclairage public par des ampoules LED sur le territoire



### La mobilité

- Mener une réflexion autour du ramassage scolaire pour renforcer les modes doux
- Mener une réflexion autour de la route nationale afin de favoriser les modes doux et sécuriser la circulation
- Installer des bornes électriques sur le territoire et interroger le positionnement de la borne actuelle

# Niévroz



## L'environnement

- Aménager un chemin pédagogique d'apprentissage et de valorisation du patrimoine



## L'aménagement

- Réaliser des travaux dans la salle des fêtes (accueil – salle de réunion et restauration scolaire) afin d'améliorer l'efficacité énergétique
- Réaménager le camping municipal
- Créer une aire de camping-car en « auto-gestion »
- Construire une salle des Mariages et du Conseil Municipal



## L'attractivité

- Créer un terrain de vélo-cross



## La citoyenneté

- Créer une maison des associations

# Pizay



## L'environnement

- Réhabiliter l'ancienne Mairie de la commune



## La mobilité

- Favoriser la mobilité douce sur le territoire en reliant l'entrée Nord et l'entrée Sud de la commune



## L'aménagement

- Construire un groupe scolaire et mutualiser les ressources

# Sainte-Croix



## L'environnement

- Mener une étude sur la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux



## La mobilité

- Aménager et sécuriser la route départementale 61C en intégrant des modes de déplacements doux



## L'aménagement

- Mener une réflexion globale de redistribution des locaux communaux

## 4.3. Les Projets en cours de maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront déterminées et validées par la gouvernance définie à l'article 8.

## 4.4. Les Projets intercommunaux en cours de maturation

### ENVIRONNEMENT

#### Maîtriser la consommation d'eau en sensibilisant chacun des usagers

- Mettre en place une tarification « citoyenne » de l'eau: premiers m<sup>3</sup> peu chers, puis plus chers au-delà d'un certain volume
- Maîtriser sa consommation d'eau: concevoir un outil de suivi de consommation individuelle pour permettre à chacun de suivre sa propre consommation (compteurs intelligents)

#### Anticiper et adapter les infrastructures de traitement des eaux usées

- Acquérir du foncier pour anticiper une extension de la STEP; réfléchir à une évolution de la manière de gérer les eaux usées, réflexion globale sur la STEP (agrandissement, évolution, problème des boues)

#### Repenser & améliorer en continu le service de collecte des déchets

- Créer un service de notification des dépôts sauvages de déchets au sein de l'App 3CM&moi permettant de les signaler et les géolocaliser automatiquement.
- Verbaliser davantage les poubelles contenant des déchets triables

#### Mener des actions de communication et de sensibilisation

- Développer et déployer les outils numériques de communication tels que : appli 3CM&moi, site internet, panneaux d'affichages, bornes interactives, etc.
- Sensibilisation sur le cycle de l'eau pour limiter la consommation de la ressource, notamment en période de stress hydrique.
- Sensibilisation au geste de tri dans l'habitat collectif

#### Préserver le climat et les énergies

- Inciter à la récupération d'eau pluviale: promouvoir des projets individuels ou collectifs (communes)
- Favoriser l'articulation des outils de planification PLH / PLU avec les objectifs de rénovation énergétique du PCAET
- Lancer une étude sur le développement du mix énergétique: biomasse, solaire, éoliennes, etc.
- Recensement du potentiel photovoltaïque sur les bâtiments du territoire
- Identifier les aménagements de la métropole Lyonnaise qui ont un impact environnemental sur le territoire

## MOBILITÉ

### Développement de l'offre de transport en commun

- Amélioration de l'offre TER

## CITOYENNETÉ

### Développer l'application 3CM&Moi

- Favoriser le déploiement du numérique pour communiquer sur l'ensemble des politiques publiques portées par la 3CM

## ATTRACTIVITÉ

### Soutenir les commerces de proximité

- Développer une pépinière « Hors les murs » pour des commerces

## 4.5. Les Projets communaux en cours de maturation

Concernant les communes du territoire:

### DAGNEUX

- Mener une réflexion sur l'aménagement de pistes cyclables en lien avec les travaux de voirie à faire. Projet global sur la voirie dans le cadre du projet de mandat
- Déplacer le stade de football près du complexe sportif de loisirs des Bâtonnes

### BÉLIGNEUX

- Faire évoluer l'étang asséché de la Combe en une ou plusieurs mares pour répondre aux nouveaux enjeux environnementaux

- Toute action envisagée en partenariat avec des partenaires qui ne se situent pas sur le périmètre de la 3CM: interco...

### PIZAY

- Réhabilitation d'un bâtiment obsolète pour développer des nouveaux services et restructurer le centre-bourg

### BRESSOLLES

- Remettre en état le revêtement de l'aire de jeux et questionner l'aire de jeu dans sa globalité
- Mener une réflexion sur l'avenir du Château d'eau de la commune
- Mener une réflexion sur l'utilisation des anciens locaux de la mairie et envisager de procéder à une rénovation énergétique du bâtiment et à la création de logements en R+1 après mobilisation d'un architecte

→ **Travail en cours et à poursuivre dès la rentrée**

# 05

## ARTICLE 5 – MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE

– Ingénierie attendue de la part de l'ADEME, du CEREMA, de l'ANCT, Banque des Territoires... dans le cadre des projets identifiés...

➔ **Travail en cours et à poursuivre dès la rentrée**

# 06

## ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat

- 6.1 Dispositions générales concernant les financements
- 6.2 Le territoire signataire
- 6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics
- 6.4 Engagement de la Région (si signataire)
- 6.5 Engagement du Département (si signataire)
- 6.6 Engagement des opérateurs publics
- 6.7 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques
- 6.8 Maquette financière

# 07

## ARTICLE 7 – GOUVERNANCE DU CRTE

### 7.1. L'animateur du contrat

Un animateur du contrat sera nommé afin de suivre le contrat, de le faire évoluer au regard des enjeux du territoire et d'assurer la recherche de financements.

### 7.2. Le Comité Technique

Le Comité Technique se réunit à minima 2 fois par an. Il est composé des acteurs opérationnels, chargé de mettre en œuvre les objectifs nécessaires à la bonne réalisation du projet et surtout de faire des propositions pour le fonctionnement futur. Celui-ci est sous la responsabilité d'un chef de projet. Son rôle est de coordonner les différents acteurs pour la réalisation de l'objectif final.

### 7.3. Le Comité de Pilotage

Organisé 1 fois par an, le Comité de Pilotage réunit le Président de la 3CM, les services de l'État, les financeurs d'actions indiquées dans le cadre du CRTE ainsi que les parties prenantes du pilotage des autres contrats de la 3CM. Le Comité de pilotage a pour rôle de s'assurer de la bonne atteinte des objectifs fixés.

### 7.4. Articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

→ À déterminer en partenariat avec les services de l'État, le Président de la 3CM & la DGS

# 08

## ARTICLE 8 – SUIVI ET ÉVALUATION DU CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

À terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

→ **Un outil de suivi et d'évaluation a été créé pour permettre aux élus et services de garantir la modularité du contrat. Un travail important d'instruction technique et de définition d'indicateurs a été mené.**

# 09

## ARTICLE 9 – RÉSULTATS ATTENDUS DU CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3-3, ainsi que dans l'outil de suivi et d'évaluation du contrat.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

# ANNEXE 1

## Fiches actions par axes stratégiques de la 3CM

- ENVIRONNEMENT ..... page 1
- MOBILITÉ ..... page 47
- CITOYENNETÉ ..... page 55
- ATTRACTIVITÉ ..... page 61
- AMÉNAGEMENT ..... page 73
- AGILITÉ ..... page 83

ANNEXE 1 - FICHES ACTIONS PAR AXES  
STRATÉGIQUES DE LA 3CM

# ENVIRONNEMENT

## **1a. Sécurisation de la production de l'eau : réalisation d'un nouveau puits d'exploitation d'eau potable à Balan (ressource principale de la 3CM)**

**CRTE – 3CM**

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 – Environnement
<b>Action n°</b>	1a
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côteière à Montluel - EPCI
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Sécuriser la production d'eau potable sur le territoire de la 3CM.</b></p> <p>Dans le cadre du schéma directeur de gestion de l'eau potable réalisé en 2018-2019, un programme pluriannuel d'investissement a été élaboré afin de répondre au principal enjeu du territoire en matière d'eau potable, à savoir la sécurisation de l'alimentation en eau potable, en :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>— Assurant l'alimentation en eau par une autre ressource en cas de pollution ou de travaux de maintenance (interconnexion SIEPEL, création d'un nouveau puits à Balan, renforcement de certaines canalisations existantes)</li><li>— Renforçant la capacité de stockage : création d'un réservoir sur tour sur le plateau</li><li>— Assurant la remise en état de certains ouvrages</li><li>— Assurant le renouvellement des réseaux pour atteindre et maintenir un bon rendement.</li></ul> <p>La création d'un nouveau puits à Balan permettra de sécuriser la production d'eau potable, le puits de Balan étant actuellement la principale ressource de la 3CM qui alimente Balan, Dagneux, Montluel (centre et ZI), Bressolles, soit près de 15000 habitants, et qui va alimenter à terme en plus les communes de Pizay, Sainte-Croix et La Boisse, soit au total près de 20000 habitants. À terme, seules les communes de Niévroz et Béligneux seront alimentées par une autre ressource. Il s'agit donc d'une ressource stratégique pour la 3CM.</p> <p>Les études préliminaires ont été réalisées en 2020. Les travaux de réalisation du forage de reconnaissance, du forage d'exploitation et des essais de pompage auront lieu à l'automne 2021. Le marché est en cours d'attribution. Le coût de cette première phase de travaux y compris les études et la maîtrise d'œuvre est d'environ 195 000 € HT.</p> <p>Si les essais de pompage sont concluants, le forage devra être équipé et raccordé pour sa mise en exploitation après avis de l'hydrogéologue agréé et autorisation de l'ARS. Les travaux d'équipement et de raccordement du puits aux ouvrages existants, y compris maîtrise d'œuvre, sont estimés à 670000 €HT. Ces travaux sont prévus en 2022.</p>
<b>Partenaires</b>	<p><b>Ce projet a été validé par les élus de la 3CM en 2019.</b></p> <p>Il est mené en concertation avec la DDT, au titre de l'autorisation de réaliser un nouveau forage, et avec l'ARS, au titre de l'autorisation de l'utiliser pour l'alimentation en eau potable de la population.</p>

<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût prévisionnel total : 865000 € HT, uniquement en investissement.</b></p> <p><b>Phase 1 :</b> Études préliminaires et réalisation des forages de reconnaissance, d'exploitation et des essais de pompages, avis de l'hydrogéologue agréé = 195000 € HT</p> <p><b>Phase 2 :</b> équipement de l'ouvrage et raccordement aux ouvrages existants = 670 000 € HT.</p>
<b>Plan de financement</b>	<p>Sollicitation de financement auprès de l'AERMC : retour provisoire négatif</p> <p>Financement par fonds propres de la 3CM :</p> <p><b>Phase 1 :</b> 2020-2021 - 195 000 € HT</p> <p><b>Phase 2 :</b> 2022 - 670 000 € HT</p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>Phase 1 : 2020-2021</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Études préliminaires en 2020,</li> <li>— Réalisation des forages de reconnaissance, d'exploitation et des essais de pompage : automne 2021 (attribution du marché au 1er juillet 2021)</li> <li>— Avis hydrogéologue agréé : décembre 2021</li> </ul> <p><b>Phase 2 : 2022</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Lancement de la maîtrise d'œuvre en janvier 2022 (dans le cadre d'un marché à bons de commande),</li> <li>— Travaux : consultation en juin 2022, attribution en septembre, démarrage en octobre 2022.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Résultats des essais de pompage validant ou non la poursuite des travaux</li> <li>— Date de l'avenant à la DUP actuelle autorisant ce nouveau forage</li> <li>— Date de mise en service du nouveau forage</li> </ul>

## **1b. Sécurisation de la ressource : l'Interconnexion avec le SIEPEL pour l'alimentation en eau potable du territoire de la 3CM**

### **CRTE – 3CM**

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 – Environnement
<b>Action n°</b>	1b
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côte à Montluel /SIEPEL - EPCI/ syndicat
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Sécuriser l'alimentation en eau potable du territoire</b></p> <p>Dans le cadre du schéma directeur de gestion de l'eau potable réalisé en 2018-2019, un programme pluriannuel d'investissement a été élaboré afin de répondre au principal enjeu du territoire en matière d'eau potable, à savoir la sécurisation de l'alimentation en eau potable, en :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>— Assurant l'alimentation en eau par une autre ressource en cas de pollution ou de travaux de maintenance (interconnexion SIEPEL, création d'un nouveau puits à Balan, renforcement de certaines canalisations existantes)</li><li>— Renforçant la capacité de stockage : création d'un réservoir sur tour sur le plateau</li><li>— Assurant la remise en état de certains ouvrages</li><li>— Assurant le renouvellement des réseaux pour atteindre et maintenir un bon rendement.</li></ul> <p>L'interconnexion du réseau d'eau potable de la 3CM avec celui du SIEPEL permettra une sécurisation mutuelle de l'alimentation en eau potable en cas de pollution d'une des deux ressources.</p> <p>Le projet consiste en la création d'un réseau d'interconnexion entre les ouvrages de production du SIEPEL en bord de Rhône à Balan et ceux de la 3CM situés également à Balan. Un nouveau forage d'exploitation doit également être réalisé à proximité du puits de la 3CM existant. La station de pompage de la 3CM devra intégralement être reprise avec la réalisation d'une bâche de reprise. Les besoins du futur site de production d'eau de la 3CM seront de 1200 m<sup>3</sup>/h.</p> <p>Cette interconnexion permettra à terme de sécuriser l'alimentation en eau potable de tout le territoire de la 3CM. (cf. Fiche 1a)</p> <p>Un nouvel enjeu a été identifié en janvier 2021 avec l'analyse de nouveaux paramètres dans le cadre du contrôle sanitaire (métabolites de pesticides). La ressource de Balan n'est pas touchée, mais il est important de prendre en compte cette problématique de qualité dans le dimensionnement des ouvrages futurs.</p>
<b>Partenaires</b>	<p><b>Projet validé en 2019 par les élus communautaires.</b></p> <p>SIEPEL assure la maîtrise d'ouvrage (délégation 3CM) pour la réalisation de la canalisation d'interconnexion entre les deux structures.</p> <p>Forage d'exploitation et station de pompage : 3CM</p> <p>Collaboration avec la DDT pour l'autorisation de réaliser un nouveau forage, et avec l'ARS pour l'autorisation d'exploitation en vue de l'alimentation en eau potable.</p>

<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût prévisionnel total : 4 790 000 €HT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Canalisation de liaison : 2 350 000 €HT</li> <li>— <b>SIEPEL</b> : 1 300 000 €HT</li> <li>— <b>3CM</b> : 1 050 000 €HT</li> <li>— Études préliminaires et réalisation des forages de reconnaissance, d'exploitation et des essais de pompages, avis de l'hydrogéologue agréé : 195 000 €HT</li> <li>— Équipement de l'ouvrage, création d'une nouvelle station de pompage et d'une bâche de reprise : 2 245 000 €HT</li> <li>— Anticipation d'un traitement de la ressource non pris en compte dans le chiffrage prévisionnel à ce jour.</li> </ul>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Canalisation de liaison : financement à 50% par AERMC au titre de France Relance, 28% par le SIEPEL et 22% par la 3CM</li> <li>— Forage d'exploitation : financement à 100% par la 3CM. Sollicitation AERMC faite, mais réponse négative provisoire</li> <li>— Création d'une nouvelle station de pompage et d'une bâche de reprise : financement 3CM, sollicitation AERMC, État</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Canalisation de liaison : attribution du marché de travaux en cours, démarrage des travaux en septembre 2021 pour 9 mois.</li> <li>— Forage d'exploitation : attribution du marché en cours, réalisation des travaux au dernier trimestre 2021</li> <li>— Création d'une nouvelle station de pompage et d'une bâche de reprise : lancement de la maîtrise d'œuvre en 2022, travaux entre 2023 et 2026 selon date de réception de la nouvelle autorisation de prélèvement pour l'eau potable (révision DUP actuelle : délai minimum de 5 ans)</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Résultats des essais de pompage validant ou non la poursuite des travaux</li> <li>— Date de réception des travaux de canalisation de liaison</li> <li>— Date de réception des travaux de la nouvelle station de pompage et de la bâche de reprise</li> <li>— Date de la nouvelle DUP</li> </ul>

## 1c. Sécurisation de la ressource : création d'un nouveau réservoir sur le plateau

### CRTE – 3CM

Orientation stratégique n°	1 – Environnement
Action n°	1c
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Côte à Montluel - EPCI
Description de l'action	<p><b>Création d'un nouveau réservoir sur tour sur le plateau pour alimenter Pizay, Sainte-Croix, La Boisse par la ressource de Balan, supprimer les ressources alimentant actuellement Pizay, Sainte-Croix et La Boisse, et redonner de la capacité de stockage de l'eau potable au territoire de la 3CM.</b></p> <p>Dans le cadre du schéma directeur de gestion de l'eau potable réalisé en 2018-2019, un programme pluriannuel d'investissement a été élaboré afin de répondre au principal enjeu du territoire en matière d'eau potable, à savoir la sécurisation de l'alimentation en eau potable, en :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>— Assurant l'alimentation en eau par une autre ressource en cas de pollution ou de travaux de maintenance (interconnexion SIEPEL, création d'un nouveau puits à Balan, renforcement de certaines canalisations existantes)</li><li>— Renforçant la capacité de stockage : création d'un réservoir sur tour sur le plateau</li><li>— Assurant la remise en état de certains ouvrages</li><li>— Assurant le renouvellement des réseaux pour atteindre et maintenir un bon rendement.</li></ul> <p>Les ressources de Pizay, Sainte-Croix et La Boisse proviennent de la nappe des cailloutis de la Dombes fortement impactée par la sécheresse, et par la pollution aux produits phytosanitaires. Ces ressources ne sont donc pas pérennes et seront substituées par la ressource de Balan. La création d'un nouveau réservoir sur tour sur le plateau permettra de supprimer ces ressources fragiles quantitativement et qualitativement, ainsi que de renforcer la capacité de stockage sur le territoire de la 3CM.</p> <p>Population impactée par ce projet : environ 20000 habitants.</p> <p>Ce projet intègre la création du réservoir sur tour, la reprise du réservoir des Entremonts en bâche de reprise, la création des réseaux entre le futur réservoir et les réseaux de distribution à desservir (Pizay, Sainte-Croix, Bressolles, réservoir des Entremonts).</p>
Partenaires	<p><b>Ce projet a été validé par les élus communautaires en 2019.</b></p> <p>Forte attente de l'ARS pour répondre aux problèmes récurrents de non-conformité de l'eau potable à Pizay.</p>

<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût prévisionnel total de 7 535 000 €HT</b> — Crédit du réservoir sur tour : 3300000 €HT — Station de reprise aux Entremonts : 660000 €HT — Canalisations de refoulement-distribution : 1440000 €HT — Canalisations de liaison : 2135000 €HT
<b>Plan de financement</b>	Solliciter les financements de la part de l'AERMC, du Conseil Départemental de l'Ain pour les communes rurales, et de l'État.
<b>Calendrier</b>	<b>Lancement de la maîtrise d'œuvre au 3e trimestre 2021.</b> Suite à l'émergence d'un nouvel enjeu sur la qualité de l'eau (nouveaux paramètres analysés : métabolites de pesticides), l'ordre chronologique des travaux ainsi que le calendrier prévisionnel doivent être revus. La réalisation de l'AVP fin 2021-début 2022 permettra de recalier le rétroplanning initialement prévu entre 2022 et 2028.
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Dates de réalisation des différentes phases de travaux

## 1d. Qualité de l'eau : suppression des branchements en plomb

CRTE – 3CM

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 – Environnement
<b>Action n°</b>	1d
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côteière à Montluel - EPCI
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>— Supprimer les branchements en plomb conformément à la réglementation en vue de respecter la teneur réglementaire en plomb dans l'eau du robinet (10 µg/l depuis décembre 2013).</li><li>— Lors du schéma directeur de gestion de l'alimentation en eau potable, il est apparu qu'il restait de nombreux branchements en plomb notamment sur les communes de Dagneux et Montluel, cependant sans disposer d'un recensement exhaustif de ces branchements.</li></ul>
<b>Partenaires</b>	La 3CM sollicite chaque année son prestataire de service pour l'exploitation du réseau d'eau potable pour le renouvellement des branchements plomb recensés. Lors du passage en DSP, ce point fera partie du contrat de DSP.
<b>Coût prévisionnel</b>	Un coût prévisionnel de <b>450 000 € HT</b> a été alloué dans le PPI pour ces travaux.
<b>Plan de financement</b>	3CM à 100%
<b>Calendrier</b>	Étalement du renouvellement entre 2020 et 2024.
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre de branchements plomb renouvelés chaque année

## 1e. Préservation de la ressource : travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable pour limiter les fuites

CRTE – 3CM

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 – Environnement
<b>Action n°</b>	1e
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côteière à Montluel EPCI
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Renouvellement des réseaux d'eau potable afin de faire des économies d'eau (suppression de fuites) et d'atteindre les rendements réglementaires minimum.</b></p> <p>Dans le cadre du schéma directeur de gestion de l'eau potable réalisé en 2018-2019, un programme pluriannuel d'investissement a été élaboré afin de répondre au principal enjeu du territoire en matière d'eau potable, à savoir la sécurisation de l'alimentation en eau potable, en :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>— Assurant l'alimentation en eau par une autre ressource en cas de pollution ou de travaux de maintenance (interconnexion SIEPEL, création d'un nouveau puits à Balan, renforcement de certaines canalisations existantes)</li><li>— Renforçant la capacité de stockage : création d'un réservoir sur tour sur le plateau</li><li>— Assurant la remise en état de certains ouvrages</li><li>— Assurant le renouvellement des réseaux pour atteindre et maintenir un bon rendement.</li></ul> <p>Dans le cadre du SDAEP, une cartographie des réseaux a été réalisée sur la base d'une analyse multicritères afin de hiérarchiser les travaux de renouvellement (état critique à bon). La commune de Montluel est principalement ciblée avec un rendement moyen des réseaux en 2019 de 47% (objectif à atteindre 70%). Ceci représente un volume d'eau annuel économisé d'environ 225 000 m<sup>3</sup>.</p> <p>Une enveloppe de 5 000 000 € HT a été allouée dans le PPI sur une durée de 10 ans.</p>
<b>Partenaires</b>	La 3CM réalise une programmation annuelle des travaux afin d'atteindre l'objectif de rendement. Un plan d'actions est transmis chaque année à l'AERMC pour ne pas se voir infliger le doublement de la redevance prélèvement.
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût moyen annuel de 500 000 €HT.</b>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>— Sollicitation de l'AERMC au titre des économies d'eau (attente retour).</li><li>— Sollicitation du Conseil départemental si travaux sur communes rurales (max. 20% de financement).</li><li>— Fonds propres 3CM.</li></ul>

<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Travaux 2021 et 2022 : DCE en cours de finalisation, consultation juillet, travaux entre novembre 2021 et juin 2022.</li> <li>— Lancement marché à bons de commande pour la maîtrise d'œuvre en cours, et d'un marché de travaux (accord cadre subséquent) à l'automne 2021.</li> <li>— Réalisation d'une tranche de travaux chaque année entre 2021 et 2029.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Linéaire de réseaux renouvelé</li> <li>— Rendement des réseaux</li> <li>— Nombre de fuites détectées par an.</li> <li>— Volumes d'eau potable produits et volumes d'eau potable consommés.</li> </ul>

## **1f. Préservation de la ressource : travaux de réhabilitation des ouvrages d'eau potable**

**CRTE – 3CM**

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 – Environnement
<b>Action n°</b>	1f
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côte à Montluel - EPCI
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Travaux de réhabilitation des ouvrages de production et de stockage de l'eau potable qui seront conservés dans le temps</b></p> <p>Dans le cadre du schéma directeur de gestion de l'eau potable réalisé en 2018-2019, un programme pluriannuel d'investissement a été élaboré afin de répondre au principal enjeu du territoire en matière d'eau potable, à savoir la sécurisation de l'alimentation en eau potable, en :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>— Assurant l'alimentation en eau par une autre ressource en cas de pollution ou de travaux de maintenance (interconnexion SIEPEL, création d'un nouveau puits à Balan, renforcement de certaines canalisations existantes)</li><li>— Renforçant la capacité de stockage : création d'un réservoir sur tour sur le plateau</li><li>— Assurant la remise en état de certains ouvrages</li><li>— Assurant le renouvellement des réseaux pour atteindre et maintenir un bon rendement.</li></ul> <p>Le travail réalisé dans le cadre SDAEP a mis en évidence une vétusté de nombreux ouvrages destinés à l'alimentation en eau potable (puits, stations de pompage, surpresseurs, réservoirs). Des travaux de réhabilitation de ces ouvrages ont donc été intégrés au programme pluriannuel d'investissement en ciblant les ouvrages qui seront maintenus en exploitation dans le schéma futur d'alimentation en eau potable du territoire.</p>
<b>Partenaires</b>	Travaux validés par les élus communautaires en 2019.
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût prévisionnel total : 1 156 100 €HT</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>— 2021 : 293 000 €HT sur la station de pompage de Balan et le réservoir des Entremorts</li><li>— 2021 : 50 000 €HT sur la source de Jurieux à La Boisse</li><li>— 2022 : 276 200 €HT sur le surpresseur des Ecorchats, le réservoir de la Madonne, le surpresseur du Tremblay (Montluel), le surpresseur et le réservoir de Grammont (Béligneux)</li><li>— 2023 : 206 500 €HT sur la source et la station de pompage de la Pyre, forage et station de pompage de Chânes (Béligneux)</li><li>— 2024 : 270 400 €HT sur les sources et réservoirs de La Boisse.</li></ul>

<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— 2021 : Financement de l'AERMC sur les travaux de la station de Balan et le réservoir des Entremonts à hauteur de 50% dans le cadre du plan Rebonds</li> <li>— Fonds propres 3CM</li> <li>— Solliciter l'AERMC pour les travaux des années suivantes (mais non éligibles a priori aux aides du 11<sup>e</sup> programme)</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Station de pompage de Balan / réservoir des Entremonts / source de Jurieux : consultation travaux en cours. Travaux prévus à compter de l'automne 2021. Finalisation 1<sup>er</sup> trimestre 2022.</li> <li>— Marché à bons de commande pour la maîtrise d'œuvre en cours de consultation. Edition chaque année d'un bon de commande pour travaux l'année suivante.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Date de réalisation des travaux

## 2.a Communication auprès des usagers sur le rapport d'activité /RPQS

### CRTE – 3CM

Orientation stratégique n°	Environnement
Action n°	2a
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Côteière à Montluel - EPCI
Description de l'action	Mettre en place un outil de communication auprès des usagers permettant de relayer les principaux indicateurs des services d'eau et d'assainissement établis dans le cadre du rapport annuel sur le prix et la qualité du service
Partenaires	Définition par les élus des indicateurs qu'ils souhaitent communiquer, ainsi que le support à élaborer
Coût prévisionnel	Coût de fonctionnement estimatif : 1000 € pour concevoir le support, puis 500 €/an pour diffusion.
Plan de financement	Fonds propres
Calendrier	Automne 2021, puis chaque année à l'automne
Indicateurs d'évaluation proposés	En fonction du support qui sera défini : si communication appli/FB ou internet, fréquentation de la page concernée

### **3a. Mise en place d'une stratégie agricole globale intégrant la protection de l'environnement**

#### **CRTE – 3CM**

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 – Environnement
<b>Action n°</b>	3a
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côteière à Montluel - EPCI
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>— Mise en place d'une stratégie agricole en partenariat avec les agriculteurs afin d'intégrer le volet alimentaire, énergétique, environnemental (protection de la ressource en eau potable) dans l'agriculture locale</li><li>— Répondre aux enjeux du changement climatique, de la transition écologique</li><li>— Lancement d'une étude de définition de cette stratégie (état des lieux, diagnostic, plan d'actions)</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Monde agricole : Agriculteurs, chambre d'agriculture, coopératives agricoles, ADABIO, ... Services de l'État : DDT
<b>Coût prévisionnel</b>	Estimation du coût : environ 60 k€HT
<b>Plan de financement</b>	Solliciter l'AERMC (max. 50%), le Département de l'Ain (max. 20%) À confirmer une fois le CCTP établi et sollicitation des 2 organismes
<b>Calendrier</b>	Lancement de l'étude à l'automne 2021, définition de la stratégie en 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Indicateurs à définir dans le cadre de l'étude

## **4a. Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement de Bressolles : suppression des deux stations d'épuration actuelles et désuètes et son raccordement à la station d'épuration des îles**

### **CRTE – 3CM**

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 – Environnement
<b>Action n°</b>	4a
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côteière à Montluel - EPCI
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Mise en séparatif des réseaux d'assainissement de Bressolles et raccordement sur la STEP des îles.</b></p> <p>Objectif : supprimer les deux stations d'épuration de Bressolles très vétustes, permettant de supprimer des rejets d'eaux usées traitées dans le Cottey et dans un torrent. Permet une amélioration de la qualité du milieu récepteur.</p> <p>Et supprimer les eaux pluviales des réseaux d'assainissement afin de ne pas les envoyer à la STEP des îles et de les restituer au milieu récepteur. L'envoi d'eaux pluviales à la STEP des îles ne permet pas son bon fonctionnement (dilution de la pollution à traiter).</p> <p>Par ailleurs ces travaux répondent à une demande des services de l'Etat en raison de la vétusté des stations de Bressolles actuelles et de la présence de réseaux unitaires engendrant en temps de pluie un déversement d'effluents vers le milieu naturel.</p>
<b>Partenaires</b>	Projet imposé par l'Etat pour répondre aux obligations réglementaires en matière d'assainissement. Inscrit au PPI assainissement depuis 2016 (transfert de la compétence)
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût global du projet : 3.6 M€HT
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— AERM : 1,475 M€HT dans le cadre de France Relance,</li> <li>— CD01 : 318 K€HT minimum</li> <li>— 3CM : 1,807 M€HT</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<p>Démarrage des travaux début juillet 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Phase 1 : juillet 2021 à décembre 2021</li> <li>— Phase 2 : janvier 2022 à juillet 2022</li> <li>— Phase 3 : mars à septembre 2023</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Nombre de contrôles de bon raccordement/ an</p> <p>Dates de réception des travaux par phase</p>

## 4b. Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement de Pizay

CRTE – 3CM

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 – Environnement
<b>Action n°</b>	4b
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côteière à Montluel - EPCI
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Mise en séparatif des réseaux d'assainissement de Pizay</b></p> <p>Objectif : supprimer les déversements au milieu naturel en temps de pluie au niveau des déversoirs d'orage et de l'entrée de la STEP.</p> <p>Supprimer les déversoirs d'orage sur le réseau. Améliorer le fonctionnement de la STEP.</p> <p>Demande de mise en séparatif par les services de l'Etat afin de répondre aux obligations réglementaires en matière d'assainissement.</p>
<b>Partenaires</b>	Projet validé par les élus de la 3CM dans le cadre du PPI de l'assainissement élaboré suite au transfert de la compétence assainissement en 2016
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût estimatif prévisionnel : 1,31 M€HT</b>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>— Sollicitation à venir des aides de l'AERMC (dans le cadre du 11e programme) à hauteur de 30% et du CD01 à hauteur de 20%</li><li>— 50% en fonds propres 3CM</li></ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>— Lancement du marché de maîtrise d'œuvre à l'automne 2021, attribution en janvier 2022.</li><li>— Démarrage des travaux en 2023 pour 3 ans.</li></ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre de déversements par temps de pluie au niveau des déversoirs d'orage et de l'entrée de la STEP / an

## 4c. Travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement

**CRTE – 3CM**

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 – Environnement
<b>Action n°</b>	4c
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côteière à Montluel – EPCI
<b>Description de l'action</b>	<b>Renouvellement des réseaux d'assainissement</b> Objectif : limiter l'intrusion d'eaux claires parasites qui peuvent générer des débordements au milieu naturel au niveau des déversoirs d'orage et qui perturbent le bon fonctionnement de la STEP
<b>Partenaires</b>	Projets validés par les élus de la 3CM lors de l'élaboration du PPI assainissement au moment du transfert de la compétence en 2016 Travaux nécessaires pour répondre aux objectifs réglementaires en matière d'assainissement.
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût global prévisionnel entre 2022 et 2024 : 2 M€HT</b> — Faubourg de Lyon : 450 k€HT — Secteur Albanière : 1,2 M€HT — Ancienne route de Thil : 350 k€HT
<b>Plan de financement</b>	Sollicitation aides financières de l'AEMRC au titre de l'amélioration de l'impact sur le milieu récepteur (réponse favorable peu probable) Financement fonds propres 3CM
<b>Calendrier</b>	Maîtrise d'œuvre en cours, travaux à programmer entre 2022 et 2024
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Nombre de déversements au milieu naturel au niveau de DO12 et du BO ouest/an</li> <li>— Linéaire de réseaux renouvelés / an</li> <li>— Dates de réception des différentes tranches de travaux</li> </ul>

## **4d. Régularisation administrative des déversoirs d'orage sur les réseaux d'assainissement**

**CRTE – 3CM**

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 – Environnement
<b>Action n°</b>	4d
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côteière à Montluel - EPCI
<b>Description de l'action</b>	Obligation réglementaire de régulariser les déversoirs d'orage réalisés avant 1992 (loi sur l'eau) sur les systèmes d'assainissement.  Régularisation administrative
<b>Partenaires</b>	Demande de la Police de l'Eau (DREAL)
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût prévisionnel de l'étude : 50 k€HT
<b>Plan de financement</b>	100% 3CM
<b>Calendrier</b>	2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Validation du dossier par la DREAL

**4e. Mise en place réglementaire d'un diagnostic permanent sur les réseaux d'assainissement,  
Programme de contrôle.  
Reconnaissance systématique des eaux parasites.**

**CRTE – 3CM**

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 – Environnement
<b>Action n°</b>	4e
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côtière à Montluel - EPCI
<b>Description de l'action</b>	Description des mesures qui sont mises en œuvre pour avoir un suivi permanent du bon fonctionnement du système d'assainissement (réseaux et STEP)  Obligation réglementaire
<b>Partenaires</b>	Réalisation en interne par la 3CM et mise à jour dans le cadre de la révision du SDASST en 2022
<b>Coût prévisionnel</b>	Réalisation en interne : 20 jours à 230 €/j, soit 4 600 € Révision du SDASST : 120 k€HT
<b>Plan de financement</b>	AERMC : financement éventuel de 50% CD01 : financement éventuel 5% (part rurale) 3CM : financement 45%
<b>Calendrier</b>	— Réalisation en interne en 2021 — Révision du SDASST en 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Validation du diagnostic permanent par la DREAL

## **4f. Suppression des émissions de substances polluantes prioritaires par la mise en place réglementaire d'un diagnostic amont sur les réseaux d'assainissement**

**CRTE – 3CM**

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 – Environnement
<b>Action n°</b>	4f
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côteière à Montluel - EPCI
<b>Description de l'action</b>	Réalisation d'un diagnostic amont sur les réseaux d'assainissement et mise en place d'un plan d'actions afin de supprimer les émissions de substances polluantes prioritaires identifiées lors de la campagne RSDE 2018-2019  Obligation réglementaire
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>— Réalisation de l'étude via un prestataire recruté par la 3CM</li><li>— En collaboration avec la DREAL (police de l'eau)</li></ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût prévisionnel de l'étude : 50 k€HT
<b>Plan de financement</b>	Fonds propres 3CM : 100%
<b>Calendrier</b>	En cours d'analyse des offres / étude entre septembre 2021 et mars 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Définition d'un plan d'actions

## 5a. Étudier la facturation de l'enlèvement des déchets au poids ou à la levée, avec une tarification modulaire

### CRTE – 3CM

Orientation stratégique n°	1 – Environnement
Action n°	5a
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Côteière à Montluel - EPCI
Description de l'action	<p>La 3CM finance aujourd'hui son service public de gestion des déchets par la TEOM.</p> <p>Ce mode de financement n'incite pas l'usager à réduire sa production de déchets ou à améliorer son tri.</p> <p>La 3CM souhaite examiner l'opportunité de financer son service par une tarification incitative en tenant compte des évolutions en cours et à venir concernant la fiscalité déchets et les obligations des collectivités (augmentation de la TGAP, tri des biodéchets. Extension des consignes de tri...)</p>
Partenaires	Pas de partenaire identifié
Coût prévisionnel	<b>35 000 € HT</b>
Plan de financement	Pas de dispositif financier particulier. Financement intégral par l'EPCI. Pas de phasage pluriannuel
Calendrier	Étude prévue pour 2022 ou 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	–

**5b. Évaluer la demande pour l'organisation de ramassage selon une périodicité à définir de certains encombrants, de déchets verts, pour notamment les personnes ne disposant pas de moyens de transport adaptés.**

**CRTE – 3CM**

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 – Environnement
<b>Action n°</b>	5b
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côteière à Montluel – EPCI
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>— Sonder le besoin d'un service de collecte des encombrants et des déchets verts, certains usagers n'ayant pas la possibilité (physique ou organisationnelle) d'apporter ces déchets à la déchèterie.</li><li>— Évaluer le coût de ce service.</li><li>— Étudier la tarification applicable. Nombre de personnes bénéficiaires : estimé à 100 foyers (l'étude doit permettre de quantifier)</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Pas de partenaire pour cette étude
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût estimatif de l'étude pour dimensionner le service, l'organisation technique et le financement de ce service : <b>20 000 € HT</b>
<b>Plan de financement</b>	Pas de dispositif financier particulier. Financement intégral par l'EPCI. Pas de phasage pluriannuel.
<b>Calendrier</b>	2022 ou 2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	–

## 5c. Évaluer l'impact financier pour le citoyen du passage du tri en PAV vers le PAP

CRTE – 3CM

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 – Environnement
<b>Action n°</b>	5c
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côtière à Montluel – EPCI
<b>Description de l'action</b>	<p>Les habitants de la 3CM déposent leur tri sélectif (emballages et papiers) dans des points tri. Au vu des évolutions sociétales, démographiques et réglementaires, la 3CM souhaite étudier l'opportunité de mettre en place un service de collecte en porte à porte dans un objectif d'augmentation du recyclage.</p> <p>Cette étude s'inscrira dans une réflexion globale sur l'organisation générale du service de gestion des déchets tenant compte de l'extension des consignes de tri, du tri à la source des bio-déchets et du mode de financement.</p> <p>Ce projet concerne l'ensemble de la population de l'EPCI (25 000 habitants).</p>
<b>Partenaires</b>	Aucun partenaire
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût estimatif pour une étude réalisée par un cabinet extérieur : <b>35 000 € HT.</b>
<b>Plan de financement</b>	Pas de dispositif financier particulier. Financement intégral par l'EPCI. Pas de phasage pluriannuel
<b>Calendrier</b>	Calendrier non défini à ce jour. Projet à réaliser au cours du mandat 2020-2026 sous réserve de validation par l'exécutif de la 3CM
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	–

## 5d. Création d'une journée de ramassage des déchets sur le territoire

### CRTE – 3CM

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 – Environnement
<b>Action n°</b>	5d
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côteière à Montluel – EPCI
<b>Description de l'action</b>	<p>De nombreuses initiatives citoyennes (individuelles ou collectives) apparaissent pour ramasser les déchets abandonnés au bord sur la voie publique (sacs poubelle, mégots de cigarettes, papiers, mouchoirs, sacs plastique, canettes...).</p> <p>La 3CM souhaite fédérer ces initiatives et celles des communes membres par la création d'une journée du nettoyage au cours de laquelle des animations sur le thème de l'environnement seraient organisés.</p>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>— Communes membres</li><li>— Projet à discuter avec les communes membres en 2022</li></ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>5 000 € HT</b> pour l'achat de matériel (pinces à déchets, sacs, chasubles, contenants), la communication et les animations
<b>Plan de financement</b>	Participation des communes
<b>Calendrier</b>	2022 ou 2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre de participants mobilisés

## 5e. Mise en œuvre de l'extension des consignes de tri à tous les emballages

### CRTE – 3CM

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 – Environnement
<b>Action n°</b>	5e
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côteière à Montluel – EPCI
<b>Description de l'action</b>	<p><b>La 3CM va simplifier les consignes de tri sur son territoire. A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021, tous les emballages seront à trier et les papiers seront à déposer dans la même borne que les emballages.</b></p> <p>L'usager n'aura donc plus de question à se poser. Cette simplification vise à rendre systématique le geste de tri, à augmenter les quantités recyclées et au total à diminuer l'enfouissement.</p> <p>La totalité de la population de la 3CM sera concernée par ce projet.</p>
<b>Partenaires</b>	CITEO, éco-organisme en charge du tri et du recyclage des emballages et du papier graphique La 3CM a candidaté à l'appel à projets CITEO (phase 4) pour l'extension des consignes de tri.
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>100 000 € HT</b>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>— CITEO financera une partie des investissements liés au passage à un tri multimatériaux (emballages et papiers mélangés) : Environ 10 000 € escomptées.</li><li>— CITEO majore le soutien financier au recyclage de plastique de 60 euros/tonne pour les collectivités passées en extension des consignes de tri (gain financier annuel : 6000 €).</li></ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>— Campagne de communication en septembre 2021</li><li>— Mise en œuvre de l'extension des consignes de tri le 1<sup>er</sup> octobre 2021</li></ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	—

## 5f. Établissement d'un PLPDMA

### CRTE – 3CM

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 - Environnement
<b>Action n°</b>	4f
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côtière à Montluel – EPCI
<b>Description de l'action</b>	<p>Les élus de la 3CM ont placé la prévention des déchets en rang de priorité de la politique déchets de la 3CM lors de la construction du projet de territoire. Cet objectif nécessite la mise en œuvre d'un plan d'actions coordonnées et cohérentes.</p> <p>Cet engagement se concrétise par l'élaboration d'un PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés).</p> <p>Pour ce faire, la 3CM souhaite s'appuyer sur une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.</p>
<b>Partenaires</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>20 000 € HT</b>
<b>Plan de financement</b>	Pas de dispositif financier particulier. Financement intégral par l'EPCI. Pas de phasage pluriannuel
<b>Calendrier</b>	2021-2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	–

## **6a. Sensibilisation par l'animateur de la transition écologique dans les écoles, collèges, lycées, sur l'ensemble des politiques environnementales (eau, assainissement, déchets, biodiversité, etc.)**

### **CRTE – 3CM**

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 – Environnement
<b>Action n°</b>	6a
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côteire à Montluel – EPCI
<b>Description de l'action</b>	<p>La 3CM souhaite sensibiliser chaque année les élèves des écoles primaires, des collèges et du lycée sur la gestion des déchets. Environ 800 élèves par an.</p> <p>Pour les écoles primaires, la sensibilisation se déroule en 3 séances :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— 1 séance d'exposition des enjeux de la gestion des déchets : Pourquoi il faut trier ? Comment trier ? / Que deviennent les déchets ? / Le meilleur déchet c'est celui qu'on ne produit pas</li> <li>— 1 séance de jeu question-réponse</li> <li>— 1 séance de remise des diplômes du bon trieur par un élu local</li> </ul> <p>Pour améliorer son action, la 3CM souhaite investir dans des supports pédagogiques (film, affiches, poubelles de tri...)</p>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Communes pour les écoles primaires</li> <li>— Département pour les collèges</li> <li>— Région pour le lycée</li> </ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>15 000 € HT</b> Le lancement de ce projet est soumis à la validation de l'exécutif de la 3CM
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Pas de dispositif financier particulier. Financement intégral par l'EPCI.</li> <li>— Pas de phasage pluriannuel</li> </ul> <p>Temps de travail de l'animateur : environ 10 000 € HT</p>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Détermination des besoins, recherche des prestataires, réalisation des supports : <b>novembre 2021 – avril 2022</b></li> <li>— Mise en œuvre des nouveaux outils pédagogiques : <b>à partir de la rentrée 2022.</b></li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre d'élèves sensibilisés

## **6b. Labélisation des écoles en synergie avec le projet de sensibilisation par l'animateur**

### **CRTE – 3CM**

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 – Environnement
<b>Action n°</b>	6b
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côteière à Montluel – EPCI
<b>Description de l'action</b>	<p>La 3CM propose son aide pédagogique et technique pour que les écoles volontaires obtiennent le label E3D » (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable) du Ministère.</p> <p>Le label « E3D » permet d'associer toutes les parties prenantes de l'école ou de l'établissement (administration, enseignants, personnel, élèves, parents d'élèves) et les partenaires engagés dans la démarche, notamment les collectivités territoriales.</p>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>— Communes pour les écoles primaires</li><li>— Département pour les collèges</li><li>— Région pour le lycée</li></ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	À définir pour l'achat de matériel pour l'accompagnement technique (pinces à déchets, sacs, chasubles, contenants), la communication et les animations
<b>Plan de financement</b>	—
<b>Calendrier</b>	<b>2022-2023</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	—

## 6c. Développer le réemploi

### CRTE – 3CM

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 - Environnement
<b>Action n°</b>	6c
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côtière à Montluel – EPCI
<b>Description de l'action</b>	<p>Les élus de la 3CM ont placé la prévention des déchets en rang de priorité de la politique déchets de la 3CM lors de la construction du projet de territoire, ce qui se concrétise notamment par l'élaboration d'un PLPDMA. La 3CM a créé deux espaces pour le réemploi dans sa déchèterie :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>— La Donnerie qui permet le dépôt par les usagers d'objets encore utilisables. Ces objets sont récupérés par l'atelier chantier d'insertion Sols'Tisse de l'association Côtière Avenir (Economie Sociale et Solidaire),</li><li>— Le préau des matériaux qui permet le dépôt mais aussi la récupération par les usagers de matériaux comme des planches, tubes PVC, carrelage, palettes.</li></ul> <p>La 3CM souhaite développer ces dispositifs afin d'ancre le réflexe « Donner au lieu de jeter » sur son territoire.</p> <p>Plusieurs pistes sont à l'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>— Améliorer la notoriété de Sols'Tisse en communiquant pour augmenter les dons et les ventes en magasin,</li><li>— Relooker et réaménager la Donnerie à la déchèterie pour la rendre plus visible et davantage valoriser le geste de don de l'usager,</li><li>— Développer les activités de customisation et/ou d'upcycling,</li><li>— Créer des atelier DIY (Do It Yourself),</li><li>— Développer une activité de contrôle /réparation d'appareils électroménagers,</li><li>— Créer une Ressourcerie en ligne.</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Association Côtière Avenir
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>50 000 € HT</b> dont : <ul style="list-style-type: none"><li>— 10 000 € pour le réaménagement de la Donnerie</li><li>— 15 000 € pour l'amélioration de la notoriété de la Recyclerie (magasin de sols'Tisse) : panneaux, réseaux sociaux, film...</li><li>— 5 000 € : achat de machines pour customiser les meubles</li><li>— 5 000 € : achat de machines pour le contrôle et la petite réparation des appareils électriques</li><li>— 10 000 € pour la création d'une ressourcerie en ligne</li><li>— 5 000 € pour l'achat de contenants permettant d'alimenter le préau des matériaux</li></ul>
<b>Plan de financement</b>	Pas de dispositif financier particulier. Financement intégral par l'EPCI.

<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— <b>1<sup>er</sup> semestre 2022 :</b> étude préalable avec l'association pour définir ensemble un plan d'actions pour faire progresser le réemploi</li> <li>— <b>À partir du 2<sup>e</sup> semestre 2022 :</b> mise en œuvre du plan d'actions</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Kilos d'objets récupérés à la Donnerie et au Préau des Matériaux

## 6d. Valoriser les commerçants et artisans ayant des pratiques éco-citoyennes

### CRTE – 3CM

Orientation stratégique n°	1 – Environnement
Action n°	6d
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Côteière à Montluel – EPCI
Description de l'action	<p>Les élus de la 3CM ont placé la prévention des déchets en rang de priorité de la politique déchets de la 3CM lors de la construction du projet de territoire ce qui se concrétise notamment par l'élaboration d'un PLPDMA.</p> <p>Dans ce cadre, la 3CM souhaite élaborer et lancer une opération « Eco-Défis des commerçants et artisans engagés » consistant à conseiller et à valoriser, par l'obtention d'un label, les commerçants et/ou artisans qui mettent en place des actions concrètes en faveur de l'environnement (réduction et tri des déchets issus de leur activité, maîtrise de leurs consommations énergétique, achats responsables). Le principe : pour obtenir le label « Eco-Défis des commerçants et artisans », l'entreprise doit relever au moins trois défis (parmi une liste de défis établies par la collectivité), dont un défi obligatoire sur le thème des déchets.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"><li>— Association des commerçants</li><li>— Chambres consulaires</li></ul>
Coût prévisionnel	<b>20 000 € HT</b> <ul style="list-style-type: none"><li>— Conception du défi</li><li>— Création des supports de consommation</li><li>— Création du visuel du label "commerçants et artisans engagés"</li></ul>
Plan de financement	Pas de dispositif financier particulier. Financement intégral par l'EPCI.
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"><li>— <b>1<sup>er</sup> semestre 2022</b> : Conception de dispositif</li><li>— <b>Septembre 2022</b> : Lancement de l'opération « Eco-Défis des commerçants et artisans engagés »</li></ul>
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de commerçants et artisans participants

## 6e. Renforcer la communication sur la destination de nos déchets

CRTE – 3CM

Orientation stratégique n°	1 – Environnement
Action n°	6e
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Côteière à Montluel – EPCI
Description de l'action	Une défiance ou à minima un doute subsiste dans l'esprit de nombreux français sur la bonne valorisation des déchets triés. La 3CM souhaite communiquer largement à ce sujet via la création de plusieurs supports (films, guides, affiches...) montrant la réalité du recyclage des différents déchets.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"><li>— Centre de tri</li><li>— Usines de recyclage</li></ul>
Coût prévisionnel	<b>10 000 € HT</b>
Plan de financement	Pas de dispositif financier particulier. Financement intégral par l'EPCI. Pas de phasage pluriannuel
Calendrier	Communication étalée sur 1 an (septembre 2022 à juin 2023)
Indicateurs d'évaluation proposés	—

## 6f. Réduire le gaspillage alimentaire dans les cuisines

CRTE – 3CM

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 - Environnement
<b>Action n°</b>	6f
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côteière à Montluel – EPCI
<b>Description de l'action</b>	<p>La réduction du gaspillage répond à un triple enjeu :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>— Environnemental,</li><li>— Économique,</li><li>— Éthique.</li></ul> <p>La 3CM souhaite équiper chaque cantine scolaire de son territoire du matériel pédagogique suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>— 1 récup’Pain,</li><li>— 1 Gachipain avec pesée,</li><li>— 1 table de tri avec pesée.</li></ul> <p>La 3CM signera une convention avec chaque école qui devra s’engager à effectuer un suivi quotidien de son gaspillage alimentaire et s’engager dans un plan d’actions annuel pour le diminuer.</p>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>— Département pour les collèges</li><li>— Région pour le Lycée</li></ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>90 000 € HT</b>
<b>Plan de financement</b>	Pas de dispositif financier particulier. Financement intégral par l'EPCI. Pas de phasage pluriannuel
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>— Courriers aux établissements au printemps 2022</li><li>— Signature des conventions été 2022</li><li>— Remise du matériel en septembre 2022</li></ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Kilo gaspillage alimentaire / élève

## **7a. Actionnariat de la 3CM dans la SPL ALEC 01 pour portage de l'animation du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH)**

### **CRTE – 3CM**

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 – Environnement
<b>Action n°</b>	7a
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côtière à Montluel – EPCI
<b>Description de l'action</b>	<p>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'ALEC 01 est l'opérateur du Service Public de Performance Énergétique de l'Habitat – SPPEH à l'échelle départementale, compétence confiée aux intercommunalités et à la Région Auvergne Rhône-Alpes. Le Département de l'Ain appuie les EPCI dans le déploiement de ce service public pour le rendre accessible à tous les Aindinois.</p> <p>Consciente de la nécessité de répondre à l'évolution législative, l'ALEC 01 s'est engagée dans une démarche de mutation en Société Publique Locale (SPL). Le Conseil d'Administration de l'ALEC 01 porte le projet de dissolution de la structure associative existante et la création corrélatrice de la SPL ALEC de l'Ain, société anonyme qui aura vocation à reprendre les activités actuelles de l'association exercées au bénéfice des collectivités et des EPCI. La création d'une instance de concertation regroupant les acteurs socio-économiques et les représentants des citoyens actuellement membres de l'ALEC 01 est inscrite dans les statuts de la SPL.</p> <p>La création de la SPL ALEC de l'Ain permettra d'assurer pour le compte de ses actionnaires, un large panel de missions d'intérêt général dans des conditions optimales de rapidité, de contrôle et de sécurité juridique.</p> <p>Conformément à l'article L. 1531-1 du CGCT, la SPL ALEC de l'Ain sera une société anonyme dont le capital social sera intégralement détenu par les collectivités territoriales et les groupements de collectivités.</p> <p>L'actionnariat principal de la SPL ALEC de l'Ain sera constitué par les 14 EPCI du département de l'Ain, le Département de l'Ain et le SIEA ainsi que les communes qui le souhaiteront. Ces dernières seront regroupées au sein d'une Assemblée spéciale.</p>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Département, SIEA et EPCI de l'Ain ainsi que les communes volontaires : actionnaires de la SPL ALEC01</li> <li>— Région AURA, ADEME, Etat : partenaires techniques et financiers.</li> </ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Le capital initial nécessaire au bon fonctionnement de la SPL est arrêté à 408 000 €</b> avec répartition capitalistique homogène entre les membres. Soit un montant de 24 000 € pour l'actionnariat de la 3CM.</p>
<b>Plan de financement</b>	<p>Capital initial de la SPL de 408 000 € proratisés entre les 14 EPCI, le Département et le SIEA de l'Ain et communes éventuelles. Soit un investissement de la 3CM pour son entrée au capital de 24 000 €.</p>
<b>Calendrier</b>	<p>Création de la SPL au 1<sup>er</sup> juillet 2021.</p> <p>Statuts de la SPL et modalités d'actionnariat approuvés par délibération du Conseil communautaire de la 3CM en date du 3 juin 2021.</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Etat d'avancement de la création de la SPL ALEC01.</p>

## **7b. Favoriser le développement de grands projets d'énergies renouvelables (EnR) sur le territoire en assurant la maîtrise publique - Crédation de la SEM LEA**

### **CRTE – 3CM**

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 – Environnement
<b>Action n°</b>	7b
<b>Maître d'ouvrage</b>	Nom de l'organisation : SIEA de l'Ain, EPCI et Département.
<b>Description de l'action</b>	<p>Afin de poursuivre et d'accroître leur participation à la mise en œuvre des politiques publiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le SIEA, le Département et les EPCI de l'Ain, ont décidé de créer la "société d'économie mixte Les Energies de l'Ain - SEM LEA" dédiée aux énergies renouvelables qui mutualisera les moyens, les expertises et les financements publics et privés au bénéfice de tous les habitants. La création de la SEM est une action phare de l'axe 3 du PCAET de la 3CM (fiche action n°27) dédié au développement des EnR.</p> <p>La structure aura pour objectif de couvrir des domaines d'action variés, se positionnant ainsi comme un outil dédié à la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique dans l'Ain sur les volets : production, stockage, et usages des énergies, rénovation thermique des bâtiments, et adaptation des transports.</p> <p>Les principaux domaines d'action de la SEM sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— La production d'énergies renouvelables : création et exploitation de centrales photovoltaïques, investissement dans des usines de méthanisation, production d'hydrogène... ;</li> <li>— l'éclairage public : généralisation de la LED, modernisation du réseau d'éclairage public, ajouts de capteurs environnementaux ou autres objets connectés ;</li> <li>— la chaleur fatale : valorisation des énergies perdues ;</li> <li>— la mobilité : création et exploitation de bornes de recharges pour véhicules électriques, hydrogène ;</li> <li>— l'innovation : imaginer l'énergie de demain (recherches et développement avec des entreprises privées et des universités, expérimentation de nouvelles solutions, technologies, stockage de l'énergie...).</li> </ul> <p>Pour la réalisation de certains projets, l'implication des citoyens des territoires couverts par les collectivités dans les projets permettra également la mise en œuvre de son objet social.</p> <p>Par délibération en date du 3 décembre 2020, la 3CM a approuvé le principe de la création de la SEM et la participation au capital social de celle-ci.</p>
<b>Partenaires</b>	<p>SIEA, EPCI de l'Ain dont la 3CM, Département de l'Ain : actionnaires publics de la SEM.</p> <p>Actionnaires privées : banques publiques et privés</p> <p>Collectivités et EPCI, Développeur, SEM et fonds citoyen : Sociétés de projet au sein de la SEM.</p>

<b>Coût prévisionnel</b>	Le capital de la Société est de <b>2 065 600 €</b> dont 26 853 € pour l'actionnariat de la 3CM.
<b>Plan de financement</b>	Montage financier de la SEM : — 79% des capitaux détenus par les acteurs publics (SIEA, Département et EPCI de l'Ain) dont 26 853 € investit par la 3CM pour devenir actionnaire de la SEM. — 21% des capitaux détenus par les acteurs privés (Banque des Territoires, Caisse d'épargne et ARKEA).
<b>Calendrier</b>	Statuts et termes du pacte d'actionnariat de la SEM approuvé par délibération du Conseil Communautaire de la 3CM le 03/06/2021. Création de la SEM prévue au T3 2021.
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Suivi de l'avancement de la création de la SEM

## 7c. Réaliser un Schéma Directeur des Energies renouvelables (SDE)

**CRTE – 3CM**

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 – Environnement
<b>Action n°</b>	7c
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côte à Montluel – EPCI
<b>Description de l'action</b>	<p>La réalisation d'un schéma directeur des énergies (SDE) est une action phare de l'axe 3 du projet de PCAET de la 3CM (fiche action n°25) visant à planifier le développement des EnR. Démarche volontaire, le Schéma Directeur des Energies (SDE) se situe au croisement des exercices de stratégie énergétique, de planification territoriale et de programmation opérationnelle. Dans les faits, le SDE permet de questionner en détail l'organisation locale du système de consommation et de production d'énergie. Portant généralement une dimension politique et opérationnelle forte, le SDE a une valeur ajoutée claire sur sa capacité à mobiliser les acteurs et faire monter en compétence le territoire sur les enjeux énergétiques. Cette mobilisation doit permettre de répondre au principal défi que doit relever le SDE : sortir d'une vision en silo des énergies pour produire une stratégie de mise en place d'un mix énergétique optimisé sur les plans environnemental, social et économique. Elle vise par ailleurs à faciliter l'intégration du mix énergétique dans l'ensemble des politiques locales et en particulier dans la planification territoriale et urbaine.</p>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— SIEA</li> <li>— Communes</li> <li>— GRDF / AURA EE</li> <li>— Département de l'Ain (subvention au titre de la transition énergétique)</li> <li>— Région AURA</li> </ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>Frais d'AMO pour la rédaction du cahier des charges et la passation du marché : <b>10 K€</b></p> <p>Frais d'étude pour la réalisation du schéma directeur des énergies : <b>100 K€ (investissement)</b></p>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— <b>2021</b> : frais d'AMO à mobiliser par la 3CM.</li> <li>— <b>2022</b> : frais d'études avec financements potentiels.</li> <li>— Temps d'animation et de suivi en interne non quantifié.</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Choix d'un AMO : T3 2021</li> <li>— Rédaction du cahier des charges et lancement de la consultation : T4 2021</li> <li>— Choix du prestataire et lancement de l'étude : T1 2022.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Suivi de l'avancement de l'étude.

## **7d. Éclairage public (vers un éclairage full led) / extinction nocturne**

**CRTE – 3CM**

<b>Orientation stratégique n°</b>	ENVIRONNEMENT
<b>Action n°</b>	7d
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côteière à Montluel – EPCI
<b>Description de l'action</b>	Remplacement de l'ensemble des éclairages de la 3CM en LED, après réalisation d'une étude d'optimisation réalisée par un MOE spécialisé afin de déterminer la méthodologie à mettre en œuvre. Action n°10 du PCAET de la 3CM – axe 1 rénovation et performance énergétique.
<b>Partenaires</b>	À construire
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>220 K€ HT</b>
<b>Plan de financement</b>	À construire
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>— Réalisation des études APD en 2021</li><li>— Travaux en 2022</li></ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>— Suivi des données de consommation de l'éclairage public de la 3CM</li><li>— Nombre d'éclairages led installés</li><li>— % de luminaires led installés par rapport au parc complet</li></ul>

## 8a. Études de dangers des systèmes d'endiguement de la Sereine et du Cottey

### CRTE – 3CM

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 – Environnement
<b>Action n°</b>	8a
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côte à Montluel (ou syndicat du bassin versant de la Sereine et du Cottey si créé ?) EPCI-FP (ou syndicat mixte)
<b>Description de l'action</b>	<p>Cette action vise à régulariser les digues en systèmes d'endiguement. À l'échelle du bassin versant, 11 digues ont été classées par arrêté préfectoral du 2 octobre 2009 en classe C.</p> <p>L'étude de dangers a pour objectifs de caractériser, analyser, évaluer, prévenir et réduire les risques liés aux digues étudiées. Elle précise les risques auxquels cet ouvrage peut exposer la population en cas d'accident, que la cause soit interne ou externe à l'ouvrage.</p> <p>L'étude de dangers précise l'ensemble des mesures de maîtrise des risques prises, qui réduisent le risque pour l'ouvrage et pour les zones situées en aval de l'écoulement ainsi que les éléments synthétiques du système de gestion de la sécurité notamment en termes de procédure ou de notes d'organisation écrites.</p> <p>La ou les études de dangers seront réalisées conformément à l'arrêté du 7 avril 2017 précisant le plan de l'étude de dangers des digues organisées en systèmes d'endiguement et des autres ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.</p>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Services de l'État (DDT et DREAL)</li> <li>— Recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour accompagner le maître d'ouvrage dans la réalisation de l'étude de dangers</li> </ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>Coût global prévisionnel : 317 k€ HT (invt) décomposé de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— AMO pour la réalisation des EDD des systèmes d'endiguements : <b>50 k€ (invt)</b></li> <li>— Études de danger (4 EDD) : <b>200 k€ (invt)</b></li> <li>— Mission complémentaire 1 - géotechnique / géophysique : <b>50 k€ (invt)</b></li> <li>— Mission complémentaire 2 – topographie : <b>17 k€ (invt)</b></li> </ul>
<b>Plan de financement</b>	À préciser mais seront mobilisés le Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) "Fonds Barnier" ainsi que la taxe GEMAPI levée par la 3CM
<b>Calendrier</b>	Consultations pour l'AMO et le bureau d'étude en charge de la réalisation des EDD au 2 <sup>ème</sup> semestre 2021. Réalisation des EDD au cours de l'année 2022. S'en suivront les travaux de mise en conformité des ouvrages sur les années 2023, 2024 et suivantes.
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre d'études de dangers réalisées et de systèmes d'endiguement régularisés

## 9a. Réaliser un schéma directeur “haies et mares”

### CRTE – 3CM

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 – Environnement
<b>Action n°</b>	9a
<b>Maître d’ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côte à Montluel EPCI-FP
<b>Description de l’action</b>	<p>Depuis plusieurs années, d’importants linéaires de haies disparaissent chaque année au détriment de la biodiversité. Dans le même temps, le dérèglement climatique a pour conséquence de créer des phénomènes météorologiques intenses et imprévisibles qui occasionnent un ruissellement important et une érosion des terres arables. Outre l’impact sur la qualité agronomique des terres, les conséquences portent sur la qualité de l’eau potable (pollutions par transfert des intrants, coulées de boues au droit des ouvrages) mais aussi sur les milieux aquatiques par colmatage du lit des cours d’eau.</p> <p>Les objectifs poursuivis sont donc de réimplanter des haies afin de reconnecter les zones humides entre elles (trame turquoise), de lutter contre l’érosion des sols et de contribuer au maintien de la biodiversité. En complément, le projet prévoit de recréer des mares sous forme de pas japonais pour renforcer la trame turquoise et donc contribuer à reconnecter entre elles, des zones humides distantes géographiquement.</p> <p>Ce projet porte sur l’ensemble du territoire de la 3CM et est soutenu par les élus et les exploitants agricoles. Dans un premier temps, il est prévu de replanter 10 km de haies et de recréer 10 mares.</p>
<b>Partenaires</b>	Constitution d’un groupe projet composé des communes, de la 3CM, de la profession agricole, des associations naturalistes, des propriétaires privés... afin d’identifier les secteurs et parcelles éligibles mais aussi les contraintes potentiellement rencontrées dans cette démarche. Ce groupe projet doit être constitué à l’automne 2021.
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>1<sup>ère</sup> étape :</b> bureau d’étude / associations naturalistes pour la réalisation de l’état des lieux et des préconisations de replantation (emplacement, espèces végétales...) et de recréation de mares : <b>18 k€</b> (invt)</p> <p><b>2<sup>e</sup> étape :</b> travaux / chiffrage à définir</p>
<b>Plan de financement</b>	<p>À préciser mais sont potentiellement mobilisables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— AAP biodiversité de l’Agence de l’eau Rhône Méditerranée &amp; Corse</li> <li>— Plan Nature du Département de l’Ain</li> <li>— Fonds propres 3CM (dont taxe GEMAPI)</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— <b>2021/2022</b> : état des lieux et préconisations d’intervention</li> <li>— <b>2022/2023/2024</b> : travaux de replantation et de recréation de mares</li> </ul>
<b>Indicateurs d’évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Km de haies replantés</li> <li>— Nombre de mares recréées</li> </ul>

## 9b. Restauration des lônes de la Ferrande et de la Négria sur le site Natura 2000 FR8201638

**CRTE – 3CM**

<b>Orientation stratégique n°</b>	Environnement	
<b>Action n°</b>	9b	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côte à Montluel (01) / Communauté de communes de l'Est Lyonnais (69) / Communauté de communes de Lyon Saint Exupéry en Dauphiné (38) / communes de Balan (01), Jons (69) et Villette d'Anthon (38) Avec une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Rhône Alpes	
<b>Description de l'action</b>	<p>Les lônes de la Ferrande et de la Négria sont localisées à l'amont de la difffluence entre les canaux de Jonage et de Miribel, en rive gauche du Rhône. Elles se sont formées au 19<sup>ème</sup> siècle lors d'un changement brutal de la morphologie du fleuve qui passe d'un style méandriforme à un style en tresses.</p> <p>Aujourd'hui, la lône de la Ferrande est classée Natura 2000 compte tenu de la présence de plusieurs habitats naturels dont la préservation est considérée comme un enjeu européen en matière de conservation.</p> <p>En 2016, la 3CM et le comité de pilotage du site Natura 2000 ont conduit une étude préalable à la restauration des lônes afin de planifier les travaux nécessaires à la préservation de ces sites.</p> <p>Ainsi, il a été déterminé dans le cadre de cette étude que les travaux portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— 1850 m pour la lône de la Négria,</li> <li>— 2500 m pour la lône de la Ferrande.</li> </ul> <p>Ces travaux assureront la restauration d'un linéaire de 600 m de lône pour la Négria.</p> <p>Concernant la Ferrande, les gains porteront sur 500 m de lônes et 2 ha d'habitats d'intérêt communautaire. En outre, ils permettront de pérenniser les usages (pêche et canotage) présents et futurs sur cette lône.</p>	
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Constitution d'un groupe projet réunissant les communes riveraines, les EPCI compétents en matière de GEMAPI, la fédération de pêche 69, EDF, le Golf Club de Lyon et le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône Alpes. Le rôle de ce groupe projet est de suivre l'avancée de la démarche et des travaux de restauration des lônes.</li> <li>— Compte tenu de la complexité foncière et administrative du site, il est envisagé de déléguer la maîtrise d'ouvrage au CEN.</li> <li>— Ce comité se réunira au mois de juillet 2021 pour une mise en œuvre du projet de restauration (maîtrise d'œuvre puis travaux en 2022/2023)</li> </ul>	
<b>Coût prévisionnel</b>	Lône de la Ferrande : <ul style="list-style-type: none"> <li>— Travaux : <b>260 k€</b></li> <li>— Études complémentaires : <b>19 k€</b></li> <li>— Maîtrise d'œuvre : <b>40 k€</b></li> </ul>	Lône de la Négria : <ul style="list-style-type: none"> <li>— Travaux : 155 k€</li> <li>— Études complémentaires : 21 k€</li> <li>— Maîtrise d'œuvre : 25 k€</li> </ul>

<b>Plan de financement</b>	À préciser mais les financements potentiellement mobilisés sont le FEDER (Plan Rhône) ainsi que les fonds Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Maîtrise d'œuvre en 2022</li> <li>— Démarrage des travaux en 2022/2023</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Mesurer les gains d'apport en eau et l'efficacité des connexions avec le Rhône pour entretenir le milieu : mesure des hauteurs de sédiments et réalisation d'une campagne de mesure de la qualité de l'eau (conductimétrie, température),</li> <li>— Mesurer les gains sur les habitats d'intérêt communautaire (cartographie des habitats Natura 2000),</li> <li>— Mesurer les bénéfices sur les espèces (réalisation d'inventaires floristiques et faunistiques permettant la recherche d'espèces protégées).</li> </ul>

## 9c. Restauration morphologique du Cottey (ou lône de la Chaume aval)

**CRTE – 3CM**

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 – Environnement
<b>Action n°</b>	9c
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côtière à Montluel - EPCI-FP
<b>Description de l'action</b>	<p>La lône de la Chaume est un ancien grand méandre du Rhône recoupé vers 1750. Elle a connu d'importants travaux de recalibrage.</p> <p>En 2016, la 3CM et le comité de pilotage du site Natura 2000 "milieux alluviaux et aquatiques du fleuve Rhône, de Jons à Anthon" ont engagé une étude préalable à la restauration des lônes du Rhône. Cette étude avait pour objectif de formuler des propositions de travaux afin de pérenniser ces milieux et contribuer à la sauvegarde des espèces faunistiques et floristiques qu'ils abritent.</p> <p>Ainsi, le projet de restauration de la lône de la Chaume aval porte sur 2470 m de cours d'eau / milieux aquatiques.</p> <p>La forte artificialisation du milieu permet d'envisager de forts gains écologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Augmentation de la richesse et de la diversité des habitats et des espèces sur un long linéaire,</li> <li>— Rétablissement de la continuité sédimentaire et piscicole,</li> <li>— La pérennisation des usages récréatifs (pêche).</li> </ul> <p>Les objectifs de restauration portent sur le rétablissement de la continuité écologique, l'augmentation des écoulements et la diversification des habitats.</p> <p>Ces travaux de restauration ambitieux permettront un gain direct de 2,5 km de lônes et 5 ha d'habitats d'intérêt communautaire.</p>
<b>Partenaires</b>	Constitution d'un groupe projet réunissant : la 3CM, la commune de Niévroz ainsi que les membres du comité de pilotage du site Natura 2000 afin de suivre l'avancée des travaux. Les échanges doivent démarrer à l'automne 2021.
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>Lône de la Chaume aval : <b>390 k€</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Travaux : <b>300 k€</b></li> <li>— Études complémentaires : <b>30 k€</b></li> <li>— Maîtrise d'œuvre : <b>60 k€</b></li> </ul>
<b>Plan de financement</b>	<p>À définir mais seront potentiellement mobilisables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Fonds européens (contrat Natura 2000)</li> <li>— Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse</li> <li>— Conseil Départemental de l'Ain (au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles)</li> <li>— Fonds propres "3CM" (via la taxe GEMAPI)</li> </ul>

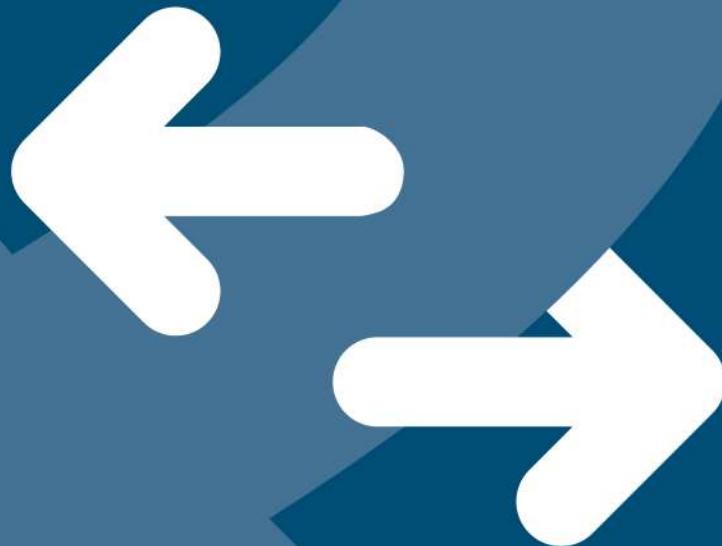
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Consultation pour la maîtrise d'œuvre et réalisation de la prestation de MOE en 2022</li> <li>— Lancement des travaux courant 2023</li> <li>— Finalisation espérée en 2024</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Mesurer les gains d'apports en eau phréatique (réalisation d'une campagne de jaugeage, suivis analytiques de l'eau)</li> <li>— Déterminer la qualité du milieu ainsi que l'efficacité du décloisonnement (réalisation d'un diagnostic piscicole)</li> <li>— Mesurer les gains sur les habitats d'intérêt communautaire (réalisation d'une cartographie des habitats Natura 2000)</li> <li>— Mesurer les bénéfices sur les espèces (réalisation d'inventaires floristiques et faunistiques permettant la recherche d'espèces protégées).</li> </ul>

## 9d. Élaboration d'un Plan de gestion de la zone humide dite "tourbière de Sainte-Croix"

### CRTE – 3CM

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 – Environnement
<b>Action n°</b>	9d
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côte à Montluel - EPCI-FP
<b>Description de l'action</b>	<p>Le bassin versant dans lequel s'inscrit ce projet est celui de La Sereine et du Cottet (RM_08_13). Il mesure 180 km<sup>2</sup> et est caractérisé par un étagement géographique composé du Nord au Sud par : le plateau de la Dombes, la Côte à l'Ain et la plaine du Rhône. La côte à est une zone de transition qui a été profondément entaillée par les cours d'eau et torrents qui s'y écoule et créant ainsi de nombreux vallons.</p> <p>Le projet est mis en œuvre à l'échelle de l'un d'entre eux : la combe de la Sereine, un vallon humide situé entre Montluel et Sainte-Croix au fond duquel s'écoule la Sereine. Essentiellement boisé, il mesure 2,5 km de long pour une largeur de fond de vallée allant de 150 à 400 m.</p> <p>Cette zone humide, d'une surface de 84 hectares, a été inventoriée par le Conservatoire d'Espaces Naturels pour le compte du Conseil Départemental de l'Ain. Elle est composée à la fois de la « tourbière de Sainte Croix » (01IZH1911) et d'une partie de la zone dite de « La Sereine 02 » (01IZH0697).</p> <p>Ce secteur a également été identifié comme zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I, en lien avec une entité du site Natura 2000 de la Dombes : l'étang de Botte (01IZH0545). Cette ZNIEFF, intitulée « Combe de la Sereine », s'étend sur une superficie de 141 ha. Cette étude étant l'occasion de définir l'espace de bon fonctionnement qui conditionne la qualité de cette zone humide, les enjeux de gestion de l'étang de Botte sont également intégrés au projet.</p> <p>La zone humide et son espace de bon fonctionnement présentent les enjeux écologiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>— Un milieu écologiquement riche et relativement préservé ;</li><li>— Un vallon présentant un intérêt pour l'avifaune et les amphibiens ;</li><li>— Un secteur formant le trait d'union entre les milieux aquatiques du plateau dombiste et ceux de la plaine du Rhône.</li></ul> <p>En complément, la maîtrise foncière de plus de 50 % de l'espace par la 3CM (en propriété) sera un atout majeur pour la mise en œuvre des actions du plan de gestion.</p> <p>Tous ces éléments ont donc motivé la mise en œuvre de cette démarche à l'échelle de l'espace de bon fonctionnement de la zone humide pour aboutir à l'élaboration d'un plan d'actions visant à définir des mesures de gestion pour préserver les milieux mais également restaurer le fonctionnement pour rétablir des connexions à plus large échelle.</p>

<b>Partenaires</b>	Communes de Montluel et Sainte-Croix, usagers (pêcheurs, randonneurs), Office de Tourisme de la 3CM, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, Conseil Départemental de l'Ain Le cahier des charges de l'étude est rédigé, il convient maintenant de consulter les bureaux d'études pour la réalisation du plan de gestion.
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>33 k€</b> (comprend l'élaboration du plan de gestion par un prestataire extérieur) Le coût des travaux n'est à ce jour pas connu et dépendra des actions formalisées et retenues dans le plan de gestion
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Agence de l'eau Rhône-Méditerranée (programme d'aide courant) : <b>23,1 k€</b></li> <li>— Conseil Départemental de l'Ain (Plan Nature) : <b>3,3 k€</b></li> <li>— Autofinancement 3CM : <b>6,6 k€</b></li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Consultation des bureaux d'étude à <b>l'été / automne 2021</b></li> <li>— Réalisation du plan de gestion au cours de l'année <b>2022</b></li> <li>— Réalisation des travaux en <b>2023/2024/...</b> selon les actions qui seront retenues dans le plan de gestion du site</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p><b>Phase étude :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Plan de gestion rédigé</li> <li>— Nombre de fiches actions produites</li> </ul> <p><b>Phase travaux :</b></p> <p>À préciser mais potentiellement des indicateurs du type surface restaurée, recherche d'espèces cibles par inventaires...</p>



ANNEXE 1 - FICHES ACTIONS PAR AXES  
STRATÉGIQUES DE LA 3CM

# MOBILITÉ

## 10a. Réalisation d'un plan de mobilité simplifié

### CRTE – 3CM

<b>Orientation stratégique n°</b>	2 – Mobilité
<b>Action n°</b>	10a
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côtière à Montluel - EPCI
<b>Description de l'action</b>	<p>La 3CM, Autorité Organisatrice de la Mobilité, souhaite agir pour une mobilité plus durable et notamment par le déploiement et l'expérimentation de nouvelles solutions de mobilité alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture sur son territoire.</p> <p>Pour ce faire, la 3CM souhaite réaliser un <b>plan de mobilité simplifié</b>, permettant d'identifier les enjeux, de fixer les objectifs et priorités du territoire en matière de mobilité, sur du court, moyen et long terme. Il doit apporter des solutions pragmatiques, réalistes et acceptables pour tous.</p> <p>Les objectifs étant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>— d'apporter de la cohérence et une meilleure coordination de l'offre mobilité existante et à mettre en place (covoiturage, autopartage, démobilité, transport solidaire...),</li><li>— d'être un outil support du déploiement d'un bouquet de solutions multimodales;</li><li>— d'objectiver (rapport coûts / bénéfices) des différentes solutions de mobilité proposées pour répondre aux besoins du territoire;</li><li>— de prioriser et de phaser le déploiement de l'offre en fonction de la volonté politique et de la capacité budgétaire de la 3CM.</li></ul> <p>La 3CM met l'accent sur le numérique qui ouvre des nouveaux champs à la mobilité ainsi que sur le développement des modes actifs, pour les trajets du quotidien mais aussi touristiques, et en lien avec son office de tourisme pour travailler sur des actions et projets à mettre en œuvre pour devenir une destination « cyclotourisme ».</p> <p>La démarche se réalisera en 4 phases : phase de diagnostic, formalisation des enjeux et objectifs, définition du programme d'actions et validation du plan d'actions.</p>
<b>Partenaires</b>	<p>Le plan de mobilité simplifié devra prendre en compte les autres politiques publiques de planification en lien étroit avec l'environnement, la santé ou la politique sociale et en coopération avec les partenaires et territoires voisins.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>— Région Auvergne-Rhône-Alpes</li><li>— Mairies</li><li>— Département</li><li>— AOM Voisines</li><li>— Métropole de Lyon</li><li>— Syndicat Mixte des Transports pour l'aire Métropolitaine Lyonnaise (SMT AML)</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Syndicat Mixte du Schéma Directeur Bugey (SCOT BUCOPA)</li> <li>— Sncf - Gares &amp; connexions</li> <li>— Plan de Protection de l'Atmosphère de Lyon (PPA)</li> <li>— Chambres consulaires</li> <li>— Pôle emploi</li> <li>— Sncf - Gares &amp; connexions</li> <li>— Entreprises, commerçants</li> <li>— Aéroport de Lyon</li> <li>— Habitants et usagers</li> <li>— Représentants des jeunes (mission locale, MJC, ...)</li> <li>— Acteurs de l'inclusion (Lusie01,...).</li> </ul> <p>La 3CM souhaite pleinement associer ses partenaires à la démarche. L'objectif étant de permettre de confronter les points de vue et de favoriser la bonne appropriation des propositions par chacun.</p>
<b>Coût prévisionnel</b>	Le coût prévisionnel du projet est estimé à <b>50 000 €</b> .
<b>Plan de financement</b>	Le 31 mai dernier, la 3CM a déposé un dossier de candidature pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt « France Mobilités – Territoires de nouvelles mobilités durables 2021 », afin d'obtenir un soutien financier de l'ADEME à hauteur de 50 % des coûts du projet, soit 25 000 €.
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Lancement de la consultation à la mi-juin pour un démarrage de l'étude en <b>septembre 2021</b>.</li> <li>— La validation du plan de mobilité simplifié par le Conseil Communautaire est prévue courant <b>mai 2022</b>.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Respect du planning prévisionnel et de la réalisation des 4 phases ;</li> <li>— Concertation : nombre de participants, représentativité des acteurs, questionnaire de satisfaction.</li> </ul>

## 11a. Accompagnement à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité

### CRTE – 3CM

Orientation stratégique n°	2 – Mobilité
Action n°	10a
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Côteière à Montluel - EPCI
Description de l'action	<p>Sur le secteur de la 3CM, la vulnérabilité liée à la mobilité est un enjeu majeur et source d'exclusion sociale des personnes âgées, en situation d'handicap, en situation de précarité et des jeunes issus notamment du quartier prioritaire de la Maladière à Montluel. La voiture représente 76% des déplacements sur le territoire. Elle est pratiquement indispensable pour les habitants des centres-bourgs souhaitant accéder aux services et commerces.</p> <p>La 3CM souhaite mener une réflexion pour faciliter la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité (handicap, économique, social).</p> <p>Parmi les pistes qui restent à explorer :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>— Étudier le versement d'aides individuelles à la mobilité aux personnes en situation de vulnérabilité économique et sociale et aux PMR (ex : achat ou location courte à longue durée de VAE, aide au financement du permis de conduire, mise en place d'un partenariat avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) pour débloquer des microcrédits à la mobilité, etc.).</li><li>— En lien avec les acteurs de l'inclusion, étudier la possibilité de créer des ateliers « mobilité » pour se familiariser à l'ensemble des offres (lecture d'une grille horaire, création d'une carte de transport, etc.).</li></ul>
Partenaires	Les établissements publics et associatifs favorisant l'inclusion des personnes âgées (club du 3 <sup>ème</sup> âge,...), d'insertion professionnelle (Pôle Emploi, Mission locale,...)..
Coût prévisionnel	–
Plan de financement	–
Calendrier	À partir de septembre 2021, la 3CM lance une étude pour l'élaboration de son plan de mobilité simplifié. Celle-ci permettra d'approfondir les objectifs et actions à envisager sur le champ de la « mobilité solidaire ».
Indicateurs d'évaluation proposés	–

## 12a. Déploiement de l'offre de transport en commun

### CRTE – 3CM

Orientation stratégique n°	2 – Mobilité
Action n°	12a
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Côteière à Montluel - EPCI
Description de l'action	<p>La 3CM a décidé <b>d'expérimenter la mise en place d'un système de transport à la demande (TAD)</b> destiné à couvrir les besoins en mobilité des habitants et des salariés. L'objectif est de limiter l'usage systématique à la voiture individuelle et de faciliter l'accès aux services de proximité et aux Z.A.E.</p> <p>Le 24 février 2020, la 3CM lance son service de Transport à la Demande (TAD) pour une expérimentation d'un an, organisé en deux services différenciés : TAD ZAE (en heures de pointe) et TAD Centres-Bourgs (en heures creuses).</p> <p>Après un premier bilan mitigé dû notamment au contexte sanitaire, il a été décidé de reconduire l'expérimentation pour une durée d'un an, en apportant des évolutions à l'offre de services. Le souhait est d'apporter davantage de souplesse dans les horaires et les parcours du véhicule.</p> <p>Aussi, depuis le 29 mars 2021, <b>Solutions Transport 3CM</b> comprend une ligne régulière et du TAD zonal, qui seront expérimentés pour une durée là aussi, d'un an.</p> <p>Pendant les heures de pointe : la ligne régulière « La Costellane » effectue le départ depuis la gare de la Valbonne avec un passage à la gare de Montluel et une desserte des entreprises situées en ZAE (Pré-seigneurs, Carrier, Hexcel, Cèdres Bleus,...).</p> <p>Pendant les heures creuses : Le TAD fonctionne de manière zonale, sur réservation mais sans horaires prédéfinis. Le trajet est réalisé au plus court en fonction des réservations et des personnes présentes à bord du véhicule.</p> <p>La desserte pour ces deux services, s'effectue uniquement aux points d'arrêts existants.</p> <p>Les publics-cibles sont les personnes en incapacité physique ou financière de disposer d'un moyen de locomotion (personnes âgées, jeunes, personnes en situation d'exclusion, à mobilité réduite, en recherche d'emploi,...) mais aussi les salariés qui habitent sur le territoire où qui combinent plusieurs modes de transport : train, lignes interurbaines, covoiturage,...</p>
Partenaires	<p>La gestion et l'exploitation de ce service ont été confiées à la société Philibert Transport.</p> <p>Les partenaires sont les mairies, entreprises, commerces et établissements publics (insertion, ...) qui relaient l'information auprès des publics-cibles.</p> <p>Des interventions ont déjà été réalisées au sein des entreprises mais également devant un public en réinsertion professionnelle membre de l'association LUSIE01.</p> <p>Prochaine étape : réaliser davantage d'actions (événements, communication) en associant les partenaires.</p>

<b>Coût prévisionnel</b>	Coût de fonctionnement du service est estimé à environ <b>100 000 € HT</b> . Coût lié à la communication : environ <b>5 000 € / an</b> pour faire connaître le service.
<b>Plan de financement</b>	Le service est financé à 100 % par de l'autofinancement. L'étude sur la réalisation d'un plan de mobilité simplifié devra mettre en exergue la pertinence ou non de l'instauration du Versement Mobilité pour financer le fonctionnement du service mais aussi tout déploiement de nouvelles solutions de mobilité.
<b>Calendrier</b>	L'expérimentation est reconduite jusqu'en février 2022. Le marché qui nous lie avec l'exploitant Philibert depuis janvier 2020 est d'une durée d'un an reconductible 3 fois. Nous l'avons déjà reconduit une première fois en apportant quelques modifications à l'offre de base, en restant dans le cadre financier et juridique du marché actuel. En fonction du bilan de cette deuxième phase d'expérimentation, la 3CM décidera de sa poursuite ou non.  Parallèlement, un travail destiné à mieux cibler le besoin des habitants sera réalisé afin de proposer une offre de services renouvelée par la suite, quitte à mettre en œuvre un nouveau marché.
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Fréquentation du réseau</li> <li>— Nombre d'inscrits au service</li> <li>— Recette réalisée</li> </ul>

## 13a. Faciliter l'acquisition des VAE

### CRTE – 3CM

Orientation stratégique n°	2 – Mobilité
Action n°	13a
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Côtière à Montluel - EPCI
Description de l'action	<p>Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019, la 3CM accorde une aide financière pour encourager ses habitants à s'équiper d'un vélo à assistance électrique (VAE). L'objectif est aussi de favoriser la pratique cyclable sur le territoire et de réduire l'usage systématique à la voiture pour les déplacements de courtes distances. Le montant de la subvention accordée par la 3CM, pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique est de 15 % du prix d'achat du VAE, avec un plafond à 300 €.</p> <p>Le bénéficiaire doit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>— résider sur l'une des neufs communes du territoire ;</li><li>— être une personne physique et majeure ;</li><li>— fournir avec son dossier, un questionnaire « mobilité » pour en savoir plus sur ses habitudes de déplacement.</li></ul> <p>La subvention est limitée à l'achat d'un VAE par ménage (foyer fiscal). En 2020, le budget alloué à la prime VAE a été revu à la hausse en cours d'année, passant de 9 000 à 15 000 €, et à la suite de l'engouement en faveur du vélo survenu après le 1<sup>er</sup> confinement.</p> <p>En 2021, le budget alloué pour cette aide par la 3CM est de 20 000 €.</p> <p>Depuis sa mise en place, 160 habitants ont bénéficié de l'aide VAE. En moyenne, le coût d'un VAE subventionné s'élève à 1 840 € TTC, pour une subvention moyenne accordée de 238 €.</p>
Partenaires	Les communes et les magasins de cycle du secteur qui en font la promotion auprès de leurs habitants et clients. Cette aide est bien connue des habitants et nécessite de déployer peu de moyens de communication.
Coût prévisionnel	Les dépenses sont liées à l'attribution des aides : <b>soit 20 000 € en 2021.</b> Le budget alloué pour les années suivantes reste à définir.
Plan de financement	Autofinancement 3CM.
Calendrier	L'action est en cours jusqu'à épuisement du budget dans l'année.
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"><li>— Epuisement du budget alloué</li><li>— Baisse des engorgements sur les axes principaux en heure de pointe</li></ul>

## 14a. Parking de covoitage de Balan

CRTE – 3CM

<b>Orientation stratégique n°</b>	2 – Mobilité
<b>Action n°</b>	14a
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côtière à Montluel – EPCI
<b>Description de l'action</b>	Réalisation d'un parking de covoitage de 85 places de stationnement à forte proximité d'une sortie d'autoroute
<b>Partenaires</b>	APRR (100% du financièrement, hors foncier et procédures administratives)
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>380 000 € HT</b>
<b>Plan de financement</b>	Prise en charge à 100% par la Sté APRR, hors foncier et frais administratifs (estimés à 20 K€ HT)
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>— En cours</li><li>— Fin des travaux prévus pour septembre 2021</li></ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	–



ANNEXE 1 - FICHES ACTIONS PAR AXES  
STRATÉGIQUES DE LA 3CM

## CITOYENNETÉ

## **20a. Élaboration et mise en œuvre d'un schéma numérique des services**

**CRTE – 3CM**

<b>Orientation stratégique n°</b>	3 – Citoyenneté
<b>Action n°</b>	20a
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côte à Montluel – EPCI
<b>Description de l'action</b>	La 3CM a lancé une étude pour élaborer le schéma numérique des services
<b>Partenaires</b>	–
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>40 000 €HT</b>
<b>Plan de financement</b>	–
<b>Calendrier</b>	Étude lancée, le plan de mise en œuvre est prévu pour 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Les indicateurs seront définis dans le plan d'action du schéma numérique des services

## **20b. Poursuivre le déploiement de la Fibre Optique sur le territoire**

**CRTE – 3CM**

<b>Orientation stratégique n°</b>	3 – Citoyenneté
<b>Action n°</b>	20b
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côteière à Montluel – EPCI
<b>Description de l'action</b>	<p>Le département de l'Ain est doté d'un syndicat intercommunal réalisant notamment le déploiement de la fibre optique. Cet opérateur public s'est fixé dès 2007, une feuille de route : le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN).</p> <p>Dans le cadre de ses compétences pour permettre le soutien au développement des communications électroniques très haut débit et pour favoriser l'inclusion du numérique à tous les habitants et entreprises du territoire, la 3CM soutient financièrement le syndicat pour une durée de 15 ans. Cela permettra notamment d'établir au total 11 398 lignes de fibre optique jusqu'à l'abonné.</p>
<b>Partenaires</b>	SIEA / li-Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>1 980 000 €</b>
<b>Plan de financement</b>	Autofinancement
<b>Calendrier</b>	2020 – 2035
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	–

## 20c. Faciliter l'inclusion numérique par le recrutement d'un conseiller numérique

CRTE – 3CM

Orientation stratégique n°	3 – Citoyenneté
Action n°	20c
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Côteière à Montluel – EPCI
Description de l'action	<p>Si une grande partie des services se font à l'aide d'un ordinateur ou un smartphone/tablette, il n'en demeure pas moins qu'une grande diversité de citoyens n'ont pas la possibilité d'y accéder par manque de moyens ou par l'absence de maîtrise de ces outils. Le triptyque « numérique, accessibilité et proximité » n'a de valeur que si l'ensemble de la population peut <u>accéder</u> et <u>maîtriser</u> l'informatique.</p> <p>La première condition est désormais remplie par la Maison France Services qui permet de garantir aux usagers une porte d'entrée et un accès aux services qui soient simples et pratiques, un accueil commun 3CM et Maison France Services se situe au siège de la 3CM.</p> <p>Réunir les services de l'Etat et de la 3CM sur un même lieu concrétise le guichet unique de l'Etat et de la 3CM.</p> <p>La seconde condition doit être mise en œuvre pour le recrutement d'un conseiller numérique permettant d'apporter une aide concrète à l'utilisation des outils informatiques. Il sera amené à informer les usagers individuellement, à organiser et animer un atelier de formation ou à faire des démarches administratives à leur place.</p>
Partenaires	État
Coût prévisionnel	<b>250 000 €</b> en fonctionnement sur le reste du mandat
Plan de financement	État : jusqu'à 50 000 € annuel pour la dotation « conseiller numérique ».
Calendrier	2021-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	–

## 21a. Créer l'accessibilité des services de l'Etat à l'échelle du territoire intercommunal : création de la maison France services

### CRTE – 3CM

<b>Orientation stratégique n°</b>	3 – Citoyenneté
<b>Action n°</b>	21a
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côte à Montluel – EPCI
<b>Description de l'action</b>	<p>L'ensemble des citoyens du département révèle un besoin croissant d'accessibilité et de lisibilité des services de l'Etat. Le nombre pléthorique d'acteurs ne permet pas d'avoir une vision claire des organismes mais également de leurs compétences et des démarches proposées.</p> <p>La 3CM comme d'autres intercommunalités ou communes ont choisi de bâtir, en lien avec les services de l'Etat dans l'Ain, une Maison France Services. Elle devient un véritable lieu de vie attractif et non un simple guichet administratif où les partenaires peuvent être accompagnés dans leurs démarches mais également y consulter des annonces, rencontrer des experts. La MFS est située dans le quartier gare où espace de coworking, pépinière d'entreprises, siège de l'intercommunalité, pôle sportif et zone d'activités économiques cohabitent. L'ensemble des services sont gratuits.</p> <p>À travers la MFS, la 3CM répond à quatre objectifs de son projet de territoire :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Répondre aux besoins d'une population qui s'accroît,</li> <li>2. Consolider l'activité économique et l'emploi,</li> <li>3. Préserver la qualité des espaces naturels et de son cadre de vie,</li> <li>4. Contribuer à l'attractivité du territoire.</li> </ol> <p>Finalement, la mise en place de cet équipement s'inscrit pleinement dans le schéma départemental de l'accessibilité des services au public au vu de ses enjeux tels que :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. faire évoluer ses dispositifs d'intervention, en recherchant des synergies et des complémentarités tout en veillant à conserver une cohérence d'ensemble,</li> <li>2. et permettre une coordination optimale afin de rationaliser l'offre de service public pour la rendre plus efficace et plus adaptée aux besoins de la population.</li> </ol>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— État</li> <li>— Satellites de l'État</li> </ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>270 000 € investissement</b> <b>90 000 € annuel de fonctionnement</b>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— DETR : 125 000 €</li> <li>— État : 30 000 € annuels pour le fonctionnement</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	2021
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	—

## **22a. Diagnostic et prospective des infrastructures culturelles et sportives**

### **CRTE – 3CM**

<b>Orientation stratégique n°</b>	3 – Citoyenneté
<b>Action n°</b>	18a
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côtière à Montluel – EPCI
<b>Description de l'action</b>	Cartographier les équipements sportifs et culturels du territoire afin d'analyser précisément l'offre restante possible de service, à comparer avec la demande, afin d'éventuellement positionner et dimensionner un nouvel équipement sportif avec le plus de pertinence possible
<b>Partenaires</b>	Les communes de la 3CM BET/AMO spécialisé
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>50K € HT</b>
<b>Plan de financement</b>	Actuellement, 100% à charge de la 3CM Sollicitation d'aide publique autre à prévoir
<b>Calendrier</b>	Réalisation sur le 2 <sup>ème</sup> semestre 2021 pour la partie "cartographie pure", et 2022 pour la définition éventuelle du programme par un AMO spécialisé
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	–



ANNEXE 1 - FICHES ACTIONS PAR AXES  
STRATÉGIQUES DE LA 3CM

# ATTRACTIVITÉ

## 30a. Favoriser le développement des circuits courts

### CRTE – 3CM

<b>Orientation stratégique n°</b>	4 – Attractivité
<b>Action n°</b>	30a
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côtière à Montluel – EPCI
<b>Description de l'action</b>	En interface avec la stratégie agricole et alimentaire, la 3CM souhaite favoriser le développement des circuits courts
<b>Partenaires</b>	–
<b>Coût prévisionnel</b>	Lancement de l'étude sur la stratégie agricole et alimentaire à l'automne 2021, définition de la stratégie en 2022
<b>Plan de financement</b>	–
<b>Calendrier</b>	–
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	–

## 30b. Favoriser le développement de commerce de proximité

### CRTE – 3CM

Orientation stratégique n°	4 – Attractivité
Action n°	30b
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Côte à Montluel – EPCI
Description de l'action	<p>Dans sa délibération en date du 7 juin 2018, la Communauté de Communes de la Côte à Montluel (3CM) a défini sa politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.</p> <p>Elle a pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>— Favoriser l'implantation et le développement du commerce sur le territoire, vecteur d'emplois et de dynamique économique,</li><li>— Mettre en place, tout dispositif d'accompagnement et d'aides, financières ou non, à la création, la reprise, le développement des activités commerciales,</li><li>— Proposer un accompagnement et un cofinancement d'actions à l'échelle intercommunale sur la communication, l'animation, la promotion du commerce de proximité.</li></ul> <p>Sur le volet <b>implantation</b>, la 3CM dispose depuis 2019 d'une bourse des locaux professionnels disponibles sur le territoire, et consultable sur son site internet. Elle est régulièrement mise à jour grâce à la relation établie avec les commercialisateurs du secteur.</p> <p>Concernant l'aspect <b>financier</b>, la Communauté de communes subventionne l'IPAC ou encore l'ADIE, des associations qui accompagnent les créateurs et repreneurs d'entreprises en leur accordant un prêt d'honneur sans intérêt jusqu'à 20 000 € ou des microcrédits pouvant atteindre 10 000 €.</p> <p>De plus, la 3CM propose depuis 2018, une aide au développement des petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente, qui souhaitent investir dans leur local. Ainsi, ce dispositif permet à l'EPCI de participer à la revitalisation commerciale des centres villes et bourgs-centres des communes du territoire. Dès lors, les établissements éligibles peuvent bénéficier d'une aide à hauteur de 20 % des dépenses éligibles, plafonnée à 5 000 € de subvention. Cette aide permet également à l'établissement subventionné de bénéficier du dispositif de la Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 20 % des dépenses éligibles pour un plafond de 10 000 € de subvention.</p> <p>Et enfin, un volet <b>promotion</b> du commerce local, avec une volonté de soutenir, accompagner et cofinancer des actions de communication et d'animations commerciales, en co-construction avec les Unions Commerciales et les Communes.</p>

	<p>La 3CM a initié un temps de concertation avec les UC du territoire. Une première phase de diagnostic a mis l'accent sur les similitudes et particularités de chacune de ces communes : composition de l'offre commerciale et artisanale, besoins et attentes des commerçants adhérents ou non à une UC, ainsi que du comportement des consommateurs. Et puis, les diverses séances de travail ont permis d'aboutir au projet commun de créer un site internet, outil de valorisation du commerce et de l'artisanat local, à l'échelle du territoire de la 3CM (opérationnel depuis le 22 juin 2021).</p> <p>La gouvernance ainsi que le suivi des actions sont assurés par la Fédération des Unions Commerciales, « COPEP'S », constituée le 13 février 2020, et dont les membres du Conseil d'administration sont issus de l'AIMPEC, BEBA ARTCOM et de l'UCAD. Son périmètre d'intervention s'étend sur les 9 communes de la 3CM.</p> <p>En raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et afin d'inciter à la consommation locale, COPEP'S a offert à plus de 600 personnes, 50 € en chèques cadeaux « COPEP'S » à dépenser auprès des commerces de proximité partenaires de l'opération. D'un montant total de 30 000 €, cette action qui s'est achevée le 31 janvier 2021. Elle a été cofinancée par la 3CM et ses communes membres.</p> <p>Au-delà de ces premières actions, la 3CM souhaite poursuivre et approfondir les actions en lien avec les commerçants du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Clique &amp; Collecte</li> <li>— Chèques cadeaux pérennes</li> <li>— Animations commerciales</li> <li>— ...</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— COPEP'S</li> <li>— UCAD / AIMPEC / BEBA'ARTCOM</li> <li>— CCI &amp; CMA</li> </ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	Fonction des projets retenus
<b>Plan de financement</b>	Fonction des projets retenus
<b>Calendrier</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1/ Rencontre des partenaires pour définir un plan d'actions</li> <li>2/ Sollicitation des commerçants pour vérifier le besoin et la pertinence des projets</li> <li>3/ Mise en œuvre du plan d'actions</li> </ol>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Fonction des projets retenus

## 31a. Déploiement des ZAE

### CRTE – 3CM

<b>Orientation stratégique n°</b>	4 – Attractivité
<b>Action n°</b>	31a
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côteière à Montluel – EPCI
<b>Description de l'action</b>	<p>Déploiement de 55 hectares de ZAE offrant une gamme de solutions complète et complémentaire aux entreprises.</p> <p><b>Finalisation des ZAE existantes</b>  Achèvement de la commercialisation des ZAE en cours de déploiement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— CAP&amp;CO (Montluel &amp; La Boisse) destinée à des activités tertiaires</li> <li>— Les Goucheronnes (La Boisse) destinée à une mixité d'activités, sur des lots de grande taille</li> </ul> <p><b>Développement de 4 nouvelles ZAE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— ZAE des Cèdres Bleus (Niévroz) destinée à des activités artisanales</li> <li>— ZACOM (Dagneux) destinée à des activités commerciales</li> <li>— Prés-Seigneurs III (Montluel) destinée à des activités tertiaires dans le prolongement de CAP&amp;CO</li> <li>— 3B (Balan, Béligneux &amp; Bressolles) destinée à une mixité d'activités, sur des lots de grande taille</li> </ul> <p>Ce déploiement devra proposer des solutions qualitatives environnementales et énergétiques, tant sur les aménagements que sur les bâtiments, et en termes de proposition de services aux habitants, aux salariés et aux entreprises.</p>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— 3CM (maître d'ouvrage)</li> <li>— EPF (portage foncier)</li> <li>— SAFER (négociations avec les propriétaires et les exploitants)</li> </ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— ZAE des Cèdres Bleus : 3 millions d'euros</li> <li>— ZACOM : 1 million d'euros</li> <li>— Prés-Seigneurs III : 2 millions d'euros</li> <li>— 3B : 14 millions d'euros</li> </ul> <p>Les dépenses nécessaires à la réalisation de ces projets sont par ordre décroissant aménagements &amp; travaux (65 %) acquisitions foncières (25 %), frais d'études, d'AMO et divers (10 %)</p>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— 100 % 3CM</li> <li>— Environ 7 millions d'euros d'ici 2025</li> <li>— Environ 13 millions d'euros après le mandat</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— ZAE des Cèdres Bleus : commercialisation entre 2022 et 2025</li> <li>— ZACOM : commercialisation entre 2022 et 2025</li> <li>— Prés-Seigneurs III : commercialisation entre 2022 et 2025</li> <li>— 3B : commercialisation après 2025</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Nombre d'entreprises implantées</li> <li>— Nombre d'emplois créés</li> </ul>

## 32a. Développer une offre de tourisme à vélo sur le territoire de la 3CM et entre la ViaRhôna et la voie bleue (Saône)

### CRTE – 3CM

<b>Orientation stratégique n°</b>	4 - Attractivité
<b>Action n°</b>	32a
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côte à Montluel – EPCI et son office de tourisme
<b>Description de l'action</b>	<p>La 3CM occupe une position stratégique pour le développement du tourisme à vélo.</p> <p>Il s'agit de la porte d'entrée Sud de la Dombes pour les usagers de la ViaRhôna sur le tronçon Léman-Lyon, pour les habitants du Nord Isère ainsi que pour les voyageurs en provenance de l'aéroport Saint-Exupéry.</p> <p>Pour s'inscrire dans une politique territoriale de mise en tourisme de l'itinérance vélo, la 3CM est engagée dans plusieurs démarches :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Le Collectif de mise en tourisme de la ViaRhôna entre Lyon et Léman</li><li>Le Schéma vélo touristique du Département de l'Ain</li><li>La réflexion portée par le GAL LEADER Dombes-Saône de création d'un itinéraire cyclable traversant la Dombes pour relier les 2 axes vélos structurants que sont la ViaRhôna et la voie bleue (véloroute le long de la Saône).</li></ul> <p>Ainsi, la 3CM construit sa politique de tourisme à vélo à 2 échelles :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>— Au niveau de la Dombes avec la création d'un axe vélo entre la ViaRhôna et la voie bleue, transitant par la 3CM. Cette réflexion est menée en partenariat avec le Département, le GAL LEADER et les intercommunalités de la Dombes,</li><li>— Sur le territoire de la collectivité avec la création de boucles de vélos loisirs.</li></ul> <p>En parallèlement, la 3CM travaille sur le développement de services vélo avec, notamment le déploiement du label « Accueil vélo ».</p> <p>Cette nouvelle offre globale de mise en tourisme autour du vélo viendra compléter l'offre de randonnée pédestre déjà déployée sur le territoire de la 3CM.</p> <p>En effet, avec le soutien du Département, la Communauté de Communes de la Côte à Montluel a mis à jour son réseau d'itinéraires pédestres, passant de 159 à 87 kilomètres, dans le but de proposer un réseau plus lisible, avec un réel intérêt paysager ou patrimonial et réaliste en termes de gestion et d'entretien.</p> <p>L'offre de randonnée est composée de 6 boucles, adaptées aux sorties sportives comme familiales, avec des distances variant de 4 à 20 kilomètres et un dénivelé positif entre 31 et 220 mètres.</p> <p>Ces sentiers sont opérationnels depuis 2020 avec l'installation de la signalétique directionnelle, du balisage et les outils de communication associés (topoguides, vidéo de promotion...).</p>

	<p>En complément de ce réseau structurant, la 3CM, en partenariat avec les communes, étudiera la possibilité de créer de nouveaux circuits pédestres locaux. Cette réflexion pourra être menée conjointement avec la création de boucles de vélos loisirs sur le territoire de la 3CM.</p>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— <b>Ain tourisme</b> : jalonnement des itinéraires cyclables départementaux <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les itinéraires départementaux structureront la connexion entre la ViaRhôna et la voie bleue.</li> </ul> </li> <li>— <b>GAL LEADER et collectivités de la Dombes (3CM, CCDSV, CCD et CCMP)</b> Mise en place d'un groupe de travail via le GAL LEADER avec les collectivités de la Dombes pour : communiquer sur la liaison entre les 2 vélo routes via la Dombes, en prenant appui sur les itinéraires jalonnés sur le Département, étudier la faisabilité d'une liaison multimodale en site propre transitant en Dombes.</li> <li>— <b>Communes</b> pour définir des boucles vélos loisirs sur le territoire de la 3CM, complémentaires à l'axe structurant entre les 2 véloroutes. Cette réflexion sera couplée avec l'étude de nouveaux circuits pédestres.</li> <li>— <b>Prestataires de tourisme</b> : Groupes de travail et mobilisation pour déployer le label « Accueil vélo »</li> </ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Liaison tourisme à vélo via la Dombes :</b>  Plan de communication collectif : 5 000 €HT  Etude de faisabilité commune : 10 000 €HT  Travaux de mis en œuvre : A définir</p> <p><b>Boucles vélos loisirs 3CM :</b>  Signalétique, jalonnement : 15 000 €HT  Plan de communication : 10 000 €HT</p>
<b>Plan de financement</b>	<p>Plan de communication collectif « liaison tourisme à vélo via la Dombes » : Sollicitation financement LEADER  Étude de faisabilité collectif « liaison tourisme à vélo via la Dombes » : Sollicitation financement LEADER, Région  Travaux de mis en œuvre : Sollicitation financement LEADER, Département, Région  Boucles vélos loisirs 3CM : Sollicitation financement LEADER, Département</p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>Liaison tourisme à vélo via la Dombes :</b>  Plan de communication collectif : 2022  Étude de faisabilité commune : 2022-2023  Travaux de mis en œuvre : 2023-2026</p> <p><b>Boucles vélos loisirs 3CM :</b>  Signalétique, jalonnement : 2022-2023  Plan de communication : 2022-2023</p> <p><b>Déploiement du label « accueil vélo » :</b> 2021-2022</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Nombre de supports de communication déployés</li> <li>— Nombre de réunions de travail</li> <li>— Nombre d'usagers avec la mise en place d'éco-compteurs</li> <li>— Nombre de labélisation « Accueil vélo »</li> </ul>

## 33a. Consolider la politique entreprenariat

### CRTE – 3CM

<b>Orientation stratégique n°</b>	4 – Attractivité
<b>Action n°</b>	33a
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côtière à Montluel – EPCI
<b>Description de l'action</b>	<p>Dans le cadre de sa stratégie de développement économique, la 3CM a construit une politique globale de soutien à l'entreprenariat afin d'encourager le développement endogène et de permettre l'émergence de nouvelles activités.</p> <p>En plus de l'objectif principal qui est la création d'activités et d'emplois, cette politique possède également une vertu sociale, permettant pour certaines typologies de projet, la réinsertion dans le monde du travail de personnes éloignées de l'emploi.</p> <p>Si la Pépinière d'entreprises NOV&amp;CO est l'action la plus visible de cette stratégie, celle-ci repose également sur une politique d'animation économique globale : conventionnement avec les opérateurs d'entreprises, organisations de formations et d'ateliers, promotion et communication des initiatives locales,...</p> <p>Ainsi, la 3CM a conventionné avec trois opérateurs de financement à la création d'entreprises qui proposent des solutions complémentaires en fonction de la taille et de la typologie des projets (entre autres : micro-crédits et prêts à taux 0) : l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), Initiative Plaine de l'Ain Côtière (IPAC) et le Réseau Entreprendre Ain Val de Saône.</p> <p>La 3CM a également conventionné avec la Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE) Elan Création, qui permet aux entrepreneurs de tester leur projet en toute sécurité, sans créer de structure ad hoc.</p> <p>Autre volet de cette politique, la 3CM a conventionné avec les chambres consulaires de l'Ain (Chambre de Commerce et d'Industrie - CCI / Chambre de Métiers et d'Artisanat - CMA) pour l'organisation de formations et d'ateliers à destination des entreprises. Ces temps visent particulièrement les entreprises de NOV&amp;CO, les commerçants &amp; artisans, ainsi que les PME..</p> <p>D'autres ateliers sont également régulièrement organisés en partenariat avec d'autres structures : ASCOT, Auvergne Rhône-Alpes Entreprises, IPAC,...</p>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>— Elan Création</li><li>— ADIE</li><li>— Initiative Plaine de l'Ain Côtière</li><li>— Réseau Entreprendre</li><li>— Auvergne Rhône-Alpes Entreprises</li><li>— CCI &amp; CMA</li><li>— CPME, ASCOT, UC</li></ul>

<b>Coût prévisionnel</b>	45 000 € HT annuel en fonctionnement : subventions aux partenaires 5 000 € HT : frais d'événements
<b>Plan de financement</b>	100 % 3CM
<b>Calendrier</b>	Déjà en cours de déploiement
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Nombre d'entreprises accompagnées</li> <li>— Nombre d'emplois créés ou consolidés</li> <li>— Nombre d'évènements organisés</li> <li>— Nombre de participants aux différents événements</li> </ul>

## 34a. Redéfinition de la nouvelle offre de service de l'OT qui questionnera les équipements

### CRTE – 3CM

<b>Orientation stratégique n°</b>	4 - Attractivité
<b>Action n°</b>	34a
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côte à Montluel – EPCI et son office de tourisme
<b>Description de l'action</b>	<p>Dans le cadre de l'appel à projet « 1001 gares » de Gares &amp; Connexions, l'office de tourisme a eu l'opportunité de déplacer l'office de tourisme de la 3CM dans les locaux de la gare de Montluel.</p> <p>En effet, la gare constitue un positionnement stratégique pour le développement du tourisme à l'échelle de la Côte à Montluel. Il s'agit du trait d'union entre le centre historique de Montluel et le business village « Cap &amp;Co » (quartier gare), véritable pôle de services du territoire avec le siège de la 3CM, un centre ophtalmologique, une crèche, la pépinière d'entreprises « Nov&amp;Co » et prochainement, un pôle sportif et pôle emploi.</p> <p>Aussi, l'implantation de l'Office de tourisme sur le pôle multimodal de la gare de Montluel offrira une vitrine touristique de la Côte à Montluel pour les habitants et les visiteurs.</p> <p>Ce déménagement a été l'occasion de repenser les missions de l'office de tourisme et les services proposés aux usagers.</p> <p>En plus des missions classiques d'accueil et de promotion de l'offre touristique, il a été retenu de valoriser les savoir-faire et l'art de vivre du territoire avec la création des 3 nouveaux services :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Un espace d'exposition,</li> <li>— un atelier d'artistes d'art,</li> <li>— une boutique.</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<p>Espace d'exposition : association d'activités d'art (peinture, céramique...), artistes locaux, MJC, centre social de la 3CM.</p> <p>Espace ateliers : Artisans d'art locaux, chambre des métiers et de l'artisanat</p> <p>Espace boutique : artisans d'art, commerçants, chambre de commerce et de l'industrie</p>
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>Espace d'exposition : <b>10 000 €</b> (agencement de l'espace + création d'une exposition permanente)</p> <p>Espace ateliers : <b>5 000 €</b> (agencement)</p> <p>Espace boutique : <b>13 000 €</b> (agencement de l'espace + logiciel de caisse)</p> <p>Communication : <b>10 000 €</b></p>
<b>Plan de financement</b>	Pour le développement de ces 3 services, la 3CM a sollicité une aide financière auprès du LEADER à hauteur de 50%.
<b>Calendrier</b>	2021 : concertation des partenaires pour définir les services 2021-2022 : Mise en place des services
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Nombre d'expositions programmées</li> <li>— Nombre d'ateliers programmés</li> <li>— Nombre de visiteurs</li> <li>— Chiffre d'affaires de la boutique</li> <li>— Nombre de supports de communication déployés</li> </ul>

## 34b. Développer le réseau et les actions vers les professionnels du tourisme

### CRTE – 3CM

<b>Orientation stratégique n°</b>	4 - Attractivité
<b>Action n°</b>	34b
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côte à Montluel – EPCI et son office de tourisme
<b>Description de l'action</b>	<p>L'implication et l'adhésion des professionnels du tourisme est essentielle dans la stratégie touristique de la 3CM.</p> <p>Dans l'objectif de devenir une réelle destination de cyclotourisme, les prestataires de tourisme, restaurateurs comme hébergeurs, constituent des maillons indispensables à la création d'une offre complète de services vélos.</p> <p>Quant à la valorisation des savoir-faire locaux et l'appropriation de l'art de vivre en Côte à, si les prestataires de tourisme partagent cette ambition et sont acteurs de son développement, les clés de la réussite seront plus rapides.</p> <p>Le développement du réseau des professionnels du tourisme autour de la stratégie touristique de la 3CM induit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Des rencontres rassemblant l'office de tourisme et les prestataires du territoire,</li> <li>— De la professionnalisation avec le déploiement de labels : « Accueil vélo » et « Saveurs de l'Ain »,</li> <li>— Des ateliers de concertation pour la co-construction de l'offre touristique,</li> <li>— Des événements partagés : Office de tourisme / prestataires de tourisme.</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<b>Prestataires de tourisme de la 3CM :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>— 28 restaurateurs</li> <li>— 20 hébergeurs représentant 400 lits</li> <li>— 9 prestataires de loisirs</li> <li>— 12 artisans d'art</li> <li>— 10 producteurs</li> </ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	À définir
<b>Plan de financement</b>	À définir
<b>Calendrier</b>	<b>2021-2022 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Organisation de rencontres thématiques sur le développement du vélo sur le territoire et sur la valorisation des savoir-faire</li> <li>— Déploiement des labels « accueil vélo » et « saveurs de l'Ain »</li> <li>— Organisation 1 évènement collectif annuel</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Nombre de rencontres / réunion de concertation</li> <li>— Nombre de professionnels labellisés « Saveurs de l'Ain »</li> <li>— Nombre de professionnels labellisés « Accueil vélo »</li> <li>— Nombre d'évènements co-organisés : Office de tourisme / prestataires de tourisme</li> </ul>

## 35a. Réaliser un schéma directeur de mise en tourisme des sites patrimoniaux en vue d'un plan d'action

### CRTE – 3CM

<b>Orientation stratégique n°</b>	4 – Attractivité
<b>Action n°</b>	35a
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côte à Montluel – EPCI et son office de tourisme
<b>Description de l'action</b>	<p>La 3CM dispose d'une offre touristique diversifiée avec du petit patrimoine (fours de quartier à Bressolles, grandes fermes typiques de Pizay), des sites historiques classés (apothicairerie, Collégiale Notre-Dame-des-Marais) et des activités de loisirs « nature » (équitation, pêche, randonnée et potentiel vélo).</p> <p>Toutefois, aujourd'hui ces sites touristiques manquent de valorisation et sont méconnus des usagers du territoire et des touristes.</p> <p>Face à ce constat, la 3CM va mener une réflexion pour mettre en scène cette offre touristique.</p> <p>À l'issue d'un travail de diagnostic qui permettra d'identifier les sites stratégiques à valoriser, un plan d'actions sera établi avec la définition d'outils de mise en tourisme diversifiés, complémentaires et innovants. Ainsi, des sites pourront être équipés de parcours d'interprétation, de jeux de découverte (chasse aux trésors, escape game patrimoine, jeu de piste...) ou d'autres outils de valorisation.</p> <p>Ces aménagements de mise en tourisme intégreront une dimension numérique et environnementale, par exemple, avec le recours aux modes doux, en résonance avec l'ambition de tourisme à vélo du territoire.</p>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— <b>Communes</b> : Étude portée par la 3CM, en partenariat avec les communes du territoire</li> <li>— <b>Département</b> : Accompagnement technique dans la définition de l'étude</li> </ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>Coût de l'étude réalisée par un cabinet d'études spécialité : <b>30 000 €HT</b></p> <p>Coût d'aménagement et de mise en tourisme des sites : À définir dans le plan d'actions de l'étude préliminaire.</p>
<b>Plan de financement</b>	<b>Étude de mise en tourisme</b> : sollicitation d'une aide financière de 40% auprès du LEADER
<b>Calendrier</b>	<b>Étude de mise en tourisme</b> : 2021-2022 Mise en place opérationnelle des actions : 2022-2024
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Nombre de réunions</li> <li>— Nombre de sites aménagés</li> <li>— Fréquentation des sites aménagés</li> </ul>

ANNEXE 1 - FICHES ACTIONS PAR AXES  
STRATÉGIQUES DE LA 3CM

# AMÉNAGEMENT

## **40a. Déploiement du Schéma Directeur Modes Actifs en synergie avec le plan de mobilité simplifié**

**CRTE – 3CM**

<b>Orientation stratégique n°</b>	5 – Aménagement
<b>Action n°</b>	40a
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côtière à Montluel – EPCI
<b>Description de l'action</b>	Suite Remise à jour du Schéma Directeur des modes doux réalisé en 2019, travaux d'aménagement
<b>Partenaires</b>	Collectivités publiques “institutionnelles” à solliciter
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>4 M€ HT</b>
<b>Plan de financement</b>	À bâtir Coût estimatif des travaux : 4 M€ HT, à confirmer par les études
<b>Calendrier</b>	Calendrier à bâtir
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	–

## **40b. Mise en place d'une station de recharge GNV sur le territoire**

**CRTE – 3CM**

<b>Orientation stratégique n°</b>	5 – Aménagement
<b>Action n°</b>	40b
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côte à Montluel – EPCI
<b>Description de l'action</b>	Création des conditions de mise en œuvre et de réalisation par un porteur de projet privé d'une station de recharge GNV
<b>Partenaires</b>	GrDF – dans un rôle de conseil et de facilitateur Sté APRR – au niveau du foncier Région AURA – par l'aide financière apportée au porteur de projet dans le cadre d'un appel à projet
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>50 K€ HT</b> Comprenant les études (hors travaux de viabilisations fines et acquisition éventuelle du foncier)
<b>Plan de financement</b>	À bâtir
<b>Calendrier</b>	Études en cours, sur 2021
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	–

## 40c. Aménagement modes doux - Rue des Chartinières

CRTE – 3CM

<b>Orientation stratégique n°</b>	5 – Aménagement
<b>Action n°</b>	40c
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côte à Montluel – EPCI
<b>Description de l'action</b>	Aménagement d'un mode doux et des cheminements piétons le long de la Rue des Chartinières, avec notamment le franchissement d'un ouvrage d'art
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>— La Région AURA,</li><li>— le Conseil Départemental de l'Ain</li><li>— la Sté APRR (en groupement de commande)</li><li>— En attente d'un retour de l'Etat (demande de DETR/DSIL)</li></ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	Travaux de VRD Travaux de Génie Civil (pour le franchissement de l'ouvrage d'art) <b>1 780 000 €HT</b>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>— Région AURA : 111 K€</li><li>— CD01 : 225 K€</li><li>— APRR : 151 400 € (en groupement de commande avec la 3CM)</li><li>— FCTVA : 351 K€</li><li>— Reste à financer par la 3CM : 1,3 M€</li></ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>— Réalisation en 3 phases (travaux 2019 / 2020 et 2021)</li><li>— Fin des travaux pour la fin d'année 2021</li></ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	—

## **41a. Réaliser une salle de sport communautaire en lien avec les actions 22 A et 22 B (onglet citoyenneté)**

**CRTE – 3CM**

<b>Orientation stratégique n°</b>	5 – Aménagement
<b>Action n°</b>	41a
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côteière à Montluel – EPCI
<b>Description de l'action</b>	Cartographier les équipements sportifs du territoire afin d'analyser l'offre restante possible de service, à comparer avec la demande, afin de positionner et dimensionner un nouvel équipement sportif avec le plus de pertinence possible
<b>Partenaires</b>	Sollicitation des collectivités publiques institutionnelles pour le financement à prévoir (Etat, Région AURA, CD01, etc.) Partenaires extérieurs (fédérations sportives, mécénat, etc.), à étudier
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>6 M€ HT</b>
<b>Plan de financement</b>	À bâtir
<b>Calendrier</b>	— Cartographie et réflexion sur 2021 — Travaux sur le prochain mandat (2026-2032)
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	—

## 41b. Construction d'un équipement sportif communautaire

CRTE – 3CM

Orientation stratégique n°	5 - Aménagement
Action n°	41b
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Côteière à Montluel – EPCI
Description de l'action	Réalisation d'un Pôle Sportif de 3800 m <sup>2</sup> , intégrant les activités de gymnastique, boxes et judo, actuellement localisées dans un bâtiment existant vieillissant et dépassé, dont la rénovation serait trop onéreuse. Gradins de 500 places
Partenaires	Engagement financier des partenaires publics "institutionnels" : — État : 100 K€ (DETR) — Région : 420 K€ — CD01 : 250 K€ — Notifié en 2019 Recherche de partenariats en cours avec les fédérations sportives, notamment pour ce qui concerne les équipements sportifs (principalement, les équipements gymniques).
Coût prévisionnel	5 730 200 €HT incluant le foncier
Plan de financement	APCP sur 2017/2018/2019/2020/2021/2022
Calendrier	Travaux démarrés en 2020 Ouverture du Gymnase en septembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	—

## 42a. Aménager le parking du Lycée de la Côte à la Boisse et déplacer le plateau sportif

CRTE – 3CM

<b>Orientation stratégique n°</b>	5 – Aménagement
<b>Action n°</b>	42a
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côte à Montluel – EPCI
<b>Description de l'action</b>	Déplacement d'un plateau sportif existant et cession à l'euro symbolique d'un foncier, aménagement d'une gare routière et réaménagement d'un parking VL avec reprise des accès au de la RD1084, afin de permettre les travaux d'extension du Lycée de la Côte à La Boisse
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>— La Région AURA (aide financière)</li><li>— Le Conseil Départemental de l'Ain (avec la cession à l'euro symbolique du foncier du nouveau plateau sportif)</li><li>— La CCMP, participation financière avec la prise en charge à 50% du montant restant à charge des EPCI</li></ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>1 100 000 €HT</b>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>— AURA : 640 K€</li><li>— CCMP : 223 374 € (50% du restant à charge de la part EPCI)</li><li>— Restant à charge de la 3CM : 223 374 €</li></ul> <p>Le CD01 a cédé le foncier nécessaire à la réimplantation du nouveau Plateau Sportif à l'euro symbolique</p>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>— Réalisation en 2 phases (déplacement du plateau sportif en 2019/2020 et Gare Routière/reprise parking VL en 2021)</li><li>— Fin des travaux pour le mois de septembre 2021</li></ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	—

## 42b. Construire un espace culturel communautaire

### CRTE – 3CM

<b>Orientation stratégique n°</b>	5 – Aménagement
<b>Action n°</b>	42b
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côteière à Montluel – EPCI
<b>Description de l'action</b>	Prévoir un espace culturel communautaire de 1000 places pouvant accueillir les manifestations du territoire et d'ailleurs
<b>Partenaires</b>	Collectivités publiques “institutionnelles” à aller chercher (Etat, Région AURA, CD01, EUROPE – LEADER, etc.) À construire
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>10 M €HT</b>
<b>Plan de financement</b>	À construire
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>— Réflexion sur ce mandat</li><li>— Réalisation sur le prochain mandat (2026-2032)</li></ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	–

## 43a. Aménager l'aire définitive de Grands Passages des gens du voyage

CRTE – 3CM

Orientation stratégique n°	5 – Aménagement
Action n°	43a
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Côteière à Montluel – EPCI
Description de l'action	Mise en conformité avec le Schéma Directeur départemental des Gens du Voyage 2020  Réalisation d'une aire de grands passages des gens du voyage permettant d'accueillir 150 caravanes, d'une surface de 3,8 Ha, suivant les éléments techniques du décret de mars 2019
Partenaires	CCMP - 50% du financement (hors foncier) La CCMP a délégué sa maîtrise d'ouvrage par convention
Coût prévisionnel	Coût global : <b>3 600 000 €HT</b>
Plan de financement	50% à charge de la CCMP Reste à charge 3CM : 1 800 000 € HT Budget - 3CM - 2021 : 500 000 € HT Budget - 3CM - 2022 : 1 300 000 € HT
Calendrier	Livraison pour le mois de mai 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	–

## **44a. Poursuivre la mise en place de gestion dématérialisée des équipements de la 3CM**

### **CRTE – 3CM**

<b>Orientation stratégique n°</b>	5 – Aménagement
<b>Action n°</b>	44a
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côte à Montluel – EPCI
<b>Description de l'action</b>	Déploiement de la GMAO et de l'ensemble des outils informatiques permettant la dématérialisation de la gestion des équipements de la 3CM. Mise en œuvre d'outils de gestion dématérialisés (capteurs, etc.), notamment au niveau consommations énergétiques des bâtiments
<b>Partenaires</b>	SIEA Prestataires
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>50 000 €HT</b>
<b>Plan de financement</b>	— À charge de la 3CM — Partenariat et aides financières à solliciter
<b>Calendrier</b>	2021/2022/2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	—



## ANNEXE 1 - FICHES ACTIONS PAR AXES STRATÉGIQUES DE LA 3CM

# AGILITÉ

## 50a. Réaliser un plan pluriannuel de financement du projet de territoire

CRTE – 3CM

Orientation stratégique n°	6 – Agilité
Action n°	50a
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Côte à Montluel – EPCI
Description de l'action	<p>Les élus intercommunaux ont acté plusieurs politiques publiques dans lesquels des axes et des actions sont inclus.</p> <p>Les actions chiffrées tant en dépenses qu'en potentielles recettes doivent être intégrées dans un plan pluriannuel de financement eu égard à la capacité financière de l'EPCI.</p>
Partenaires	–
Coût prévisionnel	Coût global : <b>20 000 € HT</b>
Plan de financement	Budget - 3CM - 2021 : 20 000 € HT
Calendrier	Élaboration 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	–

## **51a. Mettre en place un outil de financement des projets à compétence communale en lien avec la transition écologique et l'intérêt communautaire**

### **CRTE – 3CM**

<b>Orientation stratégique n°</b>	6 – Agilité
<b>Action n°</b>	51a
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côteière à Montluel – EPCI
<b>Description de l'action</b>	<p>La 3CM possède des compétences exclusives dont les communes ne peuvent exercer comme l'aménagement économique ou encore la collecte et la valorisation des déchets ménagers et des entreprises. Le principe de spécialité permet néanmoins de posséder des compétences partagées définies par l'intérêt communautaire.</p> <p>Des réalisations communales peuvent être placées partiellement dans le champ de la compétence de l'EPCI, notamment des sujets de transition écologique, de relance par l'investissement, mais également intéresser l'ensemble de la population.</p> <p>Pour permettre à ces projets d'avoir une envergure intercommunale, il est étudié la faisabilité de mettre en place un système d'aide aux projets qui peuvent se placer dans le projet de territoire de l'EPCI.</p> <p>Cet outil permettra également d'instaurer une solidarité intercommunale vers les communes dont la capacité de financement est restreinte. Une étude globalisée sur les sujets financiers et politiques doit permettre de fixer des critères, des enveloppes ainsi que des modalités administratives.</p>
<b>Partenaires</b>	Communes membres de l'intercommunalité.
<b>Coût prévisionnel</b>	Étude financière et juridique : 30k€ Enveloppe non définie des aides
<b>Plan de financement</b>	Budget - 3CM
<b>Calendrier</b>	En cours
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	–

## **52a. Recherche des financements extérieurs et partenariaux pour l'accomplissement des actions en faveur de la relance et de la transition énergétique**

### **CRTE – 3CM**

<b>Orientation stratégique n°</b>	6 – Agilité
<b>Action n°</b>	52a
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côteière à Montluel – EPCI
<b>Description de l'action</b>	<p>La recherche de financements classiques, contractuels ou participatifs devient primordiale pour mettre en œuvre un projet de territoire ambitieux basé sur l'investissement et le développement d'actions en faveur de l'environnement.</p> <p>Au motif d'une transversalité renforcée du projet de territoire de l'EPCI, il est nécessaire de mener les recherches de financement extérieures par une personne dédiée. Elle devient la pièce maîtresse de financement des actions de la recherche à l'encaissement.</p>
<b>Partenaires</b>	–
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>50k€</b> par an
<b>Plan de financement</b>	Budget - 3CM – annuel : 50k€
<b>Calendrier</b>	En cours
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	–

## 53a. Mettre en place des outils numériques mutualisés pour favoriser l'entraide intercommunal et s'inscrire dans la transition énergétique

### CRTE – 3CM

<b>Orientation stratégique n°</b>	6 – Agilité
<b>Action n°</b>	53a
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côteière à Montluel – EPCI
<b>Description de l'action</b>	<p>La notion de mutualisation est une nécessité dans le secteur public local au regard des besoins souvent communs, la raréfaction des ressources et les dépenses de service public toujours plus prégnantes. La mise en commun de ces derniers permet très souvent d'apporter une économie d'échelle et une collaboration renforcée. Parmi les différents types de mutualisation, la 3CM a choisi celui le plus intégré : le service commun pour développer l'agilité au sein des services.</p> <p>Les progiciels de gestion financière ou des ressources humaines font partie des besoins communs à toutes entités publiques. Et pourtant, chaque entité ne procède pas de la même façon ou n'est pas dotée des dernières innovations.</p> <p>La crise sanitaire a également révélé, à l'aune d'un télétravail imposé, l'obligation d'une gestion électronique des documents pour permettre la diffusion, le partage, la collaboration au travail à des sites distants. Au-delà de la plateforme collaborative, l'usage des techniques classiques deviendront limité (papier, impression, archivage papier, etc.).</p> <p>La pratique permet de démontrer que certaines communes, du fait d'une grande polyvalence des équipes, ne peuvent pas s'adapter rapidement aux évolutions. C'est la raison pour laquelle, l'EPCI doit proposer aux communes les dernières solutions informatiques avec un accompagnement spécifique.</p> <p>Enfin, la mise à disposition de ces logiciels ou des infrastructures réseaux permet également d'échanger sur les pratiques devenues communes où l'entraide intercommunale sera de fait renforcée.</p>
<b>Partenaires</b>	L'ensemble des communes du territoire
<b>Coût prévisionnel</b>	Investissement : <b>185 000 €</b> Fonctionnement : <b>30k€ annuel</b>
<b>Plan de financement</b>	Autofinancement
<b>Calendrier</b>	En cours Mise à disposition aux différentes communes : 2021 - 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	–

## **54a. Recruter un jeune dans le cadre d'un parcours emploi-compétences**

**CRTE – 3CM**

<b>Orientation stratégique n°</b>	6 – Agilité
<b>Action n°</b>	54a
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de la Côteière à Montluel – EPCI
<b>Description de l'action</b>	La 3CM souhaite s'inscrire dans le partenariat signé entre le gouvernement et l'ADCF en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle avec le plan « 1 jeune, 1 solution ». Le jeune sera notamment en charge des sujets de facturation de la 3CM
<b>Partenaires</b>	–
<b>Coût prévisionnel</b>	–
<b>Plan de financement</b>	–
<b>Calendrier</b>	En cours
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

# **ANNEXE 2**

## **Fiches projets par communes**

BALAN .....	page 1
BÉLIGNEUX .....	page 8
BRESSOLLES.....	page 17
DAGNEUX .....	page 25
LA BOISSE .....	page 33
NIÉVROZ .....	page 39
PIZAY .....	page 47
SAINTE-CROIX .....	page 53



*Commune de*  
**Balan**

## ANNEXE 2 - FICHES ACTIONS PAR COMMUNE

# COMMUNE DE BALAN

**Fiche action 1 : Poursuivre les travaux d'isolation  
des plafonds de l'école et de remplacement  
d'une partie des menuiseries  
Phase 1- (2021)**

**CRTE – Commune de Balan**

<b>Orientation stratégique n°</b>	Aménagement
<b>Action n°</b>	1
<b>Maître d'ouvrage</b>	Mairie de Balan - collectivité territoriale
<b>Description de l'action</b>	Isolation des plafonds par remplacement de dalles. Changement d'une partie des huisseries (programme phasé) Remplacement du circulateur pour optimisation de la circulation de l'eau chaude dans le circuit de chauffage
<b>Partenaires</b>	Aucun
<b>Coût prévisionnel</b>	Isolation des plafonds : 12 123 € Changement d'une partie des huisseries : 15 336 € Remplacement du circulateur : 2 931 €
<b>Plan de financement</b>	Mairie : 6 781 € Département : 5 492 € Préfecture : 9 117 € Région : 9 000 €
<b>Calendrier</b>	Travaux programmés sur juillet et août 2021
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Consommation énergétique de l'école

## Fiche action 2 : Poursuivre les travaux de réfection du toit-terrasse et du bloc sanitaire de la salle polyvalente communale

CRTE – Commune de Balan

Orientation stratégique n°	Aménagement
Action n°	2
Maître d'ouvrage	Mairie de Balan - collectivité territoriale
Description de l'action	Réfection du toit terrasse afin de reprendre la totalité de l'étanchéité. Réfection du couloir du bloc sanitaire refait totalement en 2020. Cette reprise de couloir ne peut être faite qu'après la reprise du toit
Partenaires	Aucun
Coût prévisionnel	Total HT 43 479 € Toit : 26 483 € Couloir : 16 996 €
Plan de financement	Mairie : 12 983 € Département : 10 099 € Région : 12 005 € Préfecture : 8 662€
Calendrier	Projet planifié pour juillet 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Pas d'indicateur spécifique si ce n'est la remise en qualité du bâtiment.

## Fiche action 3 : Mener une réflexion sur la destination de l'ancienne maison des associations avec la possibilité de la transformer en pôle médical

CRTE – Commune de Balan

Orientation stratégique n°	Attractivité
Action n°	3
Maître d'ouvrage	Mairie de Balan - collectivité territoriale
Description de l'action	L'objectif est de réhabiliter l'ancienne maison des associations qui est en fait l'ancienne école des années 1870. Le but est de lui donner une destination d'intérêt général. Malheureusement la mairie n'a pas la capacité financière pour réaliser cette réhabilitation. Aussi nous étudions la possibilité de lui donner une destination de pôle médical en cédant ce bâtiment à un acquéreur aménageur qui revendrait ensuite de façon morcelée des lots à des professionnels de la maison médicale. La mairie essaie de coordonner actuellement cette opération ; Une convention serait alors établie avec la mairie, l'acquéreur aménageurs et les professionnels médicaux (acquéreurs finaux). <i>Si ce projet ne pouvait aboutir, un projet de micro-crèche pourrait être relancé.</i>
Partenaires	L'acquéreurs et les professionnels médicaux
Coût prévisionnel	Étude en cours. Travaux estimés à 500 000 € TTC
Plan de financement	Porté par l'acquéreur aménageur
Calendrier	Projet Réhabilitation prévue entre septembre 2021 et septembre 2023 (Étude + dossier administratif + réalisation des travaux).
Indicateurs d'évaluation proposés	–

## Fiche action 4 : Réhabiliter les parcs de loisirs à destination des enfants sur le territoire et créer un parcours sportif

CRTE – Commune de Balan

<b>Orientation stratégique n°</b>	Attractivité
<b>Action n°</b>	4
<b>Maître d'ouvrage</b>	Mairie de Balan - collectivité territoriale
<b>Description de l'action</b>	Remettre en état et renforcer les parcs d'accueil de la petite enfance implantés sur la commune. 1 Square du parc des chênes 2 Zone petite enfance du city stade 3 Petit parc au parc des sports
<b>Partenaires</b>	Aucun
<b>Coût prévisionnel</b>	Une enveloppe de 40 000€ a été estimée pour cette opération qui se fera de manière phasée
<b>Plan de financement</b>	Plan prévisionnel Communal 50% + subventions de la préfecture 20% (DETR), du Département 15% et de la Région 15%.
<b>Calendrier</b>	Ces travaux devraient s'effectuer de manière phasée sur 3 exercices budgétaires 2022, 2023 et 2024
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Taux de fréquentation de ces lieux de vie et enquête de satisfaction auprès des utilisateurs

## Fiche action 5 : Équiper la salle polyvalente d'un système de vidéo-projection

CRTE – Commune de Balan

<b>Orientation stratégique n°</b>	Citoyenneté
<b>Action n°</b>	5
<b>Maître d'ouvrage</b>	Mairie de Balan - collectivité territoriale
<b>Description de l'action</b>	Le but est de pouvoir effectuer des projections de reportages, de films (nous possédons un club photos au sein de notre commune) mais aussi de pouvoir projeter des informations lors de présentation du conseil municipal ou de réunions associatives ; Cet aménagement s'inscrit dans le projet de réaménagement total de notre salle polyvalente âgée de plus de 40 ans
<b>Partenaires</b>	Aucun
<b>Coût prévisionnel</b>	Nous n'avons pas encore de devis retenu. Les premiers estimatifs se situent entre 15 000 et 20 000 €
<b>Plan de financement</b>	Plan prévisionnel : Communal 50% + subventions de la préfecture 20% (DETR), du Département 15% et de la Région 15%.
<b>Calendrier</b>	L'objectif est de réaliser ces travaux durant l'été 2022 en même temps que la réfection de l'éclairage.
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre de projections effectuées.

## Fiche action 6 : Isoler le bâtiment municipal

### CRTE – Commune de Balan

<b>Orientation stratégique n°</b>	Environnement
<b>Action n°</b>	6
<b>Maître d'ouvrage</b>	Mairie de Balan - collectivité territoriale
<b>Description de l'action</b>	Procéder à l'isolation des combles des vestiaires du stade afin de réduire les dépenses énergétiques
<b>Partenaires</b>	Renov + de la 3CM
<b>Coût prévisionnel</b>	Étude en cours Plan prévisionnel : Communal 50% + subventions de la préfecture 20% (DETR), du Département 15% et de la Région 15%.
<b>Plan de financement</b>	—
<b>Calendrier</b>	Travaux prévus à l'automne 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Mesure de l'évolution de la Consommation énergétique de la structure

## Fiche action 7 : Démolir et réhabiliter un théâtre de verdure communal

CRTE – Commune de Balan

Orientation stratégique n°	Attractivité
Action n°	7
Maître d'ouvrage	Mairie de Balan - collectivité territoriale
Description de l'action	Cet espace utilisé à des fins de jeux ou de spectacles en plein air ne permet plus aux personnes de pouvoir s'asseoir. La structure en bois couverte de béton coulé servant de gradin s'effondre. L'étude faite par des entreprises spécialisées montre qu'elle doit être démolie et reconstruite totalement. Les travaux en perspective sont donc la démolition complète de l'existant et de la reconstruction d'une nouvelle structure en gabions recouverts d'assises en bois.
Partenaires	Aucun.
Coût prévisionnel	Démolition et reconstruction 28 385 € HT
Plan de financement	Plan prévisionnel Communal 50% + subventions de la préfecture 20% (DETR), du Département 15% et de la Région 15%.
Calendrier	Durée des travaux estimée 1 mois. Entre avril et décembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux de fréquentation de l'espace



## ANNEXE 2 - FICHES ACTIONS PAR COMMUNE

# COMMUNE DE BELIGNEUX

## **Fiche action 1 : Mise en place de panneaux photovoltaïques sur la Mairie, les ateliers municipaux et les écoles (en attente de la SEMCODA)**

**CRTE – Commune de Béligneux**

<b>Orientation stratégique n°</b>	Environnement
<b>Action n°</b>	1
<b>Maître d'ouvrage</b>	Mairie de Béligneux - collectivité territoriale
<b>Description de l'action</b>	Dans le cadre du PCAET et dans l'optique de développement des énergies renouvelables pour un gain estimé à 82GWh
<b>Partenaires</b>	En cours de recherche
<b>Coût prévisionnel</b>	Impossible à estimer à l'heure actuelle.
<b>Plan de financement</b>	Non défini
<b>Calendrier</b>	Étude en 2022 pour mise en place 2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	–

**Fiche action 2 : Favoriser la mobilité piétonne  
sur le territoire avec la création d'un chemin pédestre  
le long de la Montée de Béligneux, un travail en  
partenariat avec l'Agence de l'ingénierie de l'Ain (2022)**

**CRTE – Commune de Béligneux**

<b>Orientation stratégique n°</b>	Mobilité
<b>Action n°</b>	2
<b>Maître d'ouvrage</b>	Mairie de Béligneux - collectivité territoriale
<b>Description de l'action</b>	Afin de permettre aux habitants de Béligneux village de rejoindre à pied et en sécurité, les commerces de la commune, la gare et la ligne de bus, nous souhaitons créer une voie piétonne. Estimation 300K€ pour 1,2km et 600 familles
<b>Partenaires</b>	Agence de l'ingénierie 01 S'engage à : étude et assistance maître d'ouvrage À cette date est : en discussion Prochaine étape : passation du marché pour 2022
<b>Coût prévisionnel</b>	Étude préliminaire 300K€
<b>Plan de financement</b>	Non défini
<b>Calendrier</b>	Finalisation étude : fin 2021 Appel d'offre : début 2022 Travaux 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	–

## Fiche action 3 : Projet de redistribution de la circulation du hameau de Chânes, en favorisant la mobilité douce par la création d'une piste cyclable

CRTE – Commune de Béligneux

Orientation stratégique n°	Mobilité
Action n°	3
Maître d'ouvrage	Mairie de Béligneux - collectivité territoriale
Description de l'action	Dans le cadre du PCAET donner aux habitants du hameau de Chânes, la possibilité de rejoindre la gare, les commerces et les services municipaux, en vélo ou à pied. Sécuriser les circulations.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"><li>— Agence de l'ingénierie pour l'étude</li><li>— Le Ministère de la Défense et les domaines pour la rétrocession de terrain et de voirie</li></ul> <p>À cette date est en discussion</p>
Coût prévisionnel	Non défini
Plan de financement	Non défini
Calendrier	Étude en cours Demande rétrocession des terrains fin 2021 Lancement travaux mi 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	—

**Fiche action 4 : Réhabilitation de l'actuel local  
du cabinet de podologie pour accueillir des professionnels  
de la santé et créer un cabinet médical  
(dimension rénovation énergétique)**

**CRTE – Commune de Béligeux**

<b>Orientation stratégique n°</b>	Citoyenneté
<b>Action n°</b>	4
<b>Maître d'ouvrage</b>	Mairie de Béligeux - collectivité territoriale
<b>Description de l'action</b>	Propriétaire d'un espace occupé actuellement par des cabinets d'ostéologie et de podologie. Ceux-ci déménagent courant 2022. Nous étudions en parallèle la possibilité de faire venir des médecins. Nous souhaitons donc réaménager le local en cabinet médical généraliste
<b>Partenaires</b>	SEMCODA co-propriétaire du bâtiment À cette date est à discuter ? Prochaine étape : obtenir la venue de médecins sur la commune.
<b>Coût prévisionnel</b>	90 K€
<b>Plan de financement</b>	Non défini
<b>Calendrier</b>	En attente du déménagement des locataires actuels dont le lieu est en phase de construction : 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	–

## Fiche action 5 : Achat et mise en place de récupérateurs d'eau sur tous les bâtiments publics communaux d'ici 2022

### CRTE – Commune de Béligneux

Orientation stratégique n°	Environnement
Action n°	5
Maître d'ouvrage	Mairie de Béligneux - collectivité territoriale
Description de l'action	Dans le cadre du PCAET et de la diminution de la consommation d'eau potable nous souhaitons installer sur tous les bâtiments publics, des récupérateurs d'eau de pluie. Ils serviront à l'arrosage des espaces verts de la commune.
Partenaires	Néant
Coût prévisionnel	15 K€
Plan de financement	Non défini
Calendrier	À prévoir au budget 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	–

## Fiche action 6 : Faire évoluer l'étang asséché de la Combe en une ou plusieurs mares pour répondre aux nouveaux enjeux environnementaux

CRTE – Commune de Béligneux

Orientation stratégique n°	Environnement
Action n°	6
Maître d'ouvrage	Mairie de Béligneux - collectivité territoriale
Description de l'action	La commune a sur son territoire un étang artificiel, issu d'une résurgence naturelle. Suite à 4 années de sécheresse, cet étang c'est asséché et la biodiversité qui s'y était installée, a quasiment disparue. De plus, c'était un lieu de convivialité familiale, qui n'attire plus grand monde. La commune cherche une solution de réalimentation ou de transformation, afin de réintroduire une partie de la faune perdue et de favoriser un lieu de détente.
Partenaires	La Communauté de communes de la Côte à Montluel s'engage à l'aide logistique et financière (GEMAPI). À cette date est en discussion. Prochaine étape : décision à prendre sur l'option à choisir
Coût prévisionnel	100 K€
Plan de financement	Non défini
Calendrier	Étude 2021 Lancement consultation 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	–





*Commune de*  
**Bressolles**

## ANNEXE 2 - FICHES ACTIONS PAR COMMUNE

# **COMMUNE DE BRESSOLLES**

**Fiche action 1 : Améliorer les conditions de vie dans la cantine par des travaux de réhabilitation en cours d'étude, présentant un enjeu de rénovation bâimentaire et énergétique**

**CRTE – Commune de Bressolles**

<b>Orientation stratégique n°</b>	Environnement
<b>Action n°</b>	1
<b>Maître d'ouvrage</b>	Mairie de Bressolles - Collectivité Territoriale
<b>Description de l'action</b>	Le personnel communal a fait remonter les problèmes d'acoustique et chaleur excessive en été. Réflexion : système de chauffage qui n'est plus adapté (chauffage au plafond), condamner le skydôme qui génère un apport de chaleur important, déperdition de chaleur, voir éventuellement panneaux photovoltaïques sur le toit... Surface bâtiment environ 150 m <sup>2</sup> , nombre de bénéficiaires 100 personnes/jour. Bâtiment d'une trentaine d'années.
<b>Partenaires</b>	L'ALEC a été consultée pour avis et différents devis ont été demandés
<b>Coût prévisionnel</b>	Panneaux solaires : environ 50 000 € Fermeture skydôme et faux plafond : 19 000 € Pompe à chaleur : attente devis Chaudage : attente devis Isolation acoustique : 20 000 €
<b>Plan de financement</b>	Non défini
<b>Calendrier</b>	2022 ou 2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	–

## **Fiche action 2 : Bénéficier de l'opportunité des travaux de réseau pour sécuriser la rue principale de la commune en intégrant des mobilités douces**

**CRTE – Commune de Bressolles**

<b>Orientation stratégique n°</b>	Mobilité
<b>Action n°</b>	2
<b>Maître d'ouvrage</b>	Mairie de Bressolles - Collectivité Territoriale
<b>Description de l'action</b>	Suite aux travaux de mise en séparatif, nécessité de refaire toute la grande rue trottoirs et aménagement sécuritaire
<b>Partenaires</b>	Département (revêtement voirie) Agence départementale d'ingénierie
<b>Coût prévisionnel</b>	Non défini
<b>Plan de financement</b>	Non défini
<b>Calendrier</b>	Été 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	–

**Fiche action 3 : Favoriser l'intégration des modes de déplacement doux sur la liaison entre Bressolles et Dagneux, en priorité pour les piétons et si possible pour les cyclistes**

**CRTE – Commune de Bressolles**

<b>Orientation stratégique n°</b>	Mobilité
<b>Action n°</b>	3
<b>Maître d'ouvrage</b>	Mairie de Bressolles - Collectivité Territoriale
<b>Description de l'action</b>	Aménagement sécuritaire notamment pour la desserte du collège et pour les déplacements inter-villages
<b>Partenaires</b>	Département, commune de Dagneux
<b>Coût prévisionnel</b>	450 000 €
<b>Plan de financement</b>	État, Région, Département, autofinancement...
<b>Calendrier</b>	Non défini. C'est une demande récurrente des usagers pour la sécurité de leurs enfants
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	–

## Fiche action 4 : Mener une réflexion sur l'avenir du Château d'eau de la commune

### CRTE – Commune de Bressolles

Orientation stratégique n°	Aménagement
Action n°	4
Maître d'ouvrage	Mairie de Bressolles - Collectivité Territoriale
Description de l'action	Réflexion sur l'avenir de ce château d'eau qui n'est plus utilisé : — Réparation ? — Changement d'affection ?
Partenaires	—
Coût prévisionnel	À définir
Plan de financement	État, région, département, autofinancement
Calendrier	—
Indicateurs d'évaluation proposés	—

## Fiche projet 1 : Remettre en état le revêtement de l'aire de jeux et questionner l'aire de jeu dans sa globalité

CRTE – Commune de Bressolles

Orientation stratégique n°	Aménagement
Action n°	Projet 1
Maître d'ouvrage	Mairie de Bressolles - Collectivité Territoriale
Description de l'action	–
Partenaires	–
Coût prévisionnel	–
Plan de financement	À définir
Calendrier	À définir
Indicateurs d'évaluation proposés	–

**Fiche projet 2 : Mener une réflexion sur l'utilisation des anciens locaux de la mairie et envisager de procéder à une rénovation énergétique du bâtiment et à la création de logement en R+1**

**CRTE – Commune de Bressolles**

<b>Orientation stratégique n°</b>	Aménagement
<b>Action n°</b>	Projet 2
<b>Maître d'ouvrage</b>	Mairie de Bressolles - Collectivité Territoriale
<b>Description de l'action</b>	L'étage de l'ancienne mairie est inoccupé. Une réflexion pour transformer cet étage en logement
<b>Partenaires</b>	–
<b>Coût prévisionnel</b>	À définir
<b>Plan de financement</b>	À définir
<b>Calendrier</b>	D'ici 2026
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	–





ANNEXE 2 - FICHES ACTIONS PAR COMMUNE

## COMMUNE DE DAGNEUX

# Fiche action 1 : Végétaliser les murs et les toitures de l'école municipale / changer le revêtement de la cour / installer des ombrières végétalisées (canopées)

## CRTE – Commune de Dagneux

<b>Orientation stratégique n°</b>	Environnement
<b>Action n°</b>	1
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Dagneux - Collectivité Territoriale
<b>Description de l'action</b>	L'objectif est de lutter contre l'îlot de chaleur que représente la cour en enrobé de l'école élémentaire. Différentes pistes sont explorées : murs végétalisés, revêtement perméable non calo-capacitif, installation d'ombrières végétalisées type canopées. Choix à opérer par MO.
<b>Partenaires</b>	AMO assurée par le cabinet Green Sentinel (concepteur) – premier rendu présenté en mairie le 02/06/21 APD confié au cabinet SINAR Environnement après choix des orientations par la Commune.
<b>Coût prévisionnel</b>	AMO H.T. : 7 500 € MOE estimée H.T. : 45 000 € Coût total travaux H.T si la totalité du projet était retenue : 650 000 € Frais de fonctionnement à définir.
<b>Plan de financement</b>	Financements envisagés : FONDS EUROPEENS, PLAN DE RELANCE, DETR, CRARA, CG01, ADEME, autofinancement
<b>Calendrier</b>	Études préalables éventuelles à mener : études géotechniques et de structure du bâtiment selon demandes de l'architecte. APD-PRO-DCE à monter sur 2021 AO à lancer fin 2021
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Enregistrements de température avant et après mise en place des structures

## Fiche action 2 : Mettre des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments scolaires orientés sud

CRTE – Commune de Dagneux

Orientation stratégique n°	Environnement
Action n°	2
Maître d'ouvrage	Commune de Dagneux - Collectivité Territoriale
Description de l'action	L'objectif est d'utiliser une partie de la toiture du groupe scolaire pour mettre en place une installation génératrice d'énergie afin d'alimenter en partie les écoles pour répondre à leurs besoins en électricité.
Partenaires	Proposition émise par le cabinet Green Sentinel, concepteur du projet de végétalisation du groupe scolaire.
Coût prévisionnel	Pas de budget défini à ce jour.
Plan de financement	Financements envisagés : FONDS EUROPEENS, PLAN DE RELANCE, DETR, CRARA, CG01, ADEME, autofinancement
Calendrier	Étude en 2022 Réalisation en 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Économies sur la facture d'électricité

## Fiche action 3 : création d'un pôle jeunesse rassemblant skate-park, city-stade et espace mini-riders

### CRTE – Commune de Dagneux

<b>Orientation stratégique n°</b>	Attractivité
<b>Action n°</b>	3
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Dagneux - Collectivité Territoriale
<b>Description de l'action</b>	La Commune souhaite s'équiper d'une structure de loisirs à destination de la jeunesse, optant pour la création d'un pôle qui accueillerait un skate-park, un city-stade (en remplacement de l'ancien) et un espace mini-riders pour les plus jeunes.
<b>Partenaires</b>	La Commune travaille sur le projet avec un cabinet d'études et a créé un groupe de travail impliquant directement les intéressés. Ainsi l'esquisse a été dessinée à partir des demandes et des orientations indiquées par un panel de futurs utilisateurs. L'esquisse est en cours de validation. Des études de sol vont être entreprises prochainement.
<b>Coût prévisionnel</b>	Les postes de dépenses principaux sont : terrassement, mise en œuvre et installation des structures, réseaux (AEP, eaux pluviales, éclairage, vidéoprotection). Eaux pluviales gérées par une noue d'évacuation. Gestion de l'accès au site par barrière levante Coût prévisionnel H.T total : 500 000 €
<b>Plan de financement</b>	Financements envisagés : FONDS EUROPEENS, PLAN DE RELANCE, DETR, CRARA, CG01, autofinancement
<b>Calendrier</b>	Études géotechniques : été 2021. Rendu APD fin juin 2021 Appel d'offres : automne 2021. Travaux début 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Fréquentations des lieux. Retour des utilisateurs.

## Fiche action 4 : Mener à bien le programme d'enfouissement de réseau et de changement de luminaire / mise en œuvre d'un programme d'extinction nocturne

### CRTE – Commune de Dagneux

<b>Orientation stratégique n°</b>	Aménagement
<b>Action n°</b>	4
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Dagneux - Collectivité Territoriale
<b>Description de l'action</b>	La Commune mène depuis plusieurs années une politique d'enfouissement des réseaux secs et de modernisation de son parc de points lumineux.
<b>Partenaires</b>	Le principal partenaire sur cette opération est le SIEA qui, compétent sur la partie éclairage public, assure aussi la maîtrise d'ouvrage déléguée sur les enfouissements des réseaux d'électricité et de télécommunication. De telles actions sont menées lors de la requalification des voiries ou sur des actions plus ponctuelles faisant l'objet de plans de financement dédiés (passage en leds lors des renouvellements de PL, programmes d'extinction nocturne).
<b>Coût prévisionnel</b>	Les postes de dépenses varient en fonction de la longueur des voiries, du nombre de réseaux à enfouir et du nombre de points lumineux à moderniser.
<b>Plan de financement</b>	Les financements mobilisés sont les apports du SIEA et les participations des concessionnaires.
<b>Calendrier</b>	Le calendrier des opérations suit celui des opérations de voirie de la commune. Ainsi, un projet est en voie d'achèvement rue des Chartinières (travaux programmés à l'automne 2021). Une réflexion est en cours sur la rénovation des PL du chemin des Avoux.
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Économies d'énergie liées au passage en leds et à l'extinction nocturne des points lumineux.

## Fiche projet 1 : Déplacement du stade de football communal

**CRTE – Commune de Dagneux**

<b>Orientation stratégique n°</b>	Aménagement
<b>Action n°</b>	Projet n°1
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Dagneux - Collectivité Territoriale
<b>Description de l'action</b>	Déplacer le stade de football près du complexe sportif/de loisirs des Bâtonnes (chemin de Marigneux)
<b>Partenaires</b>	Non défini
<b>Coût prévisionnel</b>	Non estimé
<b>Plan de financement</b>	–
<b>Calendrier</b>	Acquérir les parcelles, actuellement objet d'un emplacement réservé (2024 ?)
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	–

## Fiche projet 2 : Mener une réflexion sur l'aménagement de pistes cyclables en lien avec les travaux de voirie

### CRTE – Commune de Dagneux

<b>Orientation stratégique n°</b>	Mobilité
<b>Action n°</b>	Projet n°2
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Dagneux - Collectivité Territoriale
<b>Description de l'action</b>	Afin d'accroître l'offre et la mixité des modes de déplacement sur son territoire, la Commune développe un réseau de voies douces. Idéalement, ce réseau est maillé avec celui des collectivités voisines. L'objectif est de pouvoir relier les territoires en continu par ce type de voies.
<b>Partenaires</b>	Deux axes de travail sont envisagés. Le premier axe concerne les voiries en cours de requalification qui sont systématiquement redimensionnées pour accueillir un mode doux. Le second axe consiste à travailler sur les voiries qui ne font pas l'objet d'une requalification, et qui seront donc traitées par aménagement.
<b>Coût prévisionnel</b>	Les coûts sont à préciser projet par projet. Ceux-ci font systématiquement l'objet de demandes de financement au titre de la DETR.
<b>Plan de financement</b>	Les projets non aidés sont uniquement autofinancés.
<b>Calendrier</b>	Les projets sont intégrés aux appels d'offres de travaux de requalification. Un appel d'offres spécifique peut être lancé si l'aménagement ne concerne que la voie douce.
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	–





*Commune de*  
**La Boisse**

## ANNEXE 2 - FICHES ACTIONS PAR COMMUNE

# **COMMUNE DE LA BOISSE**

## Fiche action 1 : Remplacer progressivement l'éclairage public par des ampoules LED sur le territoire

CRTE – Commune La Boisse

Orientation stratégique n°	Environnement
Action n°	1
Maître d'ouvrage	Commune de La Boisse - Collectivité territoriale
Description de l'action	Le projet porterait sur la rénovation de l'éclairage public présent sur la commune de LA BOISSE, afin de mettre aux normes des points lumineux vieillissants (système d'éclairage non conforme), mais également de moderniser les points lumineux par un passage en éclairage LED et de procéder à des économies d'énergie par la mise en place d'un dispositif de mise en veille et/ou de réduction nocturne de l'éclairage public
Partenaires	SIEA
Coût prévisionnel	Budget prévisionnel d'environ 650 000 € HT
Plan de financement	Projet qui s'inscrirait dans une démarche pluriannuelle sur la durée du mandat, avec des cofinancements dans le cadre de la convention avec le SIEA
Calendrier	Projet qui nécessitera une étude préalable (diagnostic et état des lieux) du réseau d'éclairage public avec identification des secteurs prioritaires, pour un phasage du programme de rénovation.

## Fiche action 2 : Mener une réflexion autour du ramassage scolaire pour renforcer les modes doux

### CRTE – Commune de La Boisse

Orientation stratégique n°	Mobilité
Action n°	2
Maître d'ouvrage	Commune de La Boisse - Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>La commune a pour objectif de renforcer les modes doux, notamment lors des déplacements « domicile-école », pour les enfants scolarisés dans l'école maternelle et élémentaire de LA BOISSE.</p> <p>Le projet porterait sur la création de ligne « pedibus » dans différents secteurs de la commune, le fonctionnement reposant sur une implication des parents.</p> <p>Des aménagements urbains seront à prévoir (marquage au sol, pose de signalétiques, ...).</p> <p>Pour lancer le programme, un diagnostic des besoins et une étude de faisabilité du projet seront lancés en amont.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"><li>— Commune de La Boisse</li><li>— Associations locales</li></ul>
Coût prévisionnel	Le budget prévisionnel est à affiner en fonction du rendu de l'étude de faisabilité.
Plan de financement	—
Calendrier	Projet qui ne fait pas encore l'objet d'une programmation et d'un calendrier prévisionnel

## Fiche action 3 : Mener une réflexion autour de la route nationale afin de favoriser les modes doux et sécuriser la circulation

CRTE – Commune de La Boisse

Orientation stratégique n°	Mobilité
Action n°	3
Maître d'ouvrage	Commune de La Boisse - Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>La route nationale RN 1084 constitue un axe majeur de la commune de La Boisse avec un objectif de renforcer son attractivité et sa sécurité sur son ensemble.</p> <p>Afin de valoriser cet axe, la commune souhaite lancer une étude et un programme de travaux portant sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>— Amélioration des modes doux et notamment des pistes cyclables</li><li>— Renforcement de la sécurité et atténuation des nuisances sonores, notamment pour réduire la vitesse jugée excessive sur certaines portions de la route nationale</li><li>— Renforcer l'attractivité de la route nationale en offrant une configuration valorisante pour le développement des linéaires commerciaux</li></ul>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"><li>— Commune de La Boisse</li><li>— Département de l'Ain</li><li>— État</li></ul>
Coût prévisionnel	Budget et plan de financement à affiner en fonction du résultat de l'étude de faisabilité et de programmation.
Plan de financement	Cf. ci-dessous
Calendrier	Opération qui se réalisera dans le cadre d'une programmation pluriannuelle.

## Fiche action 4 : Installer des bornes électriques sur le territoire et interroger le positionnement de la borne actuelle

CRTE – Commune de La Boisse

Orientation stratégique n°	Mobilité
Action n°	4
Maître d'ouvrage	Commune de La Boisse - Collectivité territoriale
Description de l'action	Afin de favoriser l'usage urbain et interurbain des véhicules électriques et d'offrir la possibilité d'un point de recharge, la commune de LA BOISSE souhaite réinterroger l'usage d'une borne de recharge implantée sur un secteur éloigné de la commune (station de covoiturage) et d'examiner la possibilité d'implantation d'un point de recharge en cœur de village.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"><li>— Commune de LA BOISSE</li><li>— SIEA</li><li>— 3CM au titre de la mobilité</li></ul>
Coût prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"><li>— Travaux de raccordement de la borne au réseau électrique</li><li>— Travaux de génie civil pour implantation de la borne.</li></ul>
Plan de financement	Cofinancement SIEA – Commune
Calendrier	Calendrier non encore défini





## ANNEXE 2 - FICHES ACTIONS PAR COMMUNE

# COMMUNE DE NIEVROZ

# Fiche action 1 : Réaliser des travaux dans la salle des fêtes afin d'améliorer l'efficacité énergétique (accueil – salle de réunion et restauration scolaire)

## CRTE – Commune de Niévroz

Orientation stratégique n°	Aménagement
Action n°	1
Maître d'ouvrage	Commune de Niévroz - Collectivité territoriale
Description de l'action	<p><u>Phase 1</u> : Travaux de remplacement du groupe froid de la salle des fêtes.</p> <p><u>Phase 2</u> : Étude et diagnostic énergétique du bâtiment.</p> <p><u>Phase 3</u> : Travaux de rénovation énergétique.</p> <p>L'objectif de l'ensemble des travaux est d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment et de conserver un système de refroidissement permettant d'avoir, dans le cadre du PCS et du plan canicule un point frais en cas de nécessité.</p>
Partenaires	ACTIBE pour Suivi du marché de remplacement du groupe froid Sequoia, ALEC 01 et SPL ALEC 01 pour diagnostic. Région, Département et Etat pour financement et subvention.
Coût prévisionnel	<u>Phase 1 : 50 000 € HT</u> <u>Phase 2 : 8 000 € HT</u> <u>Phase 3 : en cours d'analyse</u>
Plan de financement	— Conseil régional pour subvention — Département pour subvention — SEQUOIA 4000HT Pour la phase 2 — CRTE — Autofinancement
Calendrier	<u>Phase 1</u> : En cours de réalisation MOE engagée et début de chantier prévu mi-juillet. <u>Phase 2</u> : Premier trimestre 2022 <u>Phase 3</u> : 3ème trimestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	—

## Fiche action 2 : Aménager un chemin pédagogique d'apprentissage et de valorisation du patrimoine

### CRTE – Commune de Niévroz

<b>Orientation stratégique n°</b>	Environnement
<b>Action n°</b>	2
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communes de Niévroz, Balan et Thil – Collectivités territoriales
<b>Description de l'action</b>	<p>Une action d'aménagement visant à assurer les circulations des publics et à mettre en valeurs les sites d'intérêts. Elle comprend plusieurs opérations.</p> <p>Une action de mise en valeur visant à faire découvrir et partager les richesses naturelles et culturelles rhodaniennes de la zone d'étude au public local.</p> <p>Une action pour l'accueil et la circulation des publics visant à guider et canaliser une fréquentation « douce ».</p>
<b>Partenaires</b>	<p>Conseil Départemental de l'Ain pour subvention  Région pour subvention  3CM pour intégration de l'opération dans le plan tourisme  Prochaine étape : signature du marché et début des travaux.  CEN Auvergne Rhône ALPES et SEGAPAL dans le cadre du programme de renaturation du Rhône</p>
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Investissements :</b>  Action 1) Jonction route/impasse d'Alsace :  Escalier bois + Chemin piétonnier + gradins en rondin : 16 000 € HT  Jonction Alsace Rhône Niévroz : chemin piéton : 8 000 € HT  Franchissement Cottey : étude technique + passerelle : 23 000 € HT  Point de vue Barrage : 6 000 € HT  <b>Action 1) Sous total : 53 000 € HT</b>  <b>Action 2) de valorisations : 30 000 €HT</b>  <b>Action 3) Plan signalétique Niévroz : 27 000 €HT</b>  <b>COÛT TOTAL Investissement : 110 000 € HT</b></p> <p><b>Fonctionnement : 5 000 € HT/an</b></p>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Département pour subvention</li> <li>— Conseil régional pour subvention</li> <li>— CRTE</li> <li>— Emprunt</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Étude préalable réalisée sur l'ensemble du projet sur les 3 communes partenaires.</li> <li>— Cahier des charges techniques à réaliser pour signature de marché des travaux.</li> <li>— Un échéancier de mise en œuvre est joint à cette fiche action.</li> </ul>

## Fiche action 3 : Réaménager le camping municipal

### CRTE – Commune de Niévroz

<b>Orientation stratégique n°</b>	Aménagement
<b>Action n°</b>	3
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Niévroz – Collectivité territoriale
<b>Description de l'action</b>	<p>Réhabilitation du camping municipal qui s'inscrit dans une offre touristique régionale nombreuse et diversifiée (Grand Parc, Grottes de la Balmes, site archéologique de Larina, Cité médiévale de Pérouges, Parc des Oiseaux). Ce projet se trouve sur le tracé de l'anneau bleu ce qui permettra de le relier à Lyon par voie cyclable.</p> <p>Il s'agit d'installer des habitations légères de loisirs, ainsi qu'un accueil Bar-restaurant version développement durable, dans la mesure du possible.</p> <p>L'étude de faisabilité est déjà réalisée mais à actualiser.</p>
<b>Partenaires</b>	<p>Conseil départemental de l'Ain pour subvention</p> <p>Conseil régional Auvergne-Rhône Alpes pour subvention</p> <p>3CM pour intégration de l'opération dans le plan tourisme</p>
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Tranche ferme :</b></p> <p>Blocs sanitaires : remplacement de 2 blocs production d'eau chaude par système bi-énergie (solaire + électrique) : 60 000 € HT</p> <p>Remplacement toiture : 30 000 € HT</p> <p>WC supplémentaire PMR : 7 500 € HT</p> <p>Installation habitations légères de loisirs (HLL) :</p> <p>Pour 5 HLL hexagonaux : 300 000 € HT achat et pose</p> <p>Réseaux : 30 000 €HT</p> <p>Traitements Paysager : 40 000 € HT</p> <p>Clôture : 60 000 € HT (adaptée aux crues)</p> <p><b>Sous total ferme : 467 500 € HT</b></p> <p><b>MOE : 35 000 € HT</b></p> <p><b>COÛT TOTAL : 502 500 € HT</b></p>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Demande de subvention auprès de la Région et du Département</li> <li>— CRTE</li> <li>— Emprunt</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Études préalables réalisées à réactualiser.</li> <li>— Prochaine étape recherche d'une MOE</li> <li>— Signature possible MOE 2ème trimestre 2022</li> <li>— Début travaux 4ème trimestres 2022</li> <li>— Fin travaux 4ème trimestre 2023</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	—

## Fiche action 4 : Construire un terrain de vélo-cross

### CRTE – Commune de Niévroz

<b>Orientation stratégique n°</b>	Attractivité
<b>Action n°</b>	4
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Niévroz – Collectivité territoriale
<b>Description de l'action</b>	Réalisation d'un terrain de vélo CROSS au lieudit « Les îles » sur la parcelle B1425 Surface envisagée 7 000 m <sup>2</sup>
<b>Partenaires</b>	Département pour le financement Fédération française de cyclisme pour aide et suivi technique.
<b>Coût prévisionnel</b>	Réalisation d'une piste de bon niveau comprenant Clôture, drainage, grille de départ : 30 000 € HT
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>— Département pour subvention</li><li>— CRTE</li><li>— Autofinancement</li></ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>— Réalisation possible dès le 4e trimestre 2021</li><li>— Fin des travaux fin du premier trimestre 2022.</li></ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	—

## Fiche action 5 : Créer une maison des associations

### CRTE – Commune de Niévroz

<b>Orientation stratégique n°</b>	Citoyenneté
<b>Action n°</b>	5
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Niévroz – Collectivité territoriale
<b>Description de l'action</b>	<p><u>Création d'une maison des associations</u> : afin de permettre aux associations Nièvrandes d'avoir des locaux disponibles et des espaces de stockage, ainsi que de créer une nouvelle bibliothèque municipale.</p> <p>Ce projet a été conçu suite au retour de gestion de la salle polyvalente et aux demandes successives des associations, ainsi qu'au besoin d'agrandissement de la bibliothèque municipale.</p> <p>Actuellement le projet est dans une phase de conception préalable (premier contact avec des maîtres d'ouvrage).</p> <p><b>Le projet comprend :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une salle de réunion (40m<sup>2</sup>)</li> <li>- Une bibliothèque municipale (80m<sup>2</sup>)</li> <li>- Un vestibule et des sanitaires (15m<sup>2</sup> + 20m<sup>2</sup>)</li> <li>- 3 bureaux (30m<sup>2</sup>/bureau)</li> </ul> <p>L'ensemble du projet représente 250 à 300m<sup>2</sup> d'emprise au sol</p>
<b>Partenaires</b>	<p>Associations Nièvrandes, Bibliothèque municipale pour l'occupation des locaux.</p> <p>Conseil départemental pour financement</p> <p>Conseil régional pour financement</p> <p>Prochaine étape : Signature de la maîtrise d'œuvre et concertation avec les associations dans ce cadre.</p>
<b>Coût prévisionnel</b>	Construction du bâtiment, entièrement sur un volet investissement de l'ordre de <b>350 000 €</b>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Sollicitation de subvention auprès du département, dans le cadre de sa politique de contractualisation.</li> <li>— Sollicitation de subvention auprès de la Région.</li> <li>— Recours à l'emprunt</li> <li>— CRTE</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<p><b>Calendrier Prévisionnel :</b></p> <p>3<sup>ème</sup> trimestre 2021 : début de la phase de concertation avec les associations</p> <p>1<sup>er</sup> trimestre 2022 : Publication marché</p> <p>3<sup>ème</sup> trimestre 2022 : Début du chantier.</p> <p>3<sup>ème</sup> trimestre 2023 : fin du chantier</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	—

## Fiche action 6 : Créer une aire de camping-car en « auto-gestion »

**CRTE – Commune de Niévroz**

<b>Orientation stratégique n°</b>	Aménagement
<b>Action n°</b>	6
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Niévroz – Collectivité territoriale
<b>Description de l'action</b>	Réhabilitation de l'entrée du camping municipal en créant une aire de camping-car en « auto-gestion » près de son accès et contre la RD61. L'étude de faisabilité et les esquisses sont déjà réalisées pour deux scénarii.
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Département et région pour subvention</li> <li>— 3CM dans le cadre de l'intégration de l'aire dans le volet communication du projet tourisme.</li> </ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Investissements décomposés tel que suit :</b></p> <p>Logistique chantier : 4 000 €HT  Terrassement : 35 000 €HT  Voirie : 47 000 €HT  Assainissement : 18 000 €HT  Adduction eau potable : 3 000 €HT  Eclairage public : 16 000 €HT  Espaces verts : 28 000 €HT  Aire services : 36 000 €HT</p> <p><b>Coût total : 187 000 €HT</b></p>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Région et département pour subvention</li> <li>— CRTE</li> <li>— Emprunt</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— L'étude de faisabilité et les esquisses sont déjà réalisées.</li> <li>— Signature d'une maîtrise d'œuvre d'un marché public possible sur le 3ème trimestre 2021.</li> <li>— Début des travaux envisagé sur 2ème trimestre 2022</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	—

## Fiche action 7 : Construire une salle des Mariages et du Conseil Municipal.

### CRTE – Commune de Niévroz

<b>Orientation stratégique n°</b>	Aménagement
<b>Action n°</b>	7
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Niévroz – Collectivité territoriale
<b>Description de l'action</b>	Le projet consiste en la construction d'une salle des mariages et du conseil municipal en plain-pied entre les deux bâtiments de la Mairie et de son annexe, dans l'actuel cour. Une étude de faisabilité a été réalisée, des plans d'orientation ont été établis.
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>— Département de l'Ain pour subvention</li><li>— Conseil régional pour subvention</li><li>— Prochaine étape : Signature contrat de maîtrise d'œuvre.</li></ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	Le coût de ce nouveau bâtiment est estimé à : 250 000 HT €, en suivant le dernier chiffrage établi.
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>— Demande de subvention auprès du Département et de la Région</li><li>— Mobilisation CRTE</li><li>— Emprunt</li></ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>— 3ème trimestre 2022 : Consultation MOE</li><li>— 4ème trimestre 2022 : Signature Marché</li><li>— 2ème trimestre 2022 : Début des travaux</li><li>— 2ème trimestre 2023 : fin des travaux</li></ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	



*Commune de*  
**Pizay**

## ANNEXE 2 - FICHES ACTIONS PAR COMMUNE

# **COMMUNE DE PIZAY**

## Fiche action 1 : Construire un groupe scolaire et mutualiser les ressources

### CRTE – Commune de Pizay

<b>Orientation stratégique n°</b>	Aménagement
<b>Action n°</b>	1
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Pizay - Collectivité Territoriale (853 habitants)
<b>Description de l'action</b>	<p>Phase n° 1 de la restructuration du centre-bourg.</p> <p>Mise en œuvre des conclusions de l'étude de cadrage urbain réalisée en 2016. Recommandations de paysage et d'architecture, charte du SCoT BUCOPA – 2017 Le Plateau de la Dombes. Cette restructuration de centre-bourg qui ouvrira la voie à la redistribution des destinations des bâtiments existants, en particulier retour de la Mairie dans son bâtiment d'origine avec la création d'une salle pour le conseil et les mariages.</p> <p>Création du groupe scolaire de 928 m<sup>2</sup> avec accueil périscolaire, bibliothèque et salle informatique, dans le cadre d'un RPI. Etablissement spécialisé, niveau 1, 2 et 3 en classes maternelles. Besoin probable dès 2022 d'une classe supplémentaire.</p> <p>Co-construction d'un plateau sportif communautaire sur le même site.</p> <p>Projets envisagés et préparés depuis 2015.</p>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>— Maître d'œuvre : 2BR Architecture</li><li>— Projet en cours de construction depuis janvier 2021. 12 lots.</li></ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>Pour l'ensemble en investissement, avec les différents intervenants et VRD : 2 385 591 €</p> <p>Le groupe scolaire, en construction : 1 927 341 €</p>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>— Emprunts Caisse des Dépôts : 1 450 000 €</li><li>— Subvention DETR État : 578 202 €</li><li>— Subvention Département : 150 000 €</li><li>— Subvention FIBOIS (est.) : 40 000 €</li><li>— Subvention Région (est.) : 30 000 €</li><li>— Autofinancement : 137 389 €</li></ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>— Démarrage des travaux le 18/01/2021</li><li>— Fin prévisionnelle des travaux, avril/mai 2022</li><li>— Livraison du bâtiment, rentrée des classes 2022</li></ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>— Réunion de chantier hebdomadaire avec le maître d'œuvre et suivi de la facturation pendant la construction.</li><li>— Croissance des effectifs, ouverture probable d'une nouvelle classe dès 2022.</li><li>— Taux de fréquentation de la bibliothèque. Projet en cours tourné vers la parentalité en collaboration avec le Département. Équipe de 10 personnes déjà en place pour assurer le fonctionnement.</li></ul>

## Fiche action 2 : Favoriser la mobilité douce sur le territoire en reliant l'entrée Nord et l'entrée Sud de la commune

### CRTE – Commune de Pizay

Orientation stratégique n°	Mobilité
Action n°	2
Maître d'ouvrage	Commune de Pizay - Collectivité Territoriale (853 habitants)
Description de l'action	Rendre les chemins communaux aux habitants, aux riverains, afin de développer la mobilité « douce ». Sécuriser les déplacements et desservir le nouveau centre-bourg créé par la construction d'un nouveau groupe scolaire. Aménagement de feux tricolores afin de renforcer la sécurité et réguler les flux. Beaucoup de déplacements doux, nouveaux depuis la création récente d'une boulangerie sur la commune en plein centre. Intégration dans le plan de développement communautaire reliant Sainte-Croix et Bressolles.
Partenaires	Le projet est à élaborer.
Coût prévisionnel	Un prévisionnel maximal restant à charge de 100 000 € est envisagé.
Plan de financement	Non réalisé
Calendrier	Première partie en 2022, desserte du nouveau groupe scolaire. Deuxième partie en 2023, 24 voire 25
Indicateurs d'évaluation proposés	Traffic observé. Perception des habitants en termes d'amélioration de la sécurité, du confort d'utilisation et du lien social renforcé, voire générée.

## Fiche action 3 : Réhabiliter l'ancienne mairie de la commune énergétiquement obsolète

### CRTE – Commune de Pizay

Orientation stratégique n°	Environnement
Action n°	3
Maître d'ouvrage	Commune de Pizay - Collectivité Territoriale (853 habitants)
Description de l'action	<p>Projet intégré dans la restructuration en cours du centre-bourg. (Voir fiche 1).</p> <p>Réhabilitation des locaux occupés par l'actuelle école, après son transfert dans le nouveau groupe scolaire en construction pour la rentrée 2022. Il s'agit d'un retour de la Mairie dans son bâtiment patrimonial d'origine, le seul de la commune, abandonné en son temps au profit de l'actuelle école, faute de place pour cette dernière. La rénovation énergétique de ce bâtiment est une priorité.</p> <p>La surface retrouvée permettra la création d'une salle du conseil et des mariages et l'aménagement d'un accueil du public digne de ce nom intégrant les obligations non assumées aujourd'hui, spécifiques à l'accueil des personnes à mobilité réduite (Ad'Ap). Une salle pour les réunions des associations sera également aménagée.</p> <p>Possibilité également de créer à l'étage, des espaces de coworking, locations pour télétravailler.</p> <p>L'aménagement d'une surface extérieure d'accueil apportera une touche qualitative et valorisante en plein centre du village. Une liaison en mode doux sera également aménagée pour relier le centre administratif et commercial, RD22, au nouveau plateau sportif, chemin de La Combette.</p>
Partenaires	Projet en cours d'élaboration
Coût prévisionnel	Un coût maximal, hors subventions, de 100 000 € HT est envisagé.
Plan de financement	<p>Pour l'instant, seule une demande de subvention a été déposée le 12/10/2020 (DETR) auprès de l'Etat pour démarrer la rénovation thermique du bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>— Isolation des plafonds 7 227 21 € HT</li><li>— Remplacement des menuiseries 23 150 € HT</li><li>— Rénovation chauffage 34 068 90 € HT</li></ul> <p>Et une demande auprès de la Région le 21/10/2020.</p>
Calendrier	2021/2022/2023
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"><li>— Retours des habitants en termes qualitatifs et fonctionnels.</li><li>— Qualité d'aménagement du centre-bourg.</li><li>— Lien social.</li></ul>

# Fiche projet 1 : Réhabilitation d'un bâtiment obsolète pour développer des nouveaux services et créer un centre attractif

CRTE – Commune de Pizay

Orientation stratégique n°	Attractivité
Action n°	Projet n°1
Maître d'ouvrage	Commune de Pizay - Collectivité Territoriale (853 habitants)
Description de l'action	Réhabilitation d'un bâtiment des années 60, obsolète et « passoire thermique ». Accroissement de la densité de population en centre-bourg, aujourd'hui faible, en aménageant des logements sociaux types T1 / T2, destinés aux jeunes ou parents isolés. Accroissement des possibilités d'accueil de nouveaux services, coworking et commerces. Opération qualitative, renforçant l'attractivité qui jouxtera la future Mairie.
Partenaires	Projet déjà évoqué avec SEMCODA.
Coût prévisionnel	À chiffrer
Plan de financement	Néant
Calendrier	Possible de lancer les études de faisabilité courant 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"><li>— Aménagement du centre-bourg.</li><li>— Taux de remplissage.</li></ul>





*Commune de*  
**Sainte-Croix**

## ANNEXE 2 - FICHES ACTIONS PAR COMMUNE

# **COMMUNE DE SAINTE-CROIX**

# Fiche action 1 : Mener une réflexion globale de redistribution des locaux communaux (Mairie, Salle polyvalente, Salles de classe)

CRTE – Commune de Sainte-Croix

Orientation stratégique n°	Aménagement
Action	1
Maître d'ouvrage	Commune de Sainte-Croix - Collectivité Territoriale
Description de l'action	Refonte globale des biens communaux Construction de salles de classes Construction de logements et restauration de biens existants Abandon de pièces communale en logement Relocalisation de la salle du conseil municipal
Partenaires	<input type="checkbox"/> SEMCODA <input type="checkbox"/> DYNACITE <input type="checkbox"/> AUTRE
Coût prévisionnel	500 000 €HT
Plan de financement	<input type="checkbox"/> Auto-financement <input type="checkbox"/> Prêts <input type="checkbox"/> Subventions état, région et département <input type="checkbox"/> Vente de terrains communaux
Calendrier	<input type="checkbox"/> Étude 2023 <input type="checkbox"/> Projet 2023 <input type="checkbox"/> Réalisation 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	–

## Fiche action n°2 : Mener une étude sur la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux

CRTE – Commune de Sainte-Croix

<b>Orientation stratégique n°</b>	Environnement
<b>Action</b>	2
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Sainte-Croix - Collectivité Territoriale
<b>Description de l'action</b>	Dépenses actuelles trop importantes. L'idée est de passer en autoconsommation sur nos bâtiments communaux et de revendre le surplus à EDF.
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>— SIEA (investi dans le projet)</li><li>— Ou GREEN PLANET (autoconsommation + revente excédent)</li><li>— Ou SNE (idem GREEN PLANET)</li><li>— Aucun engagement de signé, d'autres études sont à mener</li></ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	Environ 99 000 €HT (GREEN PLANET) SIEA 0 €HT
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>— État</li><li>— Région</li><li>— Département</li><li>— + Autofinancement</li><li>— + mutualisation avec d'autres communes ?</li></ul>
<b>Calendrier</b>	Appel d'offre : 2022 Travaux : 2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	—

## Fiche action 3 : Aménager et sécuriser la route départementale 61C en y intégrant des modes de déplacements doux

CRTE – Commune de Sainte-Croix

Orientation stratégique n°	Mobilité
Action	3
Maître d'ouvrage	Commune de Sainte-Croix - Collectivité Territoriale
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"><li>— Capter des eaux pluviales sur 300 m de la RD 61C (en agglomération)</li><li>— Création de chicanes pour la sécurité</li><li>— Création de trottoirs pour la sécurité des piétons</li></ul>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"><li>— EIFFAGE (devis fait)</li><li>— DEPARTEMENT</li></ul>
Coût prévisionnel	150 000 €HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"><li>— AUTOFINANCEMENT</li><li>— DETR</li><li>— ADCIL</li><li>— DEPARTEMENT</li><li>— REGION</li><li>— 3CM</li></ul>
Calendrier	Ce projet par manque de moyens passera en dernier
Indicateurs d'évaluation proposés	—

# ANNEXE 3

## Contrats et conventions

- Convention partenariale 3CM / Val Horizon – Elan Création
- Convention partenariale 3CM / Réseau Entreprendre
- Convention partenariale 3CM / ADIE
- Convention partenariale 3CM / IPAC
- Convention partenariale pour le développement des entreprises de la Côte d'Or / CMA-CCI
- Convention départementale France Services
- Convention de mise à disposition des locaux de la Maison France Services pour la Mission Locale des Jeunes
- Convention de mise à disposition des locaux de la Maison France Services pour le Point Conseil Budget de l'UDAF 01
- Convention d'animation du SPPEH – Service Public de Performance Énergétique de l'Habitat / ALEC01
- Convention constitutive du relais d'accès au droit de Montluel / CDAD
- Convention de prestations intégrées pour l'animation du document d'objectif du site Natura 2000 FR 8001638 « Milieux alluviaux et aquatiques du fleuve Rhône, de Jons à Anthon » / SEGAPAL
- Convention relative à la mise en œuvre du projet de compensation collective agricole de la ZAC des Goucherannes à La Boisse / Préfecture de l'Ain
- Contrat Ambition Région / Région AURA
- Charte de coopération économique et sociale / Aéroport Saint-Exupéry



# CONVENTION PARTENARIALE 3CM / VAL HORIZON - ÉLAN CRÉATION

2021-2023



## ENTRE

**La Communauté de Communes de la Côte à Montluel**, représentée par son Président, M. Philippe GUILLOT-VIGNOT, dont le siège est situé au 485, Rue des Valets - 01120 MONTLUEL ; ci-après dénommée « **la 3CM** » ;

## ET

L'association **Val Horizon - Elan Création**, représentée par son Directeur, M. Armand ROSENBERG, dont le siège est situé 178, Chemin d'Arras - 01600 TREVOUX ; ci-après dénommée « **Val Horizon - Elan Création** » ou « **l'Association** ».

## PRÉAMBULE

Elan Création, émanation de Val Horizon, est une coopérative d'activités dont les actions complètent la stratégie de la 3CM de mise en place de partenariats avec les opérateurs de soutien à la création d'entreprises. L'originalité de la coopérative est d'offrir aux porteurs de projet un statut « d'entrepreneur salarié » qui leur permet de percevoir un salaire et de bénéficier de la couverture sociale d'un salarié classique ainsi qu'un hébergement juridique, social, comptable et fiscal de leur activité.

Chaque porteur de projet est accueilli et reçoit une information sur la coopérative. Celle-ci examine le réalisme et la faisabilité du projet et à l'issue de cette étude, le porteur signe avec la coopérative et Cap services une convention d'accompagnement CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise). Lorsque l'activité commence à devenir solvable, le porteur de projet signe un contrat de travail en CDI et devient entrepreneur salarié.

La coopérative prend en charge la gestion administrative, comptable, sociale et fiscale de l'activité. Dès que l'activité semble pérenne et s'il ne souhaite pas la développer au sein de la coopérative, l'entrepreneur salarié peut créer son entreprise, selon la forme juridique de son choix.

## CECI ETANT EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

Avec 150 entreprises créées par an sur le territoire, l'entreprenariat est un vecteur fort du dynamisme économique de la 3CM qui mène une politique globale afin d'accompagner les projets de créations ou de reprises d'entreprises.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de financement de l'Association par la 3CM, dans le cadre de sa stratégie de développement économique et de son projet de territoire.

## **ARTICLE 2 : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA 3CM**

La 3CM apportera une subvention de 1 000 € par entrepreneur résident du territoire qui signe un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise avec Val Horizon - Elan Création sur les années 2021, 2022 et 2023, pour un plafond annuel de 5 000 €.

La participation financière de la 3CM correspondant au nombre de contrats CAPE signés sur l'année n-1 sera versée sur appel de fonds de l'association.

La 3CM attribuera également une subvention de 1 500 € pour l'organisation des éditions du Forum « J'entreprends sur la Côte » 2021, 2022 et 2023, sachant que la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau accordera une aide du même montant.

La subvention de 1 500 € liée à l'organisation du Forum « J'entreprends sur la Côte » sera versée après l'événement sur sollicitation écrite de la part de l'Association.

## **ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION**

L'Association fournit son rapport d'activités, moral et financier annuel à la 3CM, après chaque Assemblée générale.

Val Horizon - Elan Création s'engage à communiquer au fil de l'eau à la 3CM, la liste des entrepreneurs qui ont signé un contrat CAPE, et ce afin de maximiser un effet de réseau propre à favoriser l'intégration de l'entreprise sur le territoire.

Val Horizon - Elan Création s'engage à faire référence au soutien financier accordé par la 3CM par tous moyens appropriés selon la nature des actions qu'il entreprend (logo sur le document de communication, flyer, site internet,...).

A la demande de la 3CM, l'Association peut intervenir devant une de ses instances, afin de présenter le résultat de ses activités.

L'Association s'engage à promouvoir les outils de développement économique de la 3CM, en particulier la Pépinière d'entreprises NOV&CO, auprès des porteurs de projet du territoire.

Val Horizon - Elan Création s'engage à organiser des ateliers sur la création d'entreprises et à tenir une permanence régulière sur le territoire de la 3CM.

La 3CM se réserve le droit de réclamer à Val Horizon - Elan Création tous les documents utiles et de procéder à toutes les investigations qu'elle jugera nécessaire afin de lui permettre de contrôler en application de l'article L 1611-4 du Code Général des collectivités territoriales, le respect par l'association de ses obligations et le bon emploi des fonds perçus.

A cet effet, Val Horizon - Elan Création s'engage à faciliter à toute personne mandatée par la 3CM l'accès à ses documents administratifs et comptables et à ceux des tiers dont l'examen s'avérerait nécessaire, à un titre ou à un autre, à l'exercice du contrôle précité.

## ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DE LA 3CM

La 3CM s'engage à mettre à disposition de l'Association, un bureau pour lui permettre d'accueillir les porteurs de projet.

La 3CM s'engage à promouvoir l'offre de services de l'Association auprès des entrepreneurs.

## ARTICLE 5 : RÉVISION ET RÉSILIATION

La présente convention prend effet dès sa signature.

Elle peut être révisée d'un commun accord par voie d'avenant, à la demande expresse et écrite de l'une des parties.

La présente convention sera résiliée de plein droit :

- en cas d'inexécution de l'une des clauses qui mette en péril l'équilibre général de la présente convention et après mise en demeure restée sans effet ;
- en cas de dissolution ou de liquidation judiciaire de l'association ;
- en cas de transformation de l'association en une personne morale ne relevant plus de la loi de 1901 ;
- en cas d'absorption ou fusion avec une autre association.

En cas de dénonciation par l'une des parties, cette dernière devra le faire avec un préavis de trois mois par lettre recommandée.

## ARTICLE 6 : LITIGES

En cas de difficultés dans l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les deux parties conviennent de régler à l'amiable les différends éventuels qui pourraient survenir à cette occasion, avant de porter le litige devant la juridiction compétente.

Fait à Montluel, le

Le Président de la Communauté  
de Communes de la Côte à Montluel

**M. Philippe GUILLOT-VIGNOT**



Le Directeur Général  
de Val-Horizon

**M. Armand ROSENBERG**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Armand Rosenberg".



# CONVENTION PARTENARIALE 3CM / RÉSEAU ENTREPRENDRE

2021-2023



## ENTRE

La Communauté de Communes de la Côte à Montluel, représentée par son Président, M. Philippe GUILLOT-VIGNOT, dont le siège est situé au 485, Rue des Valets - 01120 MONTLUEL ; ci-après dénommée la « Communauté de Communes » ou « la 3CM » ;

## ET

L'association Réseau Entreprendre® Ain et Val de Saône, représentée par son Président, M. Yves MONNERET, dont le siège est situé 5 boulevard Paul Valéry - 01000 BOURG-EN-BRESSE, ci-nommée après l'Association ;

## PRÉAMBULE

L'association Réseau Entreprendre® Ain & Val de Saône, créée le 25 juillet 2001, a pour objet statutaire de « favoriser l'éclosion des idées propres à générer des emplois, en particulier par la création, la reprise ou le développement d'entreprises industrielles, commerciales, artisanales et de services et ce à titre gratuit et non lucratif ».

L'Association fait partie du Réseau Entreprendre, association reconnue d'utilité publique par décret du 15 janvier 2003. Dans ce cadre, elle

- accompagne les créateurs et les repreneurs d'entreprises pour vérifier la faisabilité économique, financière et juridique de leurs projets ;
- accorde un prêt d'honneur sans intérêt ni garantie (jusqu'à 90 000 €) pour un remboursement en 60 mois dont 12 mois de différé possible ;
- effectue pendant 3 ans, après le démarrage de leur projet, un suivi du créateur ou du repreneur afin de l'aider notamment à s'intégrer dans le tissu économique et financier.

L'ensemble de ces actions est effectuée à titre gratuit conformément aux dispositions liées à la reconnaissance d'utilité publique du Réseau Entreprendre®. La cible du Réseau Entreprendre® suppose l'existence d'une « logique entrepreneuriale et d'une vision à moyen terme pour l'entrepreneur soutenu pouvant entraîner la mobilisation de capitaux importants, besoin de financement nécessitant le recours à l'emprunt bancaire ».

Ainsi, l'Association n'intervient pas sur les projets artisanaux et commerciaux unipersonnels mais sur des projets susceptibles de se développer rapidement et cela exclusivement sous forme de société.

Pour chaque projet les bénéficiaires sont des personnes physiques détenant la majorité du capital individuellement, directement ou via un pacte d'associés ou au recours à une société holding.

Les projets soumis à l'Association sont expertisés à titre bénévole par des dirigeants d'entreprises et experts partenaires de l'association, ce qui permet de bonifier le projet avant son démarrage.

Un comité ad-hoc examinera l'adéquation homme/projet, la cohérence économique et financière du projet et son impact sur le développement économique local. Il s'assurera de l'implication à titre principal du porteur de projet au management et au développement de son entreprise.

Le comité d'engagement est statutairement le seul à pouvoir engager les fonds de l'association. Son avis positif sur le projet soumis déclenche l'accompagnement des créateurs / repreneurs par un prêt d'honneur sans intérêts, caution ou garantie de jusqu'à 90 000 € dont elle assure la gestion et assume les risques.

Elle met en place pendant 2 ans minimum un accompagnement individuel des créateurs et repreneurs de manière à maximiser leurs chances de réussite. Cet accompagnement est exercé de manière bénévole par un dirigeant d'entreprise adhérent de l'association et il permet en outre une meilleure intégration dans le tissu économique local.

## **CECI ETANT EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

Avec 150 entreprises créées par an sur le territoire, l'entreprenariat est un vecteur fort du dynamisme économique de la 3CM qui mène une politique globale afin d'accompagner les projets de créations ou de reprises d'entreprises.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de financement de l'Association par la 3CM, dans le cadre de sa stratégie de développement économique et de son projet de territoire.

## **ARTICLE 2 : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA 3CM**

Pour permettre à l'Association de conforter et de développer ses activités sur le territoire de la 3CM, celle-ci apportera un soutien forfaitaire de 1 000 € pour le financement d'un projet de création, de reprise ou de développement d'entreprises sur son territoire en 2021, 2022 et 2023, plafonné à 5 000 € par an.

La subvention annuelle correspondante sera versée sur production des éléments relatifs à l'accompagnement des entreprises à l'année n-1.

## **ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION**

L'Association fournit son rapport d'activités, moral et financier annuel à la 3CM, après chaque Assemblée générale.

Dès acceptation d'un projet par son comité d'engagement, l'Association en informera la 3CM et ce afin de maximiser un effet de réseau propre à favoriser l'intégration de l'entreprise sur le territoire.

L'Association s'engage à faire référence au soutien financier accordé par le 3CM par tous moyens appropriés selon la nature des actions qu'elle entreprend (logo sur les documents de promotion, le site internet, la « newsletter » périodique, à l'assemblée générale, ...) et fera connaître au sein de Réseau Entreprendre l'engagement à ses côtés de la 3CM.

A la demande de la 3CM, l'Association peut intervenir devant une de ses instances, afin de présenter le résultat de ses activités.

L'Association s'engage à promouvoir les outils de développement économique de la 3CM, en particulier la Pépinière d'entreprises NOV&CO, auprès des porteurs de projet du territoire.

La 3CM se réserve le droit de réclamer à l'Association tous les documents utiles et de procéder à toutes les investigations qu'elle jugera nécessaire afin de lui permettre de contrôler en application de l'article L 1611-4 du Code Général des collectivités territoriales, le respect par l'association de ses obligations et le bon emploi des fonds perçus.

YP

A cet effet, l'Association s'engage à faciliter à toute personne mandatée par la 3CM l'accès à ses documents administratifs et comptables et à ceux des tiers dont l'examen s'avérerait nécessaire, à un titre ou à un autre, à l'exercice du contrôle précité.

## ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DE LA 3CM

La 3CM s'engage à mettre à disposition de l'Association, un bureau pour lui permettre d'accueillir les porteurs de projet.

La 3CM s'engage à promouvoir l'offre de services de l'Association auprès des entrepreneurs.

## ARTICLE 5 : RÉVISION ET RÉSILIATION

La présente convention prend effet dès sa signature.

Elle peut être révisée d'un commun accord par voie d'avenant, à la demande expresse et écrite de l'une des parties.

La présente convention sera résiliée de plein droit :

- en cas d'inexécution de l'une des clauses qui mette en péril l'équilibre général de la présente convention et après mise en demeure restée sans effet ;
- en cas de dissolution ou de liquidation judiciaire de l'association ;
- en cas de transformation de l'association en une personne morale ne relevant plus de la loi de 1901 ;
- en cas d'absorption ou fusion avec une autre association.

En cas de dénonciation par l'une des parties, cette dernière devra le faire avec un préavis de trois mois par lettre recommandée.

## ARTICLE 6 : LITIGES

En cas de difficultés dans l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les deux parties conviennent de régler à l'amiable les différends éventuels qui pourraient survenir à cette occasion, avant de porter le litige devant la juridiction compétente.

Fait à Montluel, le

Le Président de la Communauté  
de Communes de la Côte à Montluel  
**M. Philippe GUILLOT-VIGNOT**



Le Président du Réseau Entreprendre  
Ain & Val de Saône  
**M. Yves MONNERET**

Réseau Entreprendre Ain & Val de Saône  
c/o PWC Entrepreneurs  
220 Avenue des Granges Bardes  
01000 BOURG EN BRESSE  
Siren : 436 463 365 - Tel : 04.74.21.88.07



# CONVENTION PARTENARIALE 3CM / ADIE

2021-2023

**adie**

**3CM**  
Communauté  
de Communes  
de la Côte  
à Montluel



## ENTRE

La Communauté de Communes de la Côte à Montluel, représentée par son Président, M. Philippe GUILLOT-VIGNOT, dont le siège est situé au 485, Rue des Valets - 01120 MONTLUEL ; ci-après dénommée « la 3CM » ;

## ET

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique, dont le siège social est situé 139 boulevard de Sébastopol 75002 PARIS, représentée par son Président, Frédéric LAVENIR et dont l'établissement régional est situé 2, Avenue Leclerc - 69007 Lyon, représentée par Monsieur Etienne TAPONNIER, Directeur Régional, ci-après dénommée « l'Association » ou « l'Adie ».

## PRÉAMBULE

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique accompagne et finance depuis plus de 30 ans les créateurs d'entreprises ou entrepreneurs installés ayant difficilement accès au crédit bancaire (chômeurs, bénéficiaires du RSA, ...) du fait de leur situation et/ou de la faiblesse du niveau de prêt sollicité. Le périmètre d'intervention de l'association couvre celui de la 3CM.

Dans le but de favoriser la création et le développement d'entreprises sur son territoire, et dans le cadre de sa compétence développement économique, la 3CM soutient les structures d'accompagnement aux porteurs de projets économiques

C'est dans cet objectif que la 3CM souhaite apporter son soutien à l'Adie, en participant à la prise en charge du coût d'accompagnement des personnes financées sur le territoire intercommunal à travers deux dispositifs :

- le micro-crédit professionnel dédié au financement de projets de création ou de reprise d'entreprises ;
- le micro-crédit mobilité dédié aux personnes qui ont besoin d'un investissement pour trouver un emploi : achat ou réparation d'un véhicule, financement d'un permis ou d'une formation,...

## CECI ETANT EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

## ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Avec 150 entreprises créées par an sur le territoire, l'entreprenariat est un vecteur fort du dynamisme économique de la 3CM qui mène une politique globale afin d'accompagner les projets de créations ou de reprises d'entreprises.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de financement de l'Adie par la 3CM, dans le cadre de sa stratégie de développement économique et de son projet de territoire.

## ARTICLE 2 : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA 3CM

La 3CM s'engage à verser une participation financière à l'Adie en fonction du nombre de micro-crédits accordés sur la 3CM sur les années 2021, 2022 et 2023 à hauteur de :

- 1 000 € par micro-crédit professionnel accordé, avec un plafond de 5 000 € par an ;
- 500 € par micro-crédit mobilité accordé, avec un plafond de 10 000 € sur la durée de la convention.

Le montant de la subvention annuelle sera déterminé par l'appel de fonds annuel transmis par l'ADIE à la 3CM, concernant les résultats de l'année n-1.

La 3CM notifiera à l'Adie le montant de la participation financière octroyée suite aux résultats transmis par l'Adie chaque année.

## ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

L'Association fournit son rapport d'activités, moral et financier annuel à la 3CM, après chaque Assemblée générale.

L'Adie s'engage à communiquer au fil de l'eau à la 3CM, la liste des entrepreneurs qui ont signé un contrat CAPE, et ce afin de maximiser un effet de réseau propre à favoriser l'intégration de l'entreprise sur le territoire.

L'Adie s'engage à faire référence au soutien financier accordé par la 3CM par tous moyens appropriés selon la nature des actions qu'elle entreprend (logo sur le document de communication, flyer, site internet,...).

A la demande de la 3CM, l'Adie peut intervenir devant une de ses instances, afin de présenter le résultat de ses activités.

L'Association s'engage à promouvoir les outils de développement économique de la 3CM, en particulier la Pépinière d'entreprises NOV&CO, auprès des porteurs de projet du territoire.

L'Association s'engage à organiser des ateliers sur la création d'entreprises et à tenir une permanence régulière sur le territoire de la 3CM.

La 3CM se réserve le droit de réclamer à l'Association tous les documents utiles et de procéder à toutes les investigations qu'elle jugera nécessaire afin de lui permettre de contrôler en application de l'article L 1611-4 du Code Général des collectivités territoriales, le respect par l'association de ses obligations et le bon emploi des fonds perçus.

A cet effet, l'Association s'engage à faciliter à toute personne mandatée par la 3CM l'accès à ses documents administratifs et comptables et à ceux des tiers dont l'examen s'avérerait nécessaire, à un titre ou à un autre, à l'exercice du contrôle précité.

## ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DE LA 3CM

La 3CM s'engage à mettre à disposition de l'Association, un bureau pour lui permettre d'accueillir les porteurs de projet.

La 3CM s'engage à promouvoir l'offre de services de l'Association auprès des entrepreneurs.

## ARTICLE 5 : RÉVISION ET RÉSILIATION

La présente convention prend effet dès sa signature.

Elle peut être révisée d'un commun accord par voie d'avenant, à la demande expresse et écrite de l'une des parties.

La présente convention sera résiliée de plein droit :

- en cas d'inexécution de l'une des clauses qui mette en péril l'équilibre général de la présente convention et après mise en demeure restée sans effet ;
- en cas de dissolution ou de liquidation judiciaire de l'association ;
- en cas de transformation de l'association en une personne morale ne relevant plus de la loi de 1901 ;
- en cas d'absorption ou fusion avec une autre association.

En cas de dénonciation par l'une des parties, cette dernière devra le faire avec un préavis de trois mois par lettre recommandée.

## ARTICLE 6 : LITIGES

En cas de difficultés dans l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les deux parties conviennent de régler à l'amiable les différends éventuels qui pourraient survenir à cette occasion, avant de porter le litige devant la juridiction compétente.

Fait à Montluel, le

Le Président de la Communauté  
de Communes de la Côtière à Montluel  
**M. Philippe GUILLOT-VIGNOT**



Le Directeur régional de l'Adie  
Auvergne Rhône-Alpes

**M. Armand ROSENBERG**

**Etienne TAPONNIER**  
Directeur Régional  
AUVERGNE RHONE-ALPES

**Adie**  
Direction Régionale  
Auvergne Rhône-Alpes  
2 avenue Leclerc  
69007 LYON





# CONVENTION PARTENARIALE 3CM / IPAC

2021-2023



## ENTRE

La Communauté de Communes de la Côte à Montluel, représentée par son Président, M. Philippe GUILLOT-VIGNOT, dont le siège est situé au 485, Rue des Valets - 01120 MONTLUEL ; ci-après dénommée « la 3CM » ;

## ET

L'association Initiative Plaine de l'Ain Côte à, représentée par son Président, M. Bernard GLORIOD, dont le siège est situé au Parc Industriel de la Plaine de l'Ain - PAMPA - Allée des Lilas - 01150 SAINT-VULBAS ; ci-après dénommée « l'Association ».

## PRÉAMBULE

L'Association a été créée en Assemblée générale constitutive le 2 février 2009, sous l'impulsion de la Région et des Communautés de Communes suivantes :

- Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain ;
- Communauté de Communes de la Côte à Montluel ;
- Communauté de Communes de Miribel et du Plateau ;
- Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon.

Elle a pour objet de déceler et de favoriser les initiatives de création d'emplois, d'activités, de biens ou services nouveaux par l'appui au lancement, à la reprise ou au développement des TPE & PME.

Elle apporte son soutien par l'octroi d'un prêt personnel sans garantie ni intérêt et par un accompagnement des porteurs de projets, par un parrainage et un suivi technique assurés gracieusement. Elle contribue aussi à la mobilisation d'autres dispositifs de soutien aux PME et TPE.

## CECI ETANT EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

Avec 150 entreprises créées par an sur le territoire, l'entreprenariat est un vecteur fort du dynamisme économique de la 3CM qui mène une politique globale afin d'accompagner les projets de créations ou de reprises d'entreprises.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de financement de l'Association par la 3CM, dans le cadre de sa stratégie de développement économique et de son projet de territoire.

## **ARTICLE 2 : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA 3CM**

La participation financière est fixée à 1 € par habitant pour chacune des 4 Communautés de Communes adhérentes à l'Association.

Ainsi, la 3CM accepte d'apporter une participation financière pour l'animation de l'Association et l'abondement de son fonds de prêts d'honneur, à hauteur de 24 847 € par an, pour les années 2021, 2022 et 2023.

La participation financière de la 3CM est versée annuellement sur demande écrite de l'Association.

## **ARTICLE 3 : ADHÉSION A L'ASSOCIATION**

La participation financière de la 3CM inclue l'adhésion annuelle à l'Association.

Conformément aux statuts de l'Association, la 3CM peut siéger au Conseil d'administration de l'Association au sein du collège « Collectivités publiques ».

La 3CM désigne un représentant permanent, habilité à délibérer.

## **ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION**

L'Association s'engage à établir 3 permanences par semaine sur le territoire de la 3CM.

L'Association fournit son rapport d'activités, moral et financier annuel à la 3CM, après chaque Assemblée générale.

L'Association s'engage à informer au fil de l'eau la 3CM, des entreprises créées ou reprises sur son territoire et qui ont bénéficié d'un prêt d'honneur.

L'Association s'engage à faire référence au soutien financier accordé par la 3CM par tous moyens appropriés selon la nature des actions qu'elle entreprend (logo sur le document de communication, flyer, site internet,...).

A la demande de la 3CM, l'Association peut intervenir devant une de ses instances, afin de présenter le résultat de ses activités.

L'Association s'engage à promouvoir les outils de développement économique de la 3CM, en particulier la Pépinière d'entreprises NOV&CO, auprès des porteurs de projet du territoire.

L'Association s'engage à organiser une partie de ses événements, ateliers, clubs des créateurs, assemblées générales, sur le territoire de la 3CM, proportionnellement à sa participation financière.

Les entreprises hébergées dans la Pépinière d'entreprises ou dans l'espace de coworking seront conviées aux ateliers et événements publics organisés par l'Association.

La 3CM se réserve le droit de réclamer à l'Association tous les documents utiles et de procéder à toutes les investigations qu'elle jugera nécessaire afin de lui permettre de contrôler en application de l'article L 1611-4 du Code Général des collectivités territoriales, le respect par l'association de ses obligations et le bon emploi des fonds perçus.

A cet effet, l'Association s'engage à faciliter à toute personne mandatée par la 3CM l'accès à ses documents administratifs et comptables et à ceux des tiers dont l'examen s'avérerait nécessaire, à un titre ou à un autre, à l'exercice du contrôle précité.

## ARTICLE 5 - MISSION SPÉCIFIQUE

L'Association pourra être amenée à réaliser le suivi des entreprises hébergées à NOV&CO volontaires, qui se matérialisera sous la forme de rendez-vous organisés trimestriellement. Ces temps d'échanges permettront de faire un point global (financier, commercial,...) de l'activité de l'entreprise et de lui apporter des conseils et des pistes de réorientation.

La quantité de travail (préparation, réalisation, reporting) est estimée à 4 heures par rendez-vous.

Concernant les entreprises bénéficiant d'un accompagnement financier de l'Association, le suivi décrit dans l'article 2 sera réalisé gratuitement. Pour les autres entreprises, la 3CM accordera une somme forfaitaire de 100 € par rendez-vous réalisé.

La participation financière de la 3CM sera versée annuellement sur la base du nombre des comptes-rendus des réunions transmis tout au long de l'année.

Cette mission sera déclenchée à la demande de la 3CM, en fonction de ses besoins.

## ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DE LA 3CM

La 3CM mettra un bureau équipé à disposition de l'association afin d'assurer une permanence locale régulière.

La 3CM s'engage à promouvoir l'offre de services de l'Association auprès des entrepreneurs.

Les lauréats de l'Association seront conviés aux temps professionnels organisés à la Pépinière d'entreprises NOV&CO.

## ARTICLE 7 : RÉVISION ET RÉSILIATION

La présente convention prend effet à partir de la date de signature.

Elle peut être révisée d'un commun accord par voie d'avenant, à la demande expresse et écrite de l'une des parties.

La présente convention sera résiliée de plein droit :

- en cas d'inexécution de l'une des clauses qui mette en péril l'équilibre général de la présente convention et après mise en demeure restée sans effet ;
- en cas de dissolution ou de liquidation judiciaire de l'association ;
- en cas de transformation de l'association en une personne morale ne relevant plus de la loi de 1901 ;
- en cas d'absorption ou fusion avec une autre association.

En cas de dénonciation par l'une des parties, cette dernière devra le faire avec un préavis de trois mois par lettre recommandée.

## ARTICLE 8 : LITIGES

En cas de difficultés dans l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les deux parties conviennent de régler à l'amiable les différends éventuels qui pourraient survenir à cette occasion, avant de porter le litige devant la juridiction compétente.

Fait à Montluel, le **21/04/2021**

Le Président de la Communauté  
de Communes de la Côtière à Montluel

M. Philippe GUILLOT-VIGNOT



Le Président d'Initiative Plaine de  
l'Ain Côtière

M. Bernard GLORIOD



# CONVENTION PARTENARIALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DE LA CÔTIÈRE

2021-2023



Chambre  
de  
*Métiers*  
et de l'*Artisanat*  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
AIN

**3CM**  
Communauté  
de Communes  
de la Côte d'Azur  
à Montluel



## **ENTRE**

La Communauté de Communes de la Côte à Montluel, représentée par son Président, Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT, ci-dénommée après « La 3CM » ;

*D'une part ;*

## **ET**

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain, représentée par son Président, Monsieur Patrice FONTENAT, ci-dénommée après « La CCI » ;

## **ET**

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Région Auvergne Rhône-Alpes, représentée par Monsieur Vincent GAUD, ci-dénommée après « La CMA » ;

*D'autre part.*

## **PRÉAMBULE**

Le territoire de la 3CM bénéficie d'une dynamique économique qui repose sur un tissu important et diversifié d'entreprises industrielles, artisanales et tertiaires réparties sur l'ensemble du territoire.

L'enjeu pour les années à venir est donc à la fois de consolider et de densifier cette dynamique en favorisant notamment l'émergence d'activités de la sphère productive (activités exportatrices de biens et services et visant à capter des revenus extérieurs au territoire) tout en continuant à accompagner le renouvellement du tissu économique résidentiel et de proximité.

La CCI ainsi que la CMA sont des partenaires de premier plan du développement économique des territoires. Acteurs majeurs du soutien à l'entrepreneuriat, de l'appui au développement des entreprises, de l'innovation et de la formation à l'échelle du départementale, la CCI et la CMA sont également pleinement inscrites dans le paysage institutionnel et économique.

La CCI, la CMA et la 3CM, constatant la convergence de leurs objectifs, entendent organiser, par le présent protocole une meilleure coordination de leurs moyens et une plus grande complémentarité entre les différentes initiatives prises par les deux parties au service des entreprises du territoire.

## **CECI ETANT EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les termes du partenariat entre la CCI, la CMA et la 3CM.

Les parties conviennent de mettre en œuvre leur partenariat sur la base de l'organisation d'un programme annuel de sessions de sensibilisation, d'information et de formation des entreprises du territoire.

## **ARTICLE 2 - ACTIONS ET ENGAGEMENTS**

Le programme est défini annuellement et comprendra entre 6 et 10 sessions par an.

## **ARTICLE 3 - SUIVI DES RELATIONS ENTRE LES PARTIES**

Un comité de suivi, comprenant un représentant de chaque structure, est en charge du déploiement opérationnel du programme.

Ce comité de suivi se réunit selon une fréquence fixée par ses membres. Un bilan des actions entreprises est réalisé annuellement.

## **ARTICLE 4 - IMAGE ET COMMUNICATION**

Les différents supports de communication communs, tels que papier entête, plaquettes,... sont soumis pour validation à chacun des partenaires avant leur diffusion ou utilisation.

## **ARTICLE 5 - CONFIDENTIALITÉ**

Les parties s'engagent à garder confidentielles les informations échangées lors de l'exécution des prestations et actions précédemment citées.

## **ARTICLE 6 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Sous réserve des documents créés collectivement, chaque partie reste titulaire des droits afférents aux documents créés dans le cadre de la présente convention. Chaque partie accorde en revanche à l'autre un droit d'usage sur lesdits documents créés séparément.

Concernant l'utilisation des documents visés au paragraphe précédent, et sous réserve des documents créés collectivement, chaque partie garantit l'autre contre toutes les revendications des tiers relatives à l'exercice de ses droits de propriété intellectuelle, artistique ou industrielle et fait son affaire personnelle des revendications de ces tiers et de l'intégralité des coûts pouvant en découler.

## **ARTICLE 7 - MOYENS ET FINANCEMENT**

La CCI et la CMA s'engagent à organiser des sessions de sensibilisation, d'information ou de formation à destination des entreprises du territoire de la 3CM.

La 3CM s'engage à mettre à disposition de ces sessions, des locaux opérationnels et adaptés.

Les 3 signataires de cette convention s'engagent à communiquer, avec les moyens qui leurs sont propres, auprès des entreprises du territoire de la 3CM afin de les mobiliser à participer à ces sessions : invitations individuelles, flyers de communication, relais site internet ou réseaux sociaux, magazines, ....

L'objectif est d'atteindre entre 5 à 12 participants par session. En dessous de 5 inscrits aux sessions, la 3CM se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la session. Elle en informe au préalable les autres cosignataires.

La participation financière de la 3CM est fixée à 400 € par session organisée. Le versement sera effectué à la chambre consulaire organisatrice sous réserve de transmission :

- d'une facture ;
- de la feuille d'émargement de la session ;
- de la feuille d'évaluation remplie par chaque participant.

## **ARTICLE 8 - RESPONSABILITÉ**

Dans la mesure où les actions menées dans le cadre de la présente convention entrent dans le champ des missions habituelles des partenaires, les clauses de responsabilité prévues à cet effet sont étendues à l'activité faisant l'objet de cette convention.

## **ARTICLE 9 - DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention est signée pour une durée de trois ans et couvre les années 2021, 2022 et 2023.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci peut être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

## **ARTICLE 10 - AVENANT(S)**

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant. Celui-ci est annexé à la présente convention. Il précise les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis en préambule.

## ARTICLE 11 - LITIGES ET RECOURS

En cas de difficultés dans l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les deux parties conviennent de régler à l'amiable les différends éventuels qui pourraient survenir à cette occasion, avant de porter le litige devant la juridiction compétente.

Fait à Montluel, le

Le Président de la Communauté de Communes  
de la Côte à Montluel

M. Philippe GUILLOT-VIGNOT



Le Président de la Chambre de Commerce et  
d'Industrie de l'Ain

M. Patrice FONTENAT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Fontenat".

Pour le Président de la Chambre de  
Métiers et de l'Artisanat de Région  
Auvergne Rhône-Alpes, le Président de la  
CMA de l'Ain

M. Vincent GAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Gaud".



## **Convention départementale France Services - Ain**

### **Préambule :**

L'accessibilité aux services publics est un enjeu d'égalité et de cohésion sociale. Face à l'évolution des modes de vie et des technologies, la reconfiguration du lien entre l'Etat et les citoyens est indispensable, nous invitant par là même à repenser l'organisation de nos services publics. Pour lutter contre le sentiment d'abandon qui se fait jour dans certains territoires, il est impératif de repenser les lieux d'accueil de proximité, tout en facilitant l'accès des usagers aux démarches administratives du quotidien. De même, les politiques publiques d'accès aux droits et de promotion de l'inclusion numérique sont pour l'Etat une priorité. Elles prennent corps aujourd'hui dans l'ambition France Services. Ce nouveau dispositif couvrant l'ensemble des services publics du quotidien, concerne toute la population et tous les territoires, avec une attention particulière portée aux plus isolés d'entre eux (les territoires ruraux, les quartiers politique de la Ville, les territoires ultramarins)

France Services porte cinq priorités :

- Un renforcement de l'offre de service : les usagers seront accompagnés dans leurs démarches administratives propres aux neuf partenaires de France Services (Pôle emploi, CNAMETS, CCMSA, CNAF, CNAV, DGFiP, La Poste, ministère de la Justice, ministère de l'Intérieur). Ce déploiement s'appuiera sur la montée en gamme des maisons de services au public (MSAP) existantes, qui obtiendront la labellisation France Services à la condition qu'elles respectent les exigences de qualité de service requises. L'objectif étant que les maisons du réseau actuel deviennent progressivement France Services avant 2022. L'offre de service socle sera enrichie progressivement par l'apport de nouveaux partenaires, tant publics que privés. Les France Services ont par ailleurs vocation à devenir un acteur clé de l'inclusion numérique et de la lutte contre l'illectronisme sur les territoires.
- Un ancrage local privilégié : France Services s'inscrit dans une volonté d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics de l'Etat, mais aussi de l'ensemble des collectivités territoriales. Chaque structure sera donc amenée à collaborer étroitement avec les collectivités pour fournir un service proche des besoins de la population.
- Un engagement à la résolution des difficultés : l'accompagnement des usagers ne se fera pas sur de la réorientation, mais comprendra un engagement à la résolution des difficultés rencontrées. Celui-ci sera permis grâce à une formation des agents polyvalents aux démarches propres à chacun des partenaires, ainsi qu'à une relation privilégiée avec les interlocuteurs spécialisés désignés par chacun des opérateurs du bouquet de service.
- Un renforcement du maillage.
- Un financement garanti : les modalités de financement, qui seront revues annuellement en fonction des nouvelles ouvertures, permettront, d'assurer la montée en gamme et la pérennisation du dispositif existant jusqu'à fin 2021 et permettre l'ouverture progressive de nouvelles France Services. Ceci exposé, il a été arrêté et convenu des dispositions suivantes.

## **Art. 1- Objet de la Convention**

Cette convention a pour objet de :

- définir les modalités d'organisation et de gestion des France Services qui sont présentes dans le département,

- organiser les relations entre :

- les gestionnaires des France Services (ci-après dénommés « gestionnaires France Services ») et
- les représentants locaux des partenaires nationaux signataires de l'Accord cadre national France Services (ci-après dénommés partenaires France Services) et les partenaires non-signataires de l'Accord cadre national France Services mais qui interviennent dans au moins une structure du département (ci-après dénommés les « partenaires locaux France Services »).

Cette convention est tripartite : les signataires en sont le préfet, les représentants des gestionnaires France Services, et les partenaires France Services.

## **Art. 2- Missions**

### **2.1 Missions principales**

Les structures France Services ont principalement pour mission :

- L'accueil, l'information et l'orientation du public ;
- L'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en lignes des opérateurs partenaires (facilitation numérique) ;
- L'accompagnement des usagers à leurs démarches administratives (facilitation administrative) ;
- La mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires ;
- L'identification des situations individuelles qui nécessitent d'être portées à la connaissance des opérateurs partenaires.

### **2.2 Prestations rendues au public**

L'implication de tous les partenaires nationaux signataires de l'Accord cadre national France Services est obligatoire dans chaque France Services. Leur présence est assurée via l'organisation d'un back office opérationnel, le front office étant assuré en permanence par les agents polyvalents des France Services.

D'autres prestations pourront être ajoutées en complément des besoins des usagers.

## **Art. 3 - Adhésion à la « Charte nationale d'engagement »**

Les relations des France Services avec le public et les organismes signataires sont régies par la Charte nationale d'engagement des Structures France Services et par le « Bouquet de services » figurant en annexe 2.

La Charte nationale d'engagement impose le socle de services minimum, des horaires d'ouverture, des exigences en matière de formation des agents, des critères d'équipement et d'aménagement des espaces et un reporting des activités par structure.

Les France Services doivent répondre aux demandes de données quantitatives et qualitatives nécessaires à l'évaluation du dispositif en renseignant de manière obligatoire l'outil de reporting mis à disposition sur le site internet prévu à cet effet.

## **Art. 4- Obligations des gestionnaires France Services**

### **4.1 Principes**

La gestion des France Services est conduite de manière active afin de rechercher constamment les prestations et l'organisation optimales pour répondre aux demandes du public.

La gestionnaire France Services organise et développe la coopération avec et entre les partenaires soussignés. Il assure la gestion administrative et financière de la France Services.

### **4.2 Horaires et délai de réponse**

Les France Services sont ouvertes de manière régulière, au moins 24 heures par semaine réparties sur au moins cinq jours, en y rendant constamment l'ensemble des prestations prévues par la présente convention, avec des horaires permettant de satisfaire un large public.

En cas de modifications substantielles de ces horaires, les parties sont informées en amont par les gestionnaires France Services, lesquels s'engagent à prendre toutes les dispositions nécessaires pour en informer le public.

Les horaires d'ouverture de la structure sont également affichés de façon visible à l'entrée de la France Services.

Tout usager doit être en mesure de contacter la structure par e-mail ou par formulaire de contact.

Toutes sollicitations d'usagers relevant du périmètre d'intervention des France Services, feront l'objet d'une réponse apportée dans un délai de 72h ouvrées.

### **4.3 Aménagement des locaux et équipement des France Services**

Les France Services comportent au minimum :

- un point d'accueil du public occupé par les animateurs d'accueil,
- un espace confidentiel

Les espaces sont en conformité avec la réglementation en matière d'accueil du public. Ils doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les gestionnaires des France Services assurent la sécurité du public, du personnel et des locaux, ainsi que des professionnels susceptibles d'intervenir dans la France Services.

La documentation doit être correctement présentée et actualisée, notamment celle mise à disposition par les partenaires France Services.

L'équipement informatique comprend au minimum un accès à internet, et les équipements suivant : ordinateur imprimante/scanner, photocopieuse, téléphone, et, le cas échéant tablette connectée.

Chaque France Services est tenue d'assurer un accès libre et gratuit à un espace numérique ou à tout outil informatique permettant de réaliser des démarches administratives dématérialisées (imprimante et scanner).

L'accès au numérique implique aussi un nombre suffisant d'outils disponibles durant les horaires d'ouverture, proportionnellement établi au regard de la fréquentation de la structure.

Les France Services s'engagent à maintenir une connexion internet de qualité de façon constante au sein des structures.

Les France Services pourront offrir un service de connexion à internet par WIFI en particulier lorsque la couverture mobile dans la structure n'est pas suffisante, ceci afin de permettre aux usagers d'utiliser leurs propres ressources informatiques (ordinateur portable, tablette, smartphone...).

Les France Services doivent être équipées au plus tôt d'un dispositif de visioconférence, et obligatoirement d'ici au 31 décembre 2022. Elles doivent prévoir un espace pour permettre aux usagers d'échanger en confidentialité.

#### **4.4 Dénomination - signalétique**

Dès sa labellisation France Services, l'espace mutualisé de services au public créé par la présente convention prend le nom de «France Services».

Les gestionnaires France Services s'engagent à installer la signalétique nationale des France Services et apposent notamment une enseigne extérieure. A ce titre, les gestionnaires de structures France Services respectent la charte graphique des France Services.

#### **4.5 Communication**

Les signataires informent le public de l'existence de la France Services et des services qui y sont proposés.

Les France Services utilisent la marque sur les différents supports de communication (affiche, flyer, dépliant, kakémono...) et mentionnent les horaires d'ouverture.

Elles renseignent la «fiche d'identité» de leur structure sur le site internet avec un contact téléphonique, une adresse électronique et des informations actualisées (horaires).

De manière générale, toute communication réalisée par l'une des parties ne doit en aucun cas déprécier, dévaloriser et/ou modifier l'image de marque des autres parties. Chaque partie pourra se prévaloir de l'existence du partenariat dans sa communication interne et externe.

#### **4.6 Déontologie – confidentialité**

Les agents des France Services sont astreints aux règles du secret professionnel.

Pour la mise en œuvre de leur mission d'information et d'aide aux démarches administratives des usagers, les agents amenés à assurer un service au sein d'une France Services peuvent connaître des données à caractère personnel de l'usager grâce aux échanges de données entre services administratifs explicitement prévus à cette fin par les normes en vigueur, et/ou car les agents représentent, pour leur mission, les services administratifs en *back office* auxquels ils sont adossés, et/ou car l'usager a explicitement donné mandat à l'agent de réaliser les démarches administratives en sa faveur.

Les agents France Services peuvent avoir connaissance de certaines données personnelles relatives aux usagers, à condition qu'elles soient nécessaires à la démarche réalisée au bénéfice de l'usager et sous réserve qu'une base juridique ou un mandat autorise la communication du renseignement confidentiel.

Dans le cadre de l'aide aux démarches administratives numériques, l'agent France Services peut :

- aider l'usager à réaliser lui-même ses démarches ;
- aller jusqu'à réaliser la démarche pour l'usager s'il émet le besoin d'un accompagnement plus approfondi

Dans ce dernier cas, l'utilisation des données à caractère personnel de l'usager s'exercera conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles et dans les conditions suivantes:

- les données utilisées doivent être strictement nécessaires aux démarches souhaitées par l'usager et ne feront pas l'objet d'une utilisation ou exploitation commerciale ou d'une cession sans consentement exprès et information claire et adaptée de l'usager ;
- le traitement des données de l'usager doit être fondée sur une base juridique ;
- l'usager doit être informé a minima de l'identité du responsable de traitement pour le compte duquel les données à caractère personnel sont traitées, de la finalité du traitement, les destinataires des données et les conditions d'exercice de leurs droits, conformément à l'article 48 et 105 de la loi no 78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et libertés » ;
- Les données seront protégées dans des conditions de sécurité adéquates au regard de la nature des données traitées ;

Les données utilisées ne peuvent servir qu'aux seules démarches administratives et doivent être :

- réalisées au seul bénéfice de l'usager (lutte contre le non recours et lutte contre la fraude) ;
- détruites à la résolution de la démarche administrative engagée ou, à défaut, au terme du délai imposé par une disposition législative ou réglementaire ;

Tout traitement de données à caractère personnel pour le gestionnaire France Services et/ou le partenaire sera, en tout état de cause, conforme aux règles légales et réglementaires en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel («loi « informatique et libertés » et règlement no 2016/679, dit règlement général sur la protection des données»).

En cas de violation de donnée à caractère personnel (par exemple divulgation à une tierce personne non autorisée), le gestionnaire France Services informe sans délais, et au plus tard 72 heures après avoir pris connaissance de cette divulgation la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Cette information s'entend comme toute violation, qu'elle soit accidentelle ou intentionnelle.

La signature d'un mandat est nécessaire pour accomplir une démarche au nom et pour le compte de l'usager :

- si les deux parties, l'agent France Services et l'usager, le souhaitent alors qu'elles sont ensemble pour réaliser les démarches ;
- quand les deux parties agissent à distance l'une de l'autre, l'agent France Services agissant en faveur et à la place de l'usager ;

Le mandat doit être signé sur place par le mandataire et le mandant, après vérification d'identité et après avoir informé l'usager sur l'utilisation de ses données à caractère personnel, ses droits et les démarches qui seront effectuées.

Il est établi en autant d'exemplaires originaux qu'il y a de parties.

L'usager peut à tout moment retirer son mandat.

Le mandat doit être établi pour :

- les actions effectuées pour le compte de l'usager
- les demandes de communication de données à caractère personnel

#### **4.7 Évaluation**

Chaque France Services doit pouvoir rendre compte aux partenaires nationaux de son activité, de la conformité de son offre au socle commun de services, de la qualité du service rendu à la population et de l'efficience de sa gestion.

Cet objectif se traduit par la mise en œuvre de plusieurs dispositifs :

- un reporting obligatoire par trimestre au minimum permettant aux partenaires locaux et nationaux d'avoir une vision globale et locale de la fréquentation, des sollicitations et des motifs de contact ;
- des audits « flash » de conformité de l'offre de service proposée, conduits régulièrement par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), sur la base d'une grille d'évaluation ;
- des mesures de qualité de service rendu sont régulièrement organisées par les opérateurs, l'ANCT et ses partenaires institutionnels.

Les France Services s'engagent également à mesurer la satisfaction des usagers de la structure (enquêtes de satisfaction, cahier de réclamations...).

Les France Services s'engagent à publier annuellement des indicateurs de résultats de qualité de service, notamment relatifs à la satisfaction des usagers.

La satisfaction des usagers est interrogée par voie de questionnaires tous les ans.

Les France Services s'engagent à remplir l'outil de suivi de l'activité sur le site dédié.

## **Art. 5- Obligations des partenaires**

### **5.1 Principes**

Dans le respect de la Charte d'engagement et de l'Accord cadre national France Services, les partenaires signataires locaux définissent avec les gestionnaires France Services les modalités de leur participation au fonctionnement de la France Services, notamment en matière de services numériques ou sur le plan financier.

Ces modalités sont précisées, le cas échéant, dans les annexes entre chaque partenaire et le gestionnaire France Services.

### **5.2 Déclinaison de l'offre de base**

#### **5.2.1 Désignation de référents locaux**

Les partenaires signataires désignent un (ou plusieurs) correspondant(s) référent(s) pour la France Services, accessible par téléphone et par mail directs, pour résoudre les cas les plus complexes (urgence, blocage administratif) dont les coordonnées figurent en annexe de la présente convention.

#### **5.2.2 Formation du personnel**

Les agents suivront de manière obligatoire une formation « métier », initiale et continue, à l'ensemble des démarches des partenaires nationaux, inscrites dans le Bouquet de services.

Les partenaires locaux peuvent offrir une formation complémentaire sur leurs métiers.

Les partenaires s'engagent par ailleurs à apporter une actualisation régulière des connaissances du personnel (évolution de l'offre de services, du cadre réglementaire, etc.).

Ils peuvent mettre en place des dispositifs d'immersion afin d'optimiser le partenariat.

#### **5.2.3 Documentation**

Les partenaires mettent à la disposition des France Services une documentation régulièrement actualisée à l'intention du public et des agents.

#### **5.2.4 Traitement des dossiers et des questions**

Les partenaires traitent les questions et les dossiers transmis par les France Services dans les conditions prévues par la Charte et selon leurs propres normes internes de qualité.

### **5.3 Déclinaison de l'offre complémentaire**

Les partenaires définissent le cas échéant l'offre complémentaire dans chacune des France Services dans les annexes de la présente convention. L'offre peut être différenciée en fonction des France Services. Les partenaires ont la possibilité d'inscrire dans ces annexes les dates et lieux des permanences, les modalités pratiques en ce qui concerne les rendez-vous ponctuels et les rendez-vous en visioconférence (dispositif utilisé, connexion...).

Cette offre complémentaire sera déclinée dans des annexes qui ont été négociées avec les gestionnaires France Services et qui sont révisables.

#### **Art. 6- Comité de pilotage**

Les signataires de la présente convention, le représentant du préfet et les porteurs de France Services se réunissent en comité de pilotage au minimum une fois par an. Le comité de pilotage met en place des processus de travail collectif régulier. Il fixe des axes de progrès à moyen terme pour renforcer les actions des France Services.

Ces réunions dresseront le bilan de la mise en œuvre du label France Services et de ses exigences dans le département et feront l'objet d'un compte rendu adressé à l'ANCT et partagé aux partenaires nationaux.

#### **Art. 7- Adhésion ou retrait de partenaires locaux**

Les gestionnaires France Services examinent les éventuelles demandes d'adhésion ou de retrait par les partenaires et en informeront la Préfecture.

Les partenaires locaux (hors partenaires inclus dans le panier de services, signataires de l'Accord cadre national France Services) peuvent se retirer de la présente convention sous un préavis de six (6) mois avant son échéance, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la structure porteuse qui en informera la Préfecture.

De même, les gestionnaires France Services peuvent dénoncer la présente convention sous le même préavis. Ils en informeront le préfet de département.

En tout état de cause, aucune Partie ne peut céder ou transférer tout ou partie de ses droits et obligations au titre de la Convention directement ou indirectement à un tiers quelconque, sauf accord exprès et préalable de l'ensemble des autres Parties.

#### **Art. 8 - Modalités de gestion de la structure France Services**

Les France services sont gérées conformément aux modalités figurant en annexe 3 à la présente convention.

#### **Art. 9 - Durée de la présente convention**

A compter de sa signature, la présente convention est établie avec tacite reconduction, pour une durée ne pouvant excéder celle de l'Accord cadre national, avec tacite reconduction.

#### **Art. 10. Attribution de juridiction**

En cas de litige né de l'interprétation et/ou de l'exécution de la convention, les parties font leurs meilleurs efforts pour aboutir à un accord amiable conforme à l'esprit partenarial de leurs relations.

---

A défaut, tout litige est soumis aux tribunaux compétents.

**Art. 11. Composition de la convention**

La convention et ses annexes contiennent l'intégralité de l'accord des parties. Sauf dispositions contraires exprimées expressément dans les annexes, ces dernières ne peuvent déroger aux dispositions de la convention.

## France Services Montluel

Fait à Bourg-en-Bresse, le 2 janvier 2021

Les signataires :

Pour la préfète et par délégation

le sous-préfet de Belley

François PAYEBIEN

Les gestionnaires France Services

Communauté de communes de la Côte à Montluel

Le Président,  
Philippe GUILLOT-VIGNOT



Les partenaires France Services

Direction territoriale de Pôle emploi Ain / Savoie,

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de l'Ain,

Mutualité sociale (MSA) Ain-Rhône,

Caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Ain,

Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) Rhône-Alpes,

Direction départementale de finances publiques (DDFIP),

Délégation régionale du groupe La Poste Auvergne Rhône-Alpes,

Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) de l'Ain.

**Liste des annexes à joindre à la Convention**

---

**Annexe 1 :** Charte nationale d'engagement

**Annexe 2 :** Bouquet de services France Services

**Annexe 3 :** Accord cadre national France Services

**Annexe 4 :** Modalités de gestion propres à chaque structure France Services du département (*une page, ou une annexe distincte, par structure France Services*)

**Annexe 5 :** Offre complémentaire par partenaire

**Annexe 6 :** Tableau récapitulatif des référents

**Annexe 7 :** Mandat

#### **Annexe 4 : Modalité de gestion propres à chaque structure France Services du département (Montluel)**

La structure France Services La Côtière est gérée par la Communauté de communes de la côtière à Montluel. Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00. Les entretiens individuels se font sur rendez-vous.

La structure France Services La Côtière offre :

1. Un lieu dédié,
2. Deux agents à temps complet,
3. Un bureau confidentiel,
4. Trois postes informatiques en libre-service,
5. Un système de visio-conférence mobil.

Partenaires locaux non signataires de la convention départementale France Services :

A ce jour :

- L'AVEEMA tous les lundis,
- L'ALEC01 les 2èmes et 4èmes mercredis du mois,
- Le Point Juristes (ex CDAD) tous les 2èmes vendredis du mois,
- Très prochainement, le Défenseur des Droits tous les mercredis matin.

**Annexe 5 : Offre complémentaire par partenaire (Montluel)**

## Annexe 6 : Tableau récapitulatif des référents (Montluel)

Opérateur partenaire	Nom Référent	Prénom Référent	Adresse e-mail	numéro de téléphone	adresse mail générique (si nécessaire)
CNAF	CALVO	Nathalie	nathalie.calvo@cafbourg-en-b.cnaemail.fr	04 74 45 48 03	partenaires.cafbourg-en-b@caf.cnaemail.fr
CPAM	TAUPENOT	Marie	relais_services_publics.cpam-ain@assurance-maladie.fr	04 74 45 84 12	encadrement-grc.cpam-ain@assurance-maladie.fr
CNAV	BOUCHLAGHEM	Farida	farida.bouchlaghem@carsat-ra.fr	04 26 16 21 01	contact.territoire1@carsat-ra.fr
CNAV	PAUZE	Frederic	frederic.pauze@carsat-ra.fr	04 72 91 92 76	
DGFIP	VIARD	Catherine	catherine.viard@dgifp.finances.gouv.fr	04 74 32 71 04	ddfip01.franceservices@dgifp.finances.gouv.fr
La Poste	MANSOUR OUAHCHIA	Zouhra	zouhra.mansour-ouahchia@laposte.fr		
La Poste	HAEGELI	Isabelle	isabelle.haegeli@laposte.fr		
Min. Intérieur	BRIDAY	Carole	carole.briday@ain.gouv.fr	04 74 32 30 46	pref-citoyennete@ain.gouv.fr
Min. Justice	VERNIER	Jérémie		06.03.31.40.55	contact@cdad-ain.fr
MSA	FEMY	Pascale	legipfs0169.grpcc@ain-rhone.msa.fr (Adresse à utiliser en priorité) femy.pascale@ain-rhone.msa.fr	04 74 45 99 14	
MSA	SAROUL	Ysaline	saroul.ysaline@ain-rhone.msa.fr	04 74 45 99 14	
Pôle Emploi	AMORO	Fabiola	fabiola.amoro@pole-emploi.fr		
Pôle Emploi	PININ	Carine	carine.pinon@pole-emploi.fr		

## Annexe 7 : Mandat

### « Mandat type » d'un aidant réalisant des démarches administratives numériques au bénéfice d'une personne aidée

Monsieur/Madame X ...., habitant ...., tel. ....,

reconnaît avoir mandaté

Monsieur/Madame Y...., exerçant la fonction de .../ dans .....(*précisez la structure/l'organisme*), tel....

pour réaliser les démarches administratives numériques suivantes ..... (*précisez lesquelles*) me concernant.

A cette fin :

Monsieur/Madame X ... autorise

Monsieur/madame Y .... à utiliser ses données à caractère personnel suivantes ..... (*précisez lesquelles*)

Monsieur/Madame Y... a rappelé à Monsieur/Madame X .... : l'objet de l'intervention ; la raison pour laquelle ses informations sont collectées et leur utilité ; l'existence de droits sur ses données (accès, rectification, suppression, etc.) ; la possibilité pour l'usager de retirer à tout moment son consentement.

Monsieur/Madame Y.... s'engage à :

1°/- utiliser les données à caractère personnel strictement nécessaires à la réalisation de ces seules démarches administratives\* ;

2°/- conserver les données à caractère personnel strictement nécessaires à ces démarches le seul temps strictement nécessaire à leur réalisation ;

3°/- détruire, dès la réalisation de ces démarches, les données à caractère personnel en sa possession.

Le présent mandat prend fin à compter de la réalisation des démarches précitées. A défaut, il est valable pour une durée d'un an renouvelable.

Date, Lieu et Signature  
Monsieur/Madame X

Date, Lieu et Signature  
Monsieur/Madame

\* Il convient de préciser pour le cas où ils le seraient, que les codes et identifiants de l'usager sont inclus dans ces données.

## Siège social

5 ter, Avenue des sports  
01000 BOURG EN BRESSE  
 04 74 45 35 37  
[contact@mljbourg.com](mailto:contact@mljbourg.com)

Siret : 330 032 715 00030  
APE : 8413Z

## Antenne Bresse

10 rue du 19 mars 1962  
01340 MONTREVEL EN  
BRESSE  
 09 72 40 41 22

## Antenne de la Côtière

65 rue du Tour  
01700 MIRIBEL  
 04 72 88 08 88

## Antenne Dombes

Impasse des Hortensias  
01400 CHATILLON SUR  
CHALARONNE  
 09 72 42 94 29  
[accueil.csc@mljbourg.com](mailto:accueil.csc@mljbourg.com)

## Antenne de Trévoux

Maison de l'Emploi et de la  
Formation  
627 route de Jassans  
01600 TREVOUX  
 04 74 08 97 54

[www.mljbourg.com](http://www.mljbourg.com)

## Convention de mise à disposition

### ENTRE :

La Maison France Service de la Côtière située dans les locaux de la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel.

D'une part,

### ET :

L'association Mission Locale Jeunes Bresse Dombes Côtière créée en application de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège est situé 5 Ter avenue des Sports 01000 Bourg en Bresse, représentée par Monsieur Andy Nkundikije, Président-délégué.  
Ci-après dénommée, la Mission locale Jeunes

Il a été convenu ce qui suit :

### Préambule

La Mission Locale Jeunes assure des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour aider les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle durable.

### Article 1<sup>er</sup> : Principe de mise à disposition

La Maison France Service est propriétaire du bâtiment au sein duquel elle met à disposition de la Mission Locale Jeunes, des locaux afin d'accueillir le public, les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudi du mois les après-midi de 13h30 à 17h00.



## **Article 2 : Les locaux**

Ces locaux utilisés sont situés 485 Rue des Valets, 01120 Montluel , ils se composent :

- D'un bureau

La Maison France Service met à disposition du mobilier (bureau – chaises- photocopieur scanne) La mise à disposition prévoit également la fourniture des différents flux (électricité, chauffage) ainsi qu'une connexion internet.

Un état des lieux et du mobilier sera dressé contradictoirement à l'entrée et à la sortie.

## **Article 3 : Conditions de mise à disposition**

La Mission Locale jouira des lieux paisiblement et s'engage à signaler à la Maison France Service, sans délai, la survenance d'éventuels désordres de quelque nature que ce soit.

La Mission Locale Jeunes devra utiliser les locaux susvisés dans le cadre de ses activités. Elle ne pourra ni prêter, ni sous-louer en tout ou partie, les locaux mis à disposition même provisoirement ou à titre gracieux.

Elle s'engage à ne pas faire de travaux qui pourraient changer la destination des locaux mis à disposition sans l'accord préalable du propriétaire qui se réserve de la suite à donner à cette demande.

Les locaux mis à disposition de la Mission Locale Jeunes ne seront utilisés qu'en présence d'un conseiller de la MLJ. Les jeunes ne seront donc jamais seuls dans les locaux.

La Mission Locale Jeunes s'engage à veiller à ce que la circulation du public soit compatible avec les horaires de la Maison France Service : 8h30 – 12h00 et 13h30 – 17h00.

## **Article 4 : Assurances**

La Mission Locale Jeunes s'engage, pendant toute la durée de mise à disposition, à souscrire une assurance multirisque afin de garantir les risques d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux et de vols ainsi que sa responsabilité civile, afin que la Maison France Service de la Côtière ne puisse en aucun cas être inquiétée.

Elle s'engage à garantir les objets mobiliers lui appartenant ainsi que ceux appartenant à un tiers pendant toute la durée de la mise à disposition.





Elle s'engage à produire les attestations d'assurance, sur simple demande de la Maison France Service.

#### **Article 5 : Redevance**

La mise à disposition est consentie à titre gratuit, de même que les frais liés aux fluides (électricité, chauffage, eau) et l'entretien.

#### **Article 6 : Durée de la convention**

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée d'un an à compter du 15 juin 2021. Elle sera reconductible tacitement pour une nouvelle période d'un an, sauf dénonciation expresse par l'une ou l'autre des parties en respectant un délai de préavis de trois mois.

A l'expiration de la présente convention, les locaux mis à disposition devront être remis à la Maison France Service en bon état de conservation et d'entretien. Cette remise sera constatée par procès-verbal établi contradictoirement entre les parties au terme de la convention.

#### **Article 7 : Résiliation de la convention**

En cas de non-respect des engagements et prescriptions inscrits au sein de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par la communauté d'Agglomération, en respectant un préavis **de 3 mois** suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ladite résiliation n'ouvrira droit à aucune indemnité au profit de la Mission Locale Jeunes.

En cas de résiliation de la convention, les locaux devront être restitués à la Maison France Service en bon état de conservation et d'entretien. Un procès-verbal sera établi contradictoirement dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente convention.

#### **Article 8 : Duplication des clefs**

Il est remis à l'occupant précaire un exemplaire de badge ouvrant la Maison France Services. Toute duplication de ces clefs à la demande de la Mission Locale sera effectuée aux frais de cette dernière.

Au terme de la période d'occupation, le badge sous l'entièr responsabilité de la Mission Locale Jeunes sera remis à la Maison France Services de la Côtière.





## **Article 9 : Bilan d'activité**

Afin de permettre d'appréhender l'action de la Mission Locale Jeunes, un rapport d'activité annuel sera remis à la Maison France Service de la Côtière.

## **Article 10 : Règlement des litiges**

A défaut d'entente amiable préalable, les contestations relatives à l'interprétation et à l'application de la présente convention seront portées devant le Tribunal administratif de Lyon.

Fait à Montluel, le

Pour la Communauté de Communes de la Côtière  
à Montluel  
Le Président,

Philippe Guillot-Vignot

Pour la Mission Locale Jeunes  
Le Président -délégué,

Andy Nkundikije





● Point  
conseil  
budget

Depuis 1997

## POINTS CONSEIL BUDGET ENTENTE-CADRE DE PARTENARIAT POUR LES PERMANANCES TERRITORIALES (MFS)



France Services

Proche de vous au quotidien

### Objet de l'entente-cadre de partenariat :

La présente convention vise à déterminer un cadre d'échange entre le service Points Conseil Budget (PCB) porté par l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Ain (Udaf 01) et la Maison France Services de « la Côte » portée par la Communauté de Communes 3 CM. Elle a pour objectif de fluidifier les échanges afin de renforcer la prévention des difficultés financières et d'améliorer l'orientation des personnes qui y sont confrontées.

### Article 1. L'esprit de l'entente-cadre de partenariat :

Les deux parties conviennent, par la présente entente-cadre, de développer une collaboration à long terme qui respectera les principes suivants :

- Confidentialité dans les échanges ;
- Responsabilité de chacun dans le cadre du projet de collaboration ;
- Visibilité de la collaboration.

### Article 2. Désignation des correspondants techniques :

A date de signature de la présente entente, les référents désignés (contacts facilités de chacune des parties) dans le cadre de l'animation des modalités de coopération sont les suivants :

**Madame Estelle DI PIERNO**, Chargée d'accueil/ Référente pour la Maison France Services « la Côte », 485 Rue des Valets, 01120 Montluel, Tél. ☎ : 04.78.06.70.40 et Mail ✉ : [franceservicescotiere@3cm.fr](mailto:franceservicescotiere@3cm.fr) .

**Monsieur Guillaume LITAUDON**, Référente Point Conseil Budget pour l'Udaf de l'Ain, 12 bis rue de la Liberté – BP 30160, 01004 BOURG EN BRESSE Cedex, Tél. ☎ : 06.95.97.01.19 et Mails ✉ : [glitaudon@udaf01.fr](mailto:glitaudon@udaf01.fr) / [pcb@udaf01.fr](mailto:pcb@udaf01.fr) .

### Article 3. L'engagement des parties :

Le service PCB porté par l'Udaf de l'Ain s'engage à :

- Assurer une présence (via des permanences physiques de proximité) de l'offre d'accompagnement PCB dans le cadre des missions de la Maison France Services de « la Côte », notamment en réponse et en appui de la compétence « Accompagnement Budgétaire » imposée dans le cadre du respect du cahier des charges national « France Services ». Ces permanences pourront être planifiées sur le

*nps de la Police  
à Montluel*

créneau bloqué à cet effet, par l'Udaf, sur le site de Montluel, les mercredis après-midi en fonction des besoins identifiés et demandés enregistrées par le référent PCB. Il sera possible au PCB, en cas d'urgence, d'organiser des rendez-vous hors de cette plage horaire identifiée en collaboration avec les référentes MFS, afin de réserver un créneau d'un bureau disponible.

L'Udaf de l'Ain pourra diffuser une présentation du partenariat, objet de la présente convention et différentes actualités relatives au projet sur ses différents supports de communication internes et externes.

**La Maison France Services de « la Côtière » (portée par la Communauté de Communes 3 CM) s'engage à :**

*BCN, CC de la Côtière à  
Montluel*

- Assurer la réservation du créneau du mercredi après-midi pour l'Udaf de l'Ain ainsi qu'un libre accès sécurisé au bureau prévu à cet effet (ce créneau pourra être utilisé, par les autres partenaires de la MFS, en cas de non rendez-vous PCB programmés pour la semaine).
- Assurer l'accompagnement des publics suivis par le PCB dans le cadre de l'utilisation et de la mise en route des outils numériques (notamment la visioconférence) pour les rendez-vous en distanciel.
- Favoriser le repérage des publics pouvant rencontrer des difficultés financières et proposer aux personnes concernées une orientation préventive vers le PCB. Des documents de communication pourront être alors mis à disposition en libre-service ou remis aux personnes (flyers de présentation, plaquettes, etc...).
- De compléter avec la personne orientée vers le PCB, dans la mesure du possible la fiche liaison ci-jointe à la présente convention, et nous l'adresser directement dans les meilleurs délais aux adresses mails suivantes : [glitaudon@udaf01.fr](mailto:glitaudon@udaf01.fr) / [pcb@udaf01.fr](mailto:pcb@udaf01.fr).
- De répondre dans les plus courts délais aux possibles sollicitations du PCB concernant la réservation d'un nouveau créneau horaire dans le cadre des situations urgentes à traiter, sur le territoire concerné (hors plage horaire déjà identifiée).

**La Maison France Services de “la Côtière”** pourra diffuser une présentation du partenariat, objet de la présente convention et différentes actualités relatives au projet sur ses différents supports de communication internes et externes.

### **Article 5. Transmission de données :**

L'accord écrit de la personne est nécessaire pour la transmission d'informations la concernant (via notamment la fiche liaison partenaire).

Les échanges entre le partenaire et le PCB sont confidentiels.

### **Article 6. La déclaration d'intention :**

Les deux parties reconnaissent que la signature de la présente entente-cadre de partenariat ne comporte aucune obligation financière de la part des organismes signataires et constitue uniquement une déclaration de leur intention de collaborer, selon les principes et les modalités énoncés ci-dessus. Les parties signataires déclarent qu'elles ont établi cette entente de bonne foi et qu'en conséquence, elles feront ce qui est en leur pouvoir pour la mener à bonne fin.

### **Article 7. La durée de l'entente-cadre de partenariat :**

La présente entente-cadre de partenariat entre en vigueur le jour de sa signature, par les parties, pour une période d'un an. Elle est reconduite de manière tacite tous les ans. Une partie peut mettre fin à la présente entente au moyen d'un avis écrit transmis à l'autre partie.

L'entente entre les parties deviendra caduque 30 jours après la réception de cet avis.

La présente convention comporte 3 pages.

Fait en deux exemplaires originaux.

À Bourg-en-Bresse, le 16/03/2021

**Pour l'Udaf de l'Ain:**

Mme. Catherine MICHON  
Directrice de l'Udaf de l'Ain

**Pour la Maison France Services de " la Côte" :**

M. Philippe GUILLOT-VIGNOT  
Président de la Communauté de Communes 3 CM



## Convention d'animation du SPPEH – Service Public de Performance Energétique de l'Habitat

Référence n°\_2021\_01\_3CM

Entre

La Communauté de Communes de la Côte à Montluel représentée par son président en exercice, Philippe GUILLOT-VIGNOT, dont le siège social est situé 485 Rue des Valets- 01120 MONTLUEL, désignée par le terme « 3CM », d'une part, et

L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE L'AIN, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 102 bd Herriot CS 88405, 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex, représentée par son président, Monsieur Daniel FABRE, désignée sous le terme « ALEC 01 », n° SIRET 334 625 845 000 55 code APE 9499Z, d'autre part,

- Vu la délibération n° AP-2020-07 / 07-14-4167 de l'assemblée plénière du Conseil Régional en date du 8 juillet 2020 approuvant la convention territoriale de mise en œuvre du programme SARE « Service d'accompagnement de la rénovation énergétique » entre l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'ADEME, et les Obligés (Total Marketing France, ENGIE, ENI Gas Power France, SIPLEC E LECLERC, SCA Pétroles et dérivés).
- Vu la délibération n°CP-2020-07 / 07-37-4204 de la Commission Permanente du Conseil régional en date du 9 juillet 2020, approuvant le règlement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat ».
- Vu la délibération AD2020-12/6.0035 du Département de l'Ain en date du 7 décembre 2020.
- Vu la délibération DE-2020/12/101-EN de la 3CM en date du 3 décembre 2020, relative à la candidature à l'AMI régional pour le déploiement du SPPEH.

Il est convenu ce qui suit :

### Préambule

La rénovation énergétique des bâtiments est un des premiers postes d'économie d'énergie et de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte a posé les bases, en 2015, d'un service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) dont l'objectif est de faciliter le parcours de rénovation du particulier.

Le Plan National de Rénovation Energétique des Bâtiment prévoit 500 000 rénovations /an sur le sol français.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, à travers son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Ambition Territoires 2030, fixe un objectif ambitieux de baisse des consommations énergétiques à hauteur de 23 % sur le secteur résidentiel, soit plus de 60 000 rénovations par an en moyenne.

Le SPPEH voulu par la Région, en concertation avec l'ADEME et l'Etat, s'inscrit dans la suite du déploiement, depuis 2014, des plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE) portées par les collectivités locales volontaires, en complément du soutien aux missions d'Espace Information Energie.

Après plusieurs mois de concertation avec les territoires, la Région a donc lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), dont le règlement a été voté en Commission Permanente le 9 juillet 2020, visant à soutenir les territoires déployant le SPPEH régional à leur échelle (départementale ou intercommunale).

Ainsi, dès le 1er janvier 2021, des fonds destinés à la mise en œuvre territoriale du SPPEH seront attribués par la Région via 2 sources de financement :

- Le programme national CEE (certificats d'économie d'énergie) Service Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) porté par l'ADEME et doté d'un financement au niveau national d'environ 200 millions d'euros sur la période 2020 – 2024. La particularité de ce programme réside dans ses modalités pratiques de mobilisation des fonds : le niveau national réalise la procédure de sélection des obligés, qui s'engagent ensuite dans une convention territoriale avec chacun des porteurs associés. Un obligé est une entreprise qui produit ou distribue de l'énergie, et qui doit atteindre un objectif d'économies d'énergie pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. La Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est positionnée comme porteur associé unique pour animer et porter ce programme sur l'ensemble du territoire régional.
- Des fonds Région qui viennent en complément du SARE et visent à prendre en compte les spécificités locales (ruralité, nouveau service) par une intervention financière sans référence aux actes. Une prime est prévue pour encourager la couverture territoriale intégrale sur un département.

Les territoires candidats retenus bénéficient de l'accompagnement financier jusqu'à fin 2023, via les subventions Régionales et le programme national CEE SARE, en complément des autres sources de financement : Départements, EPCI, fonds européens. La Région animera la dynamique régionale.

C'est dans ce cadre que le Département de l'Ain a candidaté à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « SPPEH » le 10 décembre 2020, en tant que chef de file et agrégateur pour l'ensemble des EPCI. Le Département de l'Ain a déposé une candidature départementale sur les 5 axes du SPPEH permettant d'assurer une cohérence et cohésion départementale.

La mise en œuvre des actions est confiée à l'ALEC 01 – Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain, en tant qu'opérateur technique du SPPEH, le temps de la création d'une Société Publique Locale (SPL) courant 2021.

Le Département de l'Ain et les Etablissements Publics à Coopération Intercommunale (EPCI) seront parties prenantes de la Société Publique Locale et lui confieront l'animation de leur SPPEH.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, tous les habitants de l'Ain ont accès aux différents niveaux de service du SPPEH : information, conseil et accompagnement à la rénovation énergétique.

### Présentation de la 3CM

La 3CM avec ses 9 communes membres, représentent une population totale de près de 25 000 habitants.

En 2015, le territoire compte 9 600 logements, 68% d'entre eux étant des maisons et 32% des appartements. Sur les 9000 résidences principales du territoire, 35% ont été construites avant 1970, 13% après 2005. La majorité des résidents de la communauté de communes sont propriétaires de leur logement (58%). Les locataires à titre privé représentent 29% tandis que les logements sociaux (HLM) représentent 11%. Le territoire possède 54 copropriétés dont une vingtaine construite avant 1974.

Consciente des enjeux énergétiques sur l'habitat individuel, la 3CM a souhaité candidater à l'AMI régional pour le déploiement du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitant (SPPEH), candidature portée par le Département de l'Ain. Ainsi le SPPEH baptisé « 3CM Rénov+' » participera au développement économique local en valorisant les savoir-faire des artisans, ainsi qu'à la massification de la rénovation énergétique des logements.

Le déploiement du SPPEH est une action phare du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la 3CM, pour lequel la phase d'instruction par les services de l'Etat et de la Région vient de s'achever.

### Présentation de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain

En référence à la loi Transition Energétique et Croissance Verte (TECV) d'août 2015, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain est l'outil d'ingénierie territoriale mutualisé par les collectivités pour mener la transition énergétique des territoires et agir contre le dérèglement climatique. En lien avec sa mission d'intérêt général, l'ALEC 01 relaie les politiques publiques portées par l'État, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Ain et les collectivités locales.

Dans ce cadre, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain :

- Informe, sensibilise et conseille de manière objective et indépendante les consommateurs, les acteurs publics et privés ;
- Participe à la définition des stratégies énergétiques territoriales et à la transition énergétique des territoires ;
- Contribue, directement ou indirectement, au perfectionnement des actions des maîtres d'ouvrage, des professionnels de tous secteurs économiques et des agents des administrations et des collectivités ;

- Diffuse et enrichit l'expertise des territoires en animant et en participant à des réseaux européens, nationaux et locaux ainsi qu'en expérimentant des solutions techniques, des méthodologies et autres démarches.

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain intervient dans les secteurs d'activités tels que l'habitat, les transports et déplacements, le bâti tertiaire public et privé, la consommation responsable, l'économie circulaire, ...

C'est en application de ces dispositions législatives que l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain met en œuvre le programme d'actions SPPEH pour une période de transition allant jusqu'à la création de la SPL.

La présente convention définit les conditions et modalités de la contribution de la 3CM à la mise en œuvre des 5 axes du SPPEH, cités à l'article 2, sur le territoire du bénéficiaire principal, via ses financements et ceux du SARE.

#### Article 1 - Objet de la convention

En cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées en préambule, la présente convention a pour objet de définir et de préciser le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier de la 3CM à l'ALEC01, pour l'animation des 5 axes du SPPEH – Service Public de Performance Energétique de l'Habitat.

- **Axe 1 - Stimuler puis conseiller la demande :** mettre en place des actions de communication et de prospection des habitants puis d'accueil téléphonique et physique et de conseil personnalisé jusqu'au passage à l'acte.
- **Axe 2 - Accompagner les ménages :** lorsque l'offre privée n'existe pas / n'est pas adaptée, proposer un accompagnement aux ménages dans leurs projets de travaux sur les aspects technique, financier ou administratif.
- **Axe 3 - Accompagner le petit tertiaire privé :** en coordination avec les acteurs déjà actifs type CCI ou CMA, informer et animer les propriétaires de locaux tertiaires de moins de 1 000 m<sup>2</sup> de l'intérêt et des modalités de rénover énergétiquement de leur local, proposer un accompagnement et mettre en relation avec les acteurs professionnels.
- **Axe 4 - Mobiliser et animer l'ensemble des acteurs de l'offre (services des collectivités, artisans, banques, agences immobilières, notaires ...) impliqués dans les projets de rénovation :**
  - 4a. Structurer et animer les acteurs publics (services habitat / énergie / urbanisme / développement économique des EPCI et communes, acteurs associatifs publics ou parapublics). On veillera à renforcer l'information des interlocuteurs « généralistes » des citoyens, dont les mairies, maisons de service public, centres communaux d'action sociale, etc. pour qu'ils puissent diffuser une première information et orienter les citoyens vers les acteurs spécialisés.
  - 4b. Structurer et animer les acteurs privés (entreprises du bâtiment mais également architectes, agences immobilières, banques, notaires, etc.)
- **Axe 5 - S'impliquer dans l'animation régionale** (centre de ressources) que la Région mettra en place au service des PTRE du SPPEH. Celles-ci devront s'engager à partager leurs expériences, bonnes pratiques et leurs outils pour une mise en commun à l'échelle régionale.

Les objectifs quantitatifs d'actes à réaliser sur le territoire sont définis dans l'annexe technique.

D'un commun accord entre les Parties, le périmètre et les objectifs du programme d'actions pourront faire l'objet d'ajustements en cours d'exécution de la Convention,

#### Article 2 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2021.

Le programme d'actions envisagé dans l'annexe technique sera préférentiellement réalisé entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 30 juin 2021.

#### Article 3 – Engagements de l'ALEC 01

L'ALEC 01 s'engage à réaliser les actions prévues conformément à sa mission d'intérêt général.

Pour ce faire, l'ALEC 01 s'engage à faire participer la 3CM à la définition et au suivi des études, ainsi qu'aux missions d'animation et de contrôle de la qualité des productions.

L'ALEC 01 s'engage à mentionner le soutien apporté par la 3CM sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique qui pourrait être organisée par ses soins. En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'agence, pour une raison quelconque, celle-ci en informera la 3CM sans délai.

L'ALEC 01 s'engage à fournir à la 3CM, dans les six mois de la clôture de chaque exercice les documents ci-dessous :

- ✓ Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes, ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal officiel.
- ✓ Le rapport d'activité.

L'ALEC 01 s'engage à communiquer sans délai à l'administration copie des déclarations mentionnées aux articles 3 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association.

L'ALEC 01 s'engage à informer de toute nouvelle déclaration enregistrée dans le Répertoire National des Associations et fournir la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

L'ALEC 01 s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la 3CM de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

#### **Article 4 – Engagements de la collectivité**

La 3CM désigne à minima un élu référent et un technicien référent qui seront les interlocuteurs privilégiés de l'ALEC 01 pour le suivi d'exécution de la présente convention.

La 3CM s'engage à faciliter la réalisation des actions par les moyens dont elle dispose (transmission d'informations nécessaires à la réalisation du projet, communication sur ses supports, ...).

Pendant la durée de la présente convention, la 3CM pourra organiser un comité de pilotage et un comité technique auxquels seront invités le Département de l'Ain et la Direction Départementale des Territoires.

#### **Article 5 - Conditions de détermination du coût des actions**

Le coût total du programme d'actions réalisé par l'ALEC 01 dans le cadre du SPPEH est évalué conformément au budget prévisionnel élaboré par le Conseil d'Administration et validé en Assemblée Générale.

Le budget du programme d'actions comprend :

- ✓ Les coûts directs liés à la mise en œuvre des actions.
- ✓ Les coûts indirects liés au fonctionnement de l'ALEC 01 répartis selon une clé de répartition, au prorata du poids des actions réalisées.

Les coûts sont calculés de façon objective et transparente. Ils sont identifiés et contrôlés par les instances de l'ALEC 01 et par le Commissaire aux Comptes dans le cadre de sa mission de certification des comptes.

La 3CM a décidé la mise en place d'une participation financière des propriétaires de logement bénéficiaires de l'aide de la plateforme de rénovation énergétique de la 3CM, qui interviendra au-delà du premier niveau de conseil gratuit et objectif. En tant qu'opérateur du SPPEH, l'ALEC 01 propose à la 3CM de réaliser, pour son compte, l'encaissement des sommes correspondantes auprès de chaque propriétaire utilisateur du service.

#### **Article 6 - Modalités de versement de la contribution financière**

Le service SPPEH bénéficie de cofinancements du programme SARE, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de l'Ain. Le Département de l'Ain en tant que chef de file du SPPEH collecte ces cofinancements et les reversera directement à l'ALEC 01.

La 3CM contribue financièrement au SPPEH de son territoire pour un montant prévisionnel maximal de 11 006 euros nets de taxes.

La subvention sera créditée au compte de l'ALEC 01 selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes :

- ✓ Une avance de 50 % à la signature de la convention, soit 5 503 €
- ✓ Le solde, soit au maximum 5 503 € sera versé au terme du projet et sera recalculé en fonction du bilan qualitatif et quantitatif, tels que définis à l'article 8.

Les versements seront effectués à l'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE L'AIN au crédit du compte Crédit Coopératif suivant :

Domiciliation : CREDITCOOP PART DIEU

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0035 7801 302

CODE BIC : CCOPFRPPXXX

#### **Article 7 - Communication**

L'ALEC 01 s'engage à mentionner le soutien financier de la 3CM, du Département de l'Ain, de la Région Auvergne Rhône-Alpes en apposant son logotype pour toutes les actions de communication, les publications et documents en rapport avec les actions financées.

La signature nationale commune de la rénovation « FAIRE -Faciliter Accompagner Informer pour la Rénovation Energétique » viendra compléter « 3CM Rénov+' » la marque du SPPEH de la 3CM.

Les études, rapports, outils... réalisés dans le cadre de cette convention seront la copropriété de l'ALEC 01 et de la 3CM.

La 3CM pourra communiquer à des tiers les résultats obtenus dans le cadre de cette convention. Il sera alors fait mention de l'ALEC 01 comme animateur du programme d'actions ainsi que des autres partenaires techniques et financiers.

#### **Article 8 - Evaluation**

L'ALEC 01 s'engage à renseigner mensuellement les indicateurs de reporting et de suivi du programme SARE dans le Tableau de Bord SARE – TBS.

L'ALEC 01 fournira un bilan qualitatif et quantitatif de la mise en œuvre du programme d'actions dans les conditions précisées en annexe technique.

Le rapport de synthèse du programme d'actions sera envoyé à la 3CM au plus tard 2 mois après la fin de la convention.

Dans ce cadre, la 3CM procède, conjointement avec l'ALEC 01, à l'évaluation des conditions de réalisation du programme d'actions auquel elle a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif.

L'évaluation porte, en particulier, sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1<sup>er</sup>, sur l'utilité sociale ou l'intérêt général des actions réalisées.

Cette évaluation définitive donne lieu, le cas échéant, à des recommandations utiles portant sur l'exécution du SPPEH à l'issue de cette présente convention.

L'ALEC 01, au regard de ses missions d'intérêt général, sera particulièrement attentive aux économies d'énergies et à la réduction des gaz à effet de serre générées par le dispositif.

#### **Article 9 - Renouvellement de la convention**

Il n'est pas prévu de renouvellement de cette présente convention, la SPL ayant vocation à devenir l'opératrice du SPPEH de la 3CM à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

#### **Article 10 - Avenant**

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant signé par la 3CM et l'ALEC 01. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention. Les clauses de la présente convention non modifiées par avenant demeurent applicables.

#### **Article 11 - Sanctions**

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la 3CM des conditions d'exécution de la présente convention par l'ALEC 01, et sans préjudice des dispositions prévues à son article 8, la 3CM peut remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

#### **Article 12 - Résiliation de la convention**

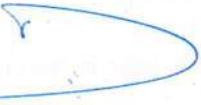
En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Dans ce cas, seules les actions déjà réalisées seront payées à l'ALEC 01 sur présentation d'un bilan des actions conduites.

**Article 13 - Recours**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Fait en deux exemplaires originaux à Bourg-en-Bresse, le 1<sup>er</sup> mars 2021

Le Président de l'ALEC 01,

  
Agence Locale Energie Climat de l'Ain  
102, boulevard Edouard Herriot  
CS 88405  
01008 BOURG EN BRESSE CEDEX  
Tél.: 04 74 45 16 46  
Siret 334 625 845 00055

Daniel FABRE

Le Président de la 3CM,

  
Philippe GUILLOT-VIGNOT



## Annexe technique 2021

### Actes métiers prévisionnels

		Année 2021	70% sur 6 mois
Actes	A1 - Contacts premier niveau	220	154
	A2 - Conseil premier niveau	110	77
	A4 - Accompagnements MI	13	9
	A 4 - Accompagnement copros	1	1
	B1 - Info petit tertiaire	10	7
	B2 - Conseil petit tertiaire	2	1
Jours	C1 - Sensibilisation animation ménages	10	7
	C2 - Sensibilisation animation du petit tertiaire privé	3	2
	C3 - Sensibilisation animation professionnels	4	3
Jours	Coordination territoriale EPCI	14	9,8
	Coordination départementale et actions mutualisées	14	9,8

## L'animation de ces dispositifs comprend les actions suivantes :

- ✓ Réalisation d'actions d'animation et de communication sur la rénovation énergétique et autres thématiques : sensibilisation pour faire émerger la demande ;
- ✓ Information des habitants sur la rénovation énergétique et autres thématiques : accueil, information et orientation des particuliers ;
- ✓ Information en direction du petit tertiaire sur la rénovation énergétique et autres thématiques : accueil, information et orientation des particuliers ;
- ✓ Accompagnement des projets de rénovation énergétique des propriétaires de logements en maison individuelle ou copropriété ;
- ✓ Réalisation d'actions visant au changement de comportement pour faire évoluer les pratiques vers des pratiques plus vertueuses
- ✓ Animation d'un réseau d'artisans partenaires : démarchage territoriale auprès des artisans, agences immobilières, notaires afin de créer un réseau d'acteurs favorisant la réussite des projets

### Information des particuliers

L'ALEC 01 assure pour la 3CM une permanence téléphonique d'information du lundi au vendredi pour répondre aux demandes d'information et orienter les habitants vers les opérateurs du logement en fonction de leur projet et de leurs conditions de ressources.

Les particuliers appelant le SPPEH et résidant sur le territoire de la 3CM sont directement pris en charge par les conseillers dédiés à l'animation du territoire. L'objectif du conseiller est alors de sensibiliser le maître d'ouvrage et lui apporter des conseils gratuits, en toute objectivité et indépendance.

Le type de conseil délivré pourra porter sur :

- ✓ Les économies d'énergie sur l'habitat, la mobilité et la consommation.
- ✓ Les équipements utilisant des énergies renouvelables.
- ✓ Les aides financières.

D'autres actions d'information pourront être envisagées en vue de dynamiser la sensibilisation des habitants. A titre d'exemple :

- ✓ Des permanences conseils délocalisées sur le territoire, au plus près des habitants.
- ✓ Des stands d'information sur des évènements.
- ✓ Des réunions d'informations grand public sur les offres commerciales privée proposées par les démarcheurs.
- ✓ Des balades thermographiques dans un quartier, un village.
- ✓ Des opérations « Thermocopro » en direction des copropriétés.
- ✓ Des conférences, des ateliers ou des visites de sites, afin de présenter des retours d'expérience et de susciter l'intérêt des habitants.
- ✓ Des actions de communication : articles, conférence de presse, ...

#### Accompagnement des projets de rénovation

En qualité de tiers de confiance, l'ALEC 01 accompagnera les rénovations des maisons individuelles et des copropriétés. Elle fournit aux bénéficiaires souhaitant diminuer la consommation énergétique de leur habitat des informations, des conseils objectifs et une aide en matière de rénovation énergétique. Auprès de chaque bénéficiaire, elle joue un rôle de facilitateur et d'aide à la décision. En aucun cas elle agit en qualité de maître d'œuvre ou de maître d'ouvrage délégué. A titre d'exemple, elle pourra réaliser :

- ✓ L'accompagnement des projets de rénovation énergétique des propriétaires de logements en maison individuelle ou copropriété.
- ✓ L'animation d'un réseau d'artisans partenaires : démarchage territoriale auprès des artisans, agences immobilières, notaires afin de créer un réseau d'acteurs favorisant la réussite des projets.
- ✓ D'autres actions possibles à définir

#### Appui au pilotage

Dans la limite des jours financés par le Département de l'Ain, l'ALEC 01 participera aux différentes réunions de pilotage du SPPEH mis en place par la 3CM, comité de pilotage, comité technique, qui auront pour rôle de définir les orientations, objectifs et suivre l'avancement des actions engagées.

Des réunions de travail seront organisées par le Département de l'Ain avec l'ensemble des EPCI dans une logique de mutualisation.

L'ALEC 01 assurera l'interface entre la 3CM et les autres financeurs du dispositif : ADEME - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, Région Auvergne Rhône-Alpes, Département de l'Ain. Elle participera notamment au centre de ressources régional.

## Annexe financière 2021

Bilan des Financements	2021 (€)	70% sur 6 mois (€) HT
<b>Budget EPCI</b>	<b>18 867</b>	<b>11 006</b>
<b>Budget Département Ain</b>	<b>15 429</b>	<b>9 000</b>
Coordination territoriale EPCI	7 714	4 500
Coordination départementale et actions mutualisées	7 714	4 500
<b>Autre budget hors collectivités</b>	<b>2 850</b>	<b>1 663</b>
<b>Budget Région</b>	<b>13 428</b>	<b>9 400</b>
Prime ruralité	9 690	6 783
Prime démarrage	-	-
Prime regroupement	1 738	1 217
Prime dynamique territoriale	2 000	1 400
<b>Budget potentiel SARE (50% du plafond des dépenses prises en comptes)</b>	<b>14 002</b>	<b>9 801</b>
<b>Budget SARE plafonné</b>	<b>14 002</b>	<b>9 801</b>
<b>Total cofinancement</b>	<b>35 145</b>	<b>24 602</b>
<b>Budget Total</b>	<b>64 575</b>	<b>40 869</b>

**CONVENTION CONSTITUTIVE  
DU RELAIS D'ACCÈS AU DROIT DE MONTLUEL (01120)**

*Vu la loi n°91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique et le décret n°91-1266 du 19 décembre 1991,*

*Vu la loi du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits, modifiant la loi du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique,*

*Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, et le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt publics,*

*Vu la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle et le décret n°2017-822 du 5 mai 2017 portant diverses dispositions relatives à l'aide juridique,*

*Vu la convention constitutive du CDAD de l'Ain ;*

ENTRE

**Le CDAD de l'Ain, représenté par M. Vincent REYNAUD, Président du Tribunal de Grande Instance de Bourg-en-Bresse, Président du CDAD de l'Ain,**  
Dont le siège social est situé 32 avenue Alsace Lorraine, 01000 BOURG EN BRESSE

ET

**La Communauté de communes de la Côte de Montluel (3CM), représentée par son Président, M. Philippe GUILLOT-VIGNOT,**  
Située 485 rue des Valets, 01120 MONTLUEL

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : OBJET DE LA CONVENTION**

Le CDAD de l'Ain a décidé, dans le cadre de son programme d'action, la création d'un Relais d'Accès au Droit situé à Montluel en partenariat avec la communauté de communes de la Côte de Montluel.

La présente convention a pour but de fixer la contribution de chacun au fonctionnement de ce point d'accès au droit ainsi que de définir les objectifs et les modalités d'organisation de celui-ci dans les termes ci-après.

La présente convention permet à la 3CM de bénéficier du label de « Point d'Accès au Droit » pour les locaux déterminés dans l'article 4 ci-après.

## **ARTICLE 2 : OBJECTIFS DU RELAIS D'ACCÈS AU DROIT**

La création d'un Relais d'Accès au Droit dans la ville de Montluel a pour but et vocation spécifique d'assurer sur la commune et le territoire de la 3CM une aide au droit en mettant à la disposition du public (article 53 de la loi du 10 juillet 1991 modifiée par la loi du 18 décembre 1998) :

- Un service d'accueil gratuit et confidentiel ;
- Une aide pour l'accomplissement de démarches nécessaires à l'exercice d'un droit ou à l'exécution d'une obligation ;
- Des informations dans différents domaines du droit ;
- Un accès à des consultations juridiques ;
- L'assistance à la rédaction et à la conclusion d'actes juridiques.

## **ARTICLE 3 : LES PRESTATIONS**

Les signataires de la présente convention s'engagent à organiser au sein du Relais d'Accès au Droit :

### ***Un accueil personnalisé***

L'accueil est assuré par le personnel de la 3CM. Le Relais d'Accès au Droit sera ouvert au public du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00, et de 13h30 à 17h00.

La personne chargée de l'accueil aura pour mission de renseigner et d'orienter les personnes vers le CDAD de l'Ain ou les autres structures assurant des permanences sur le territoire de la 3CM.

La personne chargée de l'accueil devra, en outre, prendre et organiser les rendez-vous des professionnels du droit qui interviennent au sein du Relais d'Accès au Droit sur rendez-vous.

La personne chargée de l'accueil devra également transmettre, au moins deux jours avant la date de chaque permanence, le planning prévu des rendez-vous de la permanence mensuelle.

Dans un souci de confidentialité, aucune information sur les personnes ayant pris rendez-vous et inscrites sur le planning ne pourra être divulguée à toute personne extérieure à la présente convention.

Il est envisagé, au cours de l'année 2020, que le Relais d'Accès au Droit soit déplacé au sein d'une Maison Frances Services.

Dans ce contexte, la personne qui sera chargée de l'accueil dans ce nouveau lieu devra tenir à jour, à compter du déplacement du Relais d'Accès au Droit, des statistiques relatives aux personnes ayant eu recours ou ayant contacté le Relais d'Accès au Droit. Ces statistiques devront être tenues annuellement et transmises au CDAD de l'Ain au plus tard le 31 janvier de l'année suivante.

### ***Un service assurant une information juridique et des consultations juridiques gratuites***

Des permanences sont assurées, le deuxième vendredi de chaque mois, par un juriste du CDAD de l'Ain et pour tous les domaines du droit (droit de la famille, droit du travail, droit du logement, droit de la consommation, aide aux victimes...).

Toute modification des jours et horaires de la permanence mensuelle, ainsi que l'augmentation du nombre de permanences tenues au sein du Relais d'Accès au Droit, devront être approuvées par les deux parties à la présente convention et inscrites dans un avenant.

Des consultations gratuites sur rendez-vous peuvent également organisées au sein du Relais d'Accès au Droit par les avocats et les notaires, à raison d'une permanence par mois.

#### **ARTICLE 4 : FINANCEMENT ET MOYENS DE FONCTIONNEMENT**

##### **Locaux accueillant le Relais d'Accès au Droit**

La 3CM met à la disposition du Relais d'Accès au Droit un bureau pour chaque permanence mensuelle dans leurs locaux situés 485 rue des Valets à Montluel (01120).

Il revient à la 3CM de souscrire une assurance pour les locaux mis à la disposition du Relais d'Accès au Droit.

Par ailleurs, toutes les charges afférentes à ce local (notamment eau, électricité, chauffage/climatisation, internet) resteront à la charge de la 3CM.

##### **Prestations du Relais d'Accès au Droit**

Le CDAD de l'Ain assure une permanence juridique gratuite et confidentielle dans les locaux du Relais d'Accès au Droit.

Pour ce faire, un juriste du CDAD de l'Ain sera présent lors de chaque permanence mensuelle décrite à l'article 3 de la présente convention.

##### **Financement**

Les permanences réalisées au Relais d'Accès au Droit de Montluel sont financées sur les fonds propres du CDAD de l'Ain.

##### **Communication**

La 3CM s'engage à prendre en charge le coût de la conception et de la diffusion de la plaquette d'information sur le Relais d'Accès au Droit auprès du public et des professionnels. Le contenu rédactionnel de la plaquette sera déterminé en concertation avec les structures présentes sur la plaquette.

La 3CM s'engage également à diffuser régulièrement, par ses voies habituelles de communication avec les administrés, des informations sur l'existence et les missions du Relais d'Accès au Droit.

#### **ARTICLE 5 : GESTION ET DIRECTION**

Le juriste du CDAD de l'Ain tenant les permanences mensuelles et les instances de la 3CM devront prévoir une réunion annuelle afin de pouvoir échanger sur le fonctionnement du Relais d'Accès au Droit et sur ses missions.

Cette réunion se tiendra dans les locaux de la 3CM.

## **ARTICLE 6 : APPLICATION DE LA CONVENTION**

La présente convention est signée pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, et pourra être dénoncée annuellement, sous condition de respecter un préavis de trois mois, par chacun des signataires.

Elle peut être reconduite, par la signature d'un avenant, par période de trois ans.

Chaque partenaire s'engage à faire part à l'autre des difficultés d'application de la convention et à répondre à toute demande de réunion formulée par l'un des partenaires.

Fait à Montluel, le

En deux exemplaires originaux

**Le Président du CDAD de l'Ain**

**Vincent REYNAUD**

**Le Président de la 3CM**

**Philippe GUILLOT-VIGNOT**





# **CONVENTION DE PRESTATIONS INTÉGRÉES POUR L'ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIF DU SITE NATURA 2000 FR 8201638 « Milieux alluviaux et aquatiques du fleuve Rhône, de Jons à Anthon »**

1/6

## **ENTRE**

**La Communauté de Communes de la Côteire à Montluel (3CM)**, située 485 Rue des Valets, 01120 MONTLUEL numéro de SIRET 24010061000080 représentée par son Président en exercice, Philippe GUILLOT-VIGNOT, dûment habilité en vertu de la délibération n° 2014/04/31 du 23 avril 2014

Désignée ci-après par les termes « **la Collectivité** »

**D'une part,**

## **ET**

La SEGAPAL, Société Publique Locale, dont le siège social est Chemin de la Bletta 69120 Vaulx-en-Velin, agissant en tant que délégataire du SYMALIM, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le n° 316 312 594 00013, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Issam BENZEGHIBA, habilité à l'effet des présentes en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes d'une délibération du conseil d'administration en date du 26 février 2021,

Désignée ci-après par les termes « **la Société** »

**D'autre part.  
PREAMBULE**

1) Créée en 1979, en vue d'assurer une mission d'aménagement, de gestion et de surveillance du grand parc de Miribel-Jonage, la SEGAPAL a pris la forme d'une société publique locale (ci-après SPL) dénommée « SPL de gestion des espaces publics du Rhône Amont ».

Aux termes de ses statuts, cette SPL a pour objet l'exploitation, la gestion, la réalisation, la création et la mise en valeur par tous les moyens d'espaces publics. Elle assure sur ces territoires l'entretien, la surveillance, l'animation, l'organisation d'évènements, la mise en valeur et la promotion des sites. La Société est également compétente pour gérer le développement touristique de ses collectivités ou groupements de collectivités actionnaires et pour conduire des études ou travaux en exécution d'une maîtrise d'ouvrage déléguée ou d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Outre les missions précitées, elle s'assure enfin de la préservation de la ressource en eau potable et de la protection des zones d'expansion des crues.

Les collectivités territoriales ou groupements de collectivités actionnaires de la SPL de gestion des espaces publics du Rhône Amont exercent individuellement et collectivement, sur cette dernière, un contrôle comparable à celui qu'ils exercent sur leurs propres services.

Plus spécifiquement, ce contrôle analogue consiste en l'exercice d'une influence déterminante sur les objectifs stratégiques comme sur les décisions importantes de la Société, qu'il s'agisse de décisions opérationnelles ou de la vie sociale.

Il s'exerce d'abord, sur un plan organique, par l'intermédiaire des représentants des actionnaires au sein des organes sociaux, conseil d'administration et assemblées générales. Le contrôle analogue se traduit également, sur le plan opérationnel, par l'exercice d'un suivi permanent des opérations par les actionnaires qui en ont confié la réalisation à la Société.

Par conséquent, du fait de l'exercice d'un tel contrôle analogue et dès lors que la SPL exerce l'ensemble de ses missions pour le compte de ses actionnaires, une collectivité ou un groupement de collectivités actionnaire peut faire appel à cette Société par le biais de conventions de prestations intégrées passées sans mise en concurrence préalable, soumise aux dispositions de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique (CCP)

2/6

2) La Collectivité cocontractante est actionnaire de la SPL de gestion des espaces publics du Rhône Amont.

Elle souhaite bénéficier des prestations fournies par la Société dans les limites de son objet social, sous les conditions et modalités définies par la présente convention et plus précisément, animer le site NATURA 2000 FR 8201638 « **Milieux alluviaux et aquatiques du fleuve Rhône, de Jons à Anthon** ».

3) Dans ce contexte, par délibération en date du 02 novembre 2017, le groupement de collectivités a décidé de confier à la SPL de gestion des espaces publics du Rhône Amont la réalisation des missions susmentionnées.

La présente convention de prestations intégrées, conclue entre le groupement de collectivités actionnaire et la SPL dans le cadre des relations « in-house » qui les unissent, est destinée à fixer les droits et obligations respectifs des parties, de même que les conditions d'exercice des missions confiées.

## IL EST ARRETE ET CONVENTU CE QUI SUIT

### **ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION**

En application de la réglementation en vigueur, notamment de l'article L.1531-1 du code général des collectivités territoriales, et dans les conditions déterminées par la présente convention, le Groupement de collectivités confie à la Société, qui accepte, la mission suivante :

- **Animation du comité de pilotage Natura 2000 et mise en œuvre des actions proposées par le DOCOB, en conformité avec le cahier des charges établi par l'Etat.**

### **ARTICLE 2. CONTENU DE LA MISSION CONFIEE A LA SOCIETE**

Pour la réalisation de la mission visée à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus, la Société prendra en charge les prestations suivantes :

- **Missions spécifiques : animer le territoire, mobiliser les acteurs et lancer les actions du DOCOB.**
- **Objectifs poursuivis : préserver la richesse du site et stopper la dégradation de certains sites sur un ensemble de 384 Ha, entre autres : préserver les milieux aquatiques, maintenir les forêts alluviales, préserver les pelouses sèches, encadrer la fréquentation humaine et améliorer la connaissance du site. Ces actions sont inscrites dans le DOCOB et elles seront hiérarchisées par le comité de pilotage.**

### **ARTICLE 3. MISE EN ŒUVRE DU CONTROLE ANALOGUE**

#### **3.1. Organisation de la Société**

3/6

Le contrôle analogue des collectivités et groupements actionnaires sur la Société s'exerce dans les conditions définies, notamment, par ses statuts et son règlement intérieur.

En particulier, chaque actionnaire a le droit de participer, soit par le biais du ou des représentants désignés par son assemblée délibérante, soit par l'intermédiaire du représentant de l'assemblée spéciale à laquelle il appartient, aux réunions et décisions prises par le conseil d'administration. Conformément à l'article 21 des statuts de la Société et à la réglementation en vigueur, le conseil d'administration détermine les orientations de la Société, veille à leur mise en œuvre, se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires la concernant. Le conseil d'administration exerce également un contrôle sur la direction générale de la Société.

Plus particulièrement, les représentants des collectivités ou groupements de collectivités actionnaires sont obligatoirement consultés sur :

- les décisions relatives à la stratégie de la Société, exprimée par un « Plan à moyen terme », ou aux opérations à risque ;
- les modalités de rémunération et le coût des opérations ;
- les opérations en cours et les CRACL ;
- les comptes, la politique financière et les procédures internes de contrôle.

Les actionnaires participent également de droit aux assemblées générales, statuant sur les objets qui excèdent le champ de compétence du conseil d'administration et de la direction générale.

### **3.3. Procédure de validation de la convention**

Les projets de conventions de prestations intégrées à conclure entre la Société et l'un de ses membres sont d'abord soumis pour avis au Comité d'engagement et de suivi décrit au règlement intérieur de la Société, avant d'être transmis pour décision au conseil d'administration, accompagné de l'avis émis par le Comité précité et, le cas échéant, des justifications adéquates.

La convention ne peut être signée sans l'autorisation préalable du conseil d'administration que dans l'hypothèse d'un avis favorable unanime du Comité d'engagement et de suivi, et sous réserve que les dispositions légales et réglementaires en vigueur n'imposent pas la consultation préalable du conseil d'administration.

### **3.4. Comité d'engagement et de suivi**

Le contrôle des actionnaires sur l'action menée par la Société dans le cadre de la présente convention, s'effectue notamment par le biais du Comité d'engagement et de suivi constitué.

Ce Comité est composé de 4 membres permanents représentant les principaux actionnaires, de représentants de la Société et de la Collectivité concernée par les missions réalisées. Il se réunit aussi souvent que nécessaire, sur convocation de la direction de la Société, spontanément ou à la demande de l'un quelconque de ses membres.

Le Comité d'engagement et de suivi est compétent pour examiner toute nouvelle opération ou mission susceptible d'être confiée à la Société et émettre un avis sur sa pertinence ou ses conséquences potentielles. Il est également compétent pour suivre l'exécution et l'évolution des opérations ou missions exercées par la Société. Plus précisément, ce Comité s'assurera du bon déroulement des missions objets de la convention et de leur exécution dans le respect des règles régissant la Société. Il effectuera, par l'intermédiaire des organes sociaux et notamment du conseil d'administration, un reporting des missions exécutées par la Société à ses actionnaires.

### **3.5. Information et contrôle de la Collectivité cocontractante**

La Société s'engage à communiquer à la Collectivité l'ensemble des documents requis par la réglementation en vigueur et, sur demande de cette dernière, tout document nécessaire au contrôle des modalités techniques, administratives, financières et comptables de réalisation de l'opération/mission confiée.

La Collectivité et ses services compétents pourront obtenir, sur simple demande écrite, communication de toutes pièces contractuelles et documents sollicités en rapport avec l'exécution de la présente convention. Ils sont autorisés à suivre la réalisation des études, travaux ou toutes autres missions confiées et à se rendre à tout moment sur le lieu d'exercice des prestations.

D'une manière générale, une réunion annuelle sera organisée, entre la Société et les services de la Collectivité, pour la tenir informée du déroulement de la mission. Au préalable, la Société produira chaque année à la Collectivité, avant la réunion visée ci-dessus, un rapport comprenant un compte rendu financier et technique des missions exercées en application de la présente convention.

## **ARTICLE 4. REMUNERATION**

Pour la réalisation des prestations objets de la présente convention, le Groupement de collectivités versera à la Société une participation financière annuelle pour l'année 2021 définie de la manière suivante :

**11 288.00 € HT (onze mille deux cent quatre-vingt-huit euros) soit 13 545.60 € TTC (treize mille cinq cent quarante-cinq euros et soixante centimes)** correspondant aux temps passés des agents et aux frais de fonctionnement de la SPL.

Le versement s'effectuera de la manière suivante : suivant l'avancement des prestations sur présentation des situations et de préférence au moment du versement de la subvention de la DDT de l'Ain, le solde au plus tard le 15 décembre 2021.

Dans le cas où, au cours de la mission, la Collectivité estimerait nécessaire d'apporter des modifications au programme ou à la participation financière définis ci-avant, un avenant à la présente convention devra être conclu.

## **ARTICLE 5. ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITE**

La Collectivité s'engage à :

- Mettre en œuvre toutes mesures utiles en vue de l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- Mettre à disposition de la Société les terrains dont elle est propriétaire et qui sont nécessaires à la réalisation des missions confiées ;
- Assurer à la Société une jouissance paisible des lieux occupés pendant toute la durée de la convention.

## **ARTICLE 6. ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE**

La Société s'engage pour sa part à maintenir les lieux occupés pour l'exercice des missions visées à l'article 2 ci-dessus en parfait état de fonctionnement et à assurer l'entretien général et la maintenance courante des biens, équipements et matériels mis à sa disposition pour l'exécution de la présente convention.

La Société assurera le respect des règles de sécurité prescrites par l'ensemble de la réglementation liée à son activité.

Elle s'engage à tout mettre en œuvre pour remplir les missions qui lui sont confiées dans le respect des objectifs poursuivis par la Collectivité, tels que mentionnés à l'article 2 ci-avant de la présente convention ou dans tout autre document, notamment contractuel. Elle s'engage au respect du programme prévisionnel (pièce-jointe).

## **ARTICLE 7. DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION**

La convention est rendue exécutoire dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Elle prendra effet à compter de sa signature par les deux parties.

5/6

Sa durée est fixée jusqu'au 31 décembre 2021.

La convention expirera également à la date de dissolution éventuelle de la Société, si celle-ci intervient avant le terme ci-dessus.

## **ARTICLE 8. ASSURANCES**

La Société déclare être titulaire des polices d'assurance couvrant ses diverses responsabilités, notamment sa responsabilité civile et la responsabilité civile de ses préposés.

Elle communiquera une copie des polices d'assurance souscrites à première demande de la Collectivité.

## **ARTICLE 9. MODALITES DE PASSATION DES CONTRATS ET MARCHES PAR LA SOCIETE**

Pour la réalisation des missions qui lui sont confiées, la Société passera les contrats nécessaires dans le respect de la réglementation en vigueur qui lui est applicable, notamment l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 créant l'article L1211-1 du code de la commande publique.

Le cas échéant, la Collectivité sera associée au processus de désignation et sélection de tout prestataire extérieur, notamment en participant avec une voix consultative à toute réunion de jury ou de la Commission d'appel d'offres relative à l'exécution de la présente convention.

## **ARTICLE 10. RESILIATION**

### **10.1 Résiliation simple**

Moyennant le respect d'un préavis de un (1) mois, la Collectivité pourra notifier à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, sa décision de résilier la présente convention.  
La convention peut également être résiliée d'un commun accord entre les parties.

### **10.2 Résiliation pour faute**

En cas de manquement grave de l'une ou l'autre partie dans l'exécution du présent contrat, chacune d'elle peut prononcer la résiliation pour faute de la présente convention aux torts et griefs de l'autre, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse pendant un délai de un (1) mois.

## **ARTICLE 11. DIVERS**

Les sommes à régler par la Collectivité à la Société en application du présent contrat seront versées sur un compte bancaire ouvert dont le RIB sera communiqué par la Société lors de la première demande de versement.

## **ARTICLE 12. REGLEMENT DES LITIGES ET PARTAGE DE RESPONSABILITE**

En cas de litige et avant de saisir le tribunal compétent, les parties peuvent soumettre leur différend à une tierce personne choisie d'un commun accord. Celle-ci s'efforcera de concilier les points de vue.

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de l'exécution de la présente convention seront portés devant le Tribunal compétent du ressort du siège social de la Société.

6/6

Fait à MONTLUEL le 26 MARS 2021

Pour la Société

*Le Président Directeur Général,*

**Issam BENZEGHIBA**

**segapal**

Société publique locale gestion des espaces publics du Rhône amont.  
SPL au capital de 699 949 € - Siret 316 312 594 000 13  
RCS Lyon – APE (NAF) 9329 Z

Chemin de la Bletta 69120 Vaulx-en-Velin FRANCE  
Tél +33(0)4 78 80 56 20  
[info@grand-parc.fr](mailto:info@grand-parc.fr) • [www.grand-parc.fr](http://www.grand-parc.fr)

Pour la Collectivité

*Le Président,*

**Philippe GUILLOT-VIGNOT**



**Direction départementale  
des territoires**

*Service Agriculture et Forêt*

**Convention relative à la mise en œuvre du projet de compensation collective agricole de la ZAC des Goucheronnes à La Boisse**

**Entre :**

**La CDPENAF**, représentée par Madame Catherine Sarlandie de La Robertie, Préfète de l'Ain ;  
d'une part,

**Et,**

**La Communauté de Communes de la Côtière à Montluel (3CM)**, représentée par Monsieur Philippe Guillot-Vignot, Président ;  
Ci-après dénommé « Le maître d'ouvrage »  
d'autre part,

Vu le code rural et de la pêche maritime, et son article L.112-1-3 soumettant selon certaines conditions les projets de travaux, d'aménagements publics et privés susceptibles d'avoir des conséquences négatives importantes sur l'économie agricole à des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire ;

Vu les articles L 518-17 et L. 518-19 du Code monétaire et financier fondant la Caisse des dépôts à recevoir les fonds en consignation ;

Vu l'étude préalable agricole relative au projet de la ZAC des Goucheronnes sur la commune de La Boisse, déposée le 07 janvier 2020 par la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel, conformément aux dispositions de l'article L. 112-1-3 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'avis favorable de la CDPENAF qui a examiné le projet lors de sa séance du 30 janvier 2020 ;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2020 portant création du fonds départemental de compensation collective pour la transition agricole de l'Ain ;

Vu le règlement relatif au fonds départemental de compensation collective pour la transition agricole de l'Ain, validé en CDPENAF en date du 29 octobre 2020

**Arrêtent**

## **Article 1 – Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre des mesures de compensation entre les parties signataires, dans le respect du règlement adopté en commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) en date du 29 octobre 2020.

## **Article 2 – Montant de la compensation collective**

La CDPENAF du 30 janvier 2020 a validé un montant de compensation collective agricole, calculé au terme d'une étude préalable agricole, pour un montant de 218 000 euros ;

## **Article 3 – Les actions de compensation collectives**

Une première série d'actions avait été identifiées dans l'étude préalable agricole, à hauteur de 67 000 €, mais ne sont plus considérées comme prioritaires par la profession agricole.

La 3CM s'engage donc à présenter de nouvelles actions de mesures de compensation collectives avant la fin de l'année 2021 qui seront transmises à la DDT pour présentation et validation par la CDPENAF.

## **Article 4 – Consignation déconsignation du fonds de compensation**

La somme de 218 000 euros versée par le maître d'ouvrage est consignée à la Caisse des Dépôts et Consignations au plus tard dans les deux mois après la signature de la convention sur le compte de consignation : **N°3171040-01**

Le maître d'ouvrage établit une déclaration de consignation auprès du PGC de Lyon dont un modèle est joint en annexe de la présente convention.

La déclaration de consignation dûment complétée et signée, accompagnée de la présente Convention, sont adressées par le maître d'ouvrage, par voie postale, dans un délai de trente (30) jours à réception de l'arrêté préfectoral dûment notifié, à :

*DRFIP Auvergne Rhône Alpes  
Pôle de gestion des consignations  
3 rue de la Charité  
69268 Lyon Cedex 02*

Les fonds seront déconsignés en une ou plusieurs fois par arrêté préfectoral et après transmission par les bénéficiaires des justificatifs de réalisation des actions à la chambre départementale d'agriculture de l'Ain chargée de vérifier la bonne réalisation des actions.

À l'issue de cette vérification, la chambre d'agriculture établira un certificat de services faits indiquant la date, le bénéficiaire, le montant correspondant à la somme des factures acquittées fournies.

**Toute consignation (envoi de la déclaration accompagnée de la convention de l'arrêté susmentionné et versement simultané d'une somme dans le fonds) par le maître d'ouvrage fait l'objet de la délivrance par la CDC d'un récépissé de consignation.**

Cet arrêté précisera les éléments suivants :

- référence à l'arrêté du 12 novembre 2020 portant création du fonds départemental de compensation collective pour la transition agricole de l'Ain,
- référence à la présente Convention,
- référence au compte de consignation qui doit être débité (numéro et libellé),
- nom et adresse des bénéficiaires des sommes déconsignées,
- montant à verser par la CDC à chaque bénéficiaire.

La déconsignation des sommes provenant du fonds est effectuée par la CDC dans un délai de dix (10) jours ouvrés à compter de la date de réception du dossier complet.

#### **Article 5 – Durée de la convention**

La présente convention est signée pour la durée du plan d'actions annexé pour la mise en œuvre des mesures de compensation collectives et à la consommation des financements y afférents du fonds de compensation. A l'issue de cette période, la convention pourra être renouvelée si les actions ne sont pas achevées.

Elle prend effet à la date de sa signature par les parties et s'éteint à la consommation totale des fonds.

#### **Article 6 - Abrogation ou modification de la convention**

La présente convention peut être abrogée en cas d'annulation du projet à l'origine de l'étude agricole et de la compensation collective.

Toute modification de la présente convention doit faire l'objet d'un avenant signé de l'ensemble des parties.

**Fait à Bourg en Bresse, le**

**Le Président**

**La préfète**

**Monsieur Philippe Guillot-Vignot**

**Madame Catherine Sarlandie de La Robertie**



## Le Président



Nos réf. : DATM2017 I6533 L43812

Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT  
Président  
Communauté de communes de la  
Côtière À Montluel  
85 avenue Pierre Cormorèche  
BP 126  
01124 MONTLUEL CEDEX

Le Conseil régional, le 25 JUIN 2018

Monsieur le Président,

C'est aujourd'hui pour moi un immense plaisir de pouvoir vous transmettre votre exemplaire du Contrat Ambition Région conclu entre nos deux collectivités.

Comme vous le savez, j'ai dès mon arrivée à la Région voulu qu'elle revoie de fond en comble son mode de fonctionnement, et que sa première mission redevienne enfin le soutien aux projets qui viennent du terrain. C'est ma priorité, celle qu'incarne ce Contrat.

Trop d'argent perdu en procédures administratives, trop de projets étouffés par la lenteur et la complexité ... Ces Contrats Ambition Région ont véritablement été créés pour vous et conçus comme un outil de proximité où ce sont d'abord les élus qui font remonter les besoins du terrain, avec des dossiers que nous avons voulus les plus simples possibles et une priorité donnée à l'investissement qui seul peut relancer durablement l'activité dans nos territoires.

Surtout, ces Contrats Ambition Région traduisent un effort historique de la Région – au moment où les finances de nos communes et de nos EPCI sont tellement mises à mal – avec une augmentation de plus de 30% de la politique territoriale de la Région en faveur de ses territoires ruraux.

Tout cela, nous le finançons évidemment sans augmentation de la fiscalité régionale et par des économies drastiques sur notre propre fonctionnement, soit en 2016 plus de 130 millions d'euros qui ont fait dès notre première année d'Auvergne-Rhône-Alpes la Région la mieux gérée de France, une gestion par ailleurs aussi bien saluée par l'agence de notation indépendante Standard & Poor's que par la Cour des Comptes.

Renouer avec l'efficacité, la proximité, les résultats : voilà donc notre objectif, celui que nous sommes fiers de pouvoir aujourd'hui réaliser à vos côtés au travers de ces projets auxquels je souhaite naturellement tous mes vœux de succès.

En vous remerciant encore pour votre engagement, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations sincères et dévouées.

Laurent WAUQUIEZ

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Laurent Wauquiez".



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



# CONTRAT AMBITION REGION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n° 373 du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du 14 avril 2016 portant création des contrats d'aménagement intercommunal,  
Vu la délibération n° 1450 de la Commission permanente du Conseil régional du 17 novembre 2016 approuvant les modalités opérationnelles de ces contrats, dits Contrats Ambition Région,  
Vu la délibération du Conseil communautaire réuni le 7 décembre 2017,  
Vu la délibération n° 1415 de la Commission permanente du Conseil régional du 18 janvier 2018 approuvant le Contrat Ambition Région pour la Communauté de communes de la Côte à Montluel,

## Entre

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, représentée par Monsieur Laurent WAUQUIEZ, Président du Conseil régional,

## Et

La Communauté de communes de la Côte à Montluel, représentée par Monsieur Philippe GUILLOT VIGNOT, son Président,

## Il est convenu ce qui suit

Forte du renforcement de sa compétence de chef de file, la Région Auvergne-Rhône-Alpes affirme de nouvelles priorités pour l'aménagement de son territoire, et construit un partenariat renouvelé avec les collectivités territoriales.

A ce titre, la Région déploie un nouvel outil contractuel : les Contrats Ambition Région.

Ces contrats traduisent sa solidarité avec les territoires et sa volonté de soutenir en priorité l'investissement, source de développement et de création d'emploi local.

Ces contrats sont composés d'un volet stratégique et d'un programme d'opérations sur lequel l'intervention régionale est ciblée. Ils sont établis entre la Région et chacun des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

En parallèle, pour renforcer le rôle de solidarité de la Région auprès des territoires ruraux, deux outils complémentaires peuvent être mobilisés pour les projets d'investissement portés par les communes : le Plan régional en faveur de la ruralité et le dispositif en faveur des bourgs centres.

## **Article 1 - Objet du contrat**

Ce contrat formalise, sur la base de la stratégie définie par les élus et acteurs locaux du territoire, les modalités de l'engagement financier de la Région en faveur du territoire de la Communauté de communes de la Côte à Montluel pour trois ans.

## **Article 2 - Contenu du contrat**

Le présent contrat est composé :

- d'un volet stratégique qui synthétise le projet de territoire de la Communauté de communes de la Côte à Montluel, détaillé en annexe ;
- d'un programme d'opérations qui présente les projets identifiés pour la durée du contrat en cohérence avec cette stratégie, et qui précise la participation régionale attendue pour chacun d'eux. Ce programme est détaillé en annexe.

## **Article 3 - Engagement financier régional**

Pour accompagner la stratégie et les dynamiques locales, la Région mobilise une enveloppe financière d'un montant de 872 000 € pour la durée du présent Contrat Ambition Région.

Cette enveloppe est fléchée sur les projets figurant dans le programme d'opérations qui résulte du dialogue mené sous la coordination de la Région et du Président de la Communauté de communes de la Côte à Montluel.

En parallèle de l'engagement régional au titre du Contrat Ambition Région, deux enveloppes complémentaires de 35 000 € pour le soutien des projets d'investissement des communes de moins de 2 000 habitants (Plan régional en faveur de la ruralité) et de 266 000 € pour le soutien aux bourgs centres (de 2 000 à 20 000 habitants) sont mobilisées sur le territoire de la Communauté de communes.

## **Article 4 - Mise en œuvre du contrat**

### 4.1 Gouvernance

La Région est présente aux différents stades du contrat : négociation du programme d'opérations ; suivi de la mise en œuvre opérationnelle ; négociation de l'avenant au contrat (le cas échéant) ; bilan final du contrat.

Elle veille, tout le long de sa mise en œuvre, au bon déroulement du contrat et au respect des engagements, par des échanges réguliers avec les élus et acteurs locaux.

### 4.2 Simplicité dans la mise en œuvre

Chaque opération figurant dans le présent contrat fera l'objet d'un dépôt de dossier de demande de subvention auprès de la Région (Direction de l'Aménagement du territoire et de la Montagne). Pour faciliter le montage des dossiers, un formulaire-type simplifié de demande de subvention régionale est proposé aux porteurs de projet ; les services régionaux sont mobilisés pour accompagner les porteurs de projet (par la voie d'une hot line puis d'un interlocuteur technique référent désigné pour le territoire de l'EPCI et facilement joignable).

Une fois le contenu, le plan de financement et le calendrier de réalisation de l'opération stabilisés, le montant de l'intervention régionale pourra être proposé au vote des élus régionaux réunis en Commission permanente. Le bénéficiaire devra justifier d'un démarrage effectif de l'opération dans les deux années à compter du vote de la subvention régionale en Commission permanente.

En fonction de l'évolution du territoire et de ses besoins, ainsi que de l'état d'avancement des projets inscrits au contrat, un avenant au contrat pourra être conclu d'un commun accord entre la Région et la Communauté de communes de la Côte à Montluel : il permettra si besoin de faire évoluer le programme d'opérations.

#### 4.3 Mobilisation des fonds régionaux

Dans la mesure de ce que prévoient les textes actuels, la Région et les collectivités territoriales partenaires veillent à ce que les fonds publics permettent de faire travailler en priorité des entreprises régionales afin de garantir leur développement et le maintien de l'activité sur le territoire régional, dans des conditions garantissant la sécurité des chantiers (formation et information des travailleurs sur les règles de sécurité, vérification de leur compréhension et appui linguistique si nécessaire, ...).

#### 4.4 Communication

La Région souhaite que son action soit visible auprès de la population et de tous les bénéficiaires de son action. Ainsi, le soutien apporté par la Région à chacune des opérations figurant au contrat fera l'objet de mesures de publicité.

Dès le lancement de l'opération et pendant toute la durée des travaux, un panneau sera apposé sur le site, comportant le logotype de la Région et la mention de son soutien.

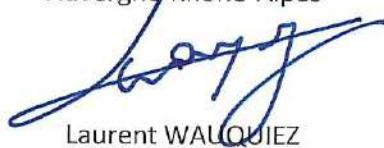
En fonction de la nature de l'opération, la Région pourra demander qu'une plaque permanente soit apposée au moment de la livraison sur l'équipement, sur le site ou à l'entrée de la commune, à un emplacement visible du public, comportant le logotype de la Région et la mention de son soutien.

La Région apparaîtra comme puissance invitante pour les manifestations publiques relatives aux opérations financées dans le contrat (pose de la première pierre, inauguration, conférence de presse, portes ouvertes, ...). La fixation des dates de ces manifestations, la conception des cartons d'invitation et le cas échéant le texte prévu sur la plaque d'inauguration, devront faire l'objet d'un accord préalable de la Région.

Les bénéficiaires de subventions régionales au titre du présent contrat s'engageront par ailleurs à mentionner le soutien apporté par la Région sur les supports de communication relatifs aux opérations soutenues (page d'accueil ou page dédiée au projet sur un site internet, document de présentation du projet ...).

Fait à Lyon, le 9 février 2018

Le Président du Conseil régional  
Auvergne-Rhône-Alpes



Laurent WAUQUIEZ

Le Président de la Communauté de communes  
de la Côte à Montluel

Philippe GUILLOT VIGNOT



## CONTRAT AMBITION REGION

### STRATEGIE DE TERRITOIRE

Le 12 décembre 2017

Le projet de territoire 2017/2022 porté par la Communauté de Communes de la Côteière à Montluel (3 CM) est à la fois un recueil d'une vision partagée du territoire, d'ambitions pour son développement et une feuille de route pour l'action.

Aussi, ce projet s'appuie sur trois grands principes :

1. Démocratique : solidaire, participatif et citoyen avec une gouvernance impliquant le plus grand nombre pour profiter d'une intelligence collective,
2. Digital : connecter le territoire pour intégrer tous les secteurs d'activité à la nouvelle révolution numérique et accompagner les inévitables mutations,
3. Durable : concilier économie, social et environnement.

Pour ce faire, l'action de la 3 CM s'organise autour de 4 grandes orientations déclinées en 10 objectifs stratégiques.

La première orientation est **l'économie** afin :

- D'aménager, entretenir et gérer les zones d'activités,
- D'accroître le développement économique et le promouvoir,
- Dynamiser et rendre attractif le territoire,
- Développer une économie touristique de qualité.

La deuxième repose sur **les services de proximité accessibles à tous** pour :

- Poursuivre l'implication aux côtés des acteurs de la jeunesse,
- Améliorer le cadre de vie,
- Proposer des mobilités douces, adaptées à tous les usages et usagers en alternative au véhicule individuel,
- Accompagner chacun par l'amélioration et le développement des équipements.

La troisième est axée sur **le cadre de vie** à savoir :

- Agir pour une gestion durable de toutes les ressources du territoire.

Enfin, la quatrième est le volet financier par **une planification des investissements** et permettre ainsi :

- D'anticiper les évolutions législatives avec les transferts de compétences,
- D'optimiser la gestion des compétences actuelles,
- De pérenniser, voire améliorer la qualité du service public.

Au vu de la déclinaison du projet de territoire développée ci-dessus, la 3 CM sollicite la Région Auvergne-Rhône-Alpes en sa qualité de chef de file en matière d'aménagement du territoire, au titre des dotations financières mobilisables dans le Contrat Ambition Région.

En effet, après un travail en lien direct avec le conseiller régional référent d'une part et de la politique régionale d'autre part, la 3 CM propose 4 axes d'intervention : l'économie, le sport, la mobilité et le développement économique tels que définis ci-après:

## CONTRAT AMBITION REGION

### PROGRAMME OPERATIONNEL

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTIERE A MONTLUEL

Maitre d'ouvrage	Axe stratégique	Intitulé du projet	Descriptif succinct de l'opération	Calendrier de réalisation	Coût total HT	Taux	Montant de subvention sollicité	Autres financements sollicités
3CM	Economie	Désenclavement d'une zone d'activité	<p>Ce projet constitue un enjeu majeur pour le territoire. En effet, un site industriel datant de 1962, employant plus de 700 salariés, se trouve encadré dans cette zone, qui plus est dans un tissu urbain dense.</p> <p>Aussi, pour permettre de désenclaver cette zone, la solution consiste à créer une circulation fluide par la réalisation d'un rond-point oblong raccordé aux voies d'accès essentielles que sont la RD 1084 et l'entrée autoroutière de La Boisse.</p> <p>A ce titre, il convient de souligner que le carrefour de la RD 61 A et la RD 1084 est au cœur d'un trafic routier majeur. En effet, la RD 61 A est la liaison viaire reliant les communes de Montluel et La Boisse à l'autoroute A 42 au niveau de la sortie 5.1 et c'est également un itinéraire de délestage de l'autoroute fléchée S8. La RD 1084, quant à elle, est une liaison structurante entre les communes de la Côteière et la couronne Lyonnaise.</p> <p>Réalisation d'un gymnase d'une surface de 2000 m<sup>2</sup> :</p> <p>Dans le cadre de sa politique sportive, la 3 CM souhaite accompagner chacun par l'amélioration et le développement des équipements sportifs afin de répondre notamment à l'évolution démographique et favoriser l'émergence de sports ét/ou loisirs privés.</p> <p>Actuellement, la 3 CM dispose d'un équipement sportif vétuste accueillant uniquement le club de Gymnastique de la Sérénité et ses 410 licenciés. Situé géographiquement sur la commune de Montluel, dans un espace très urbanisé, cette salle spécialisée est donc impactée par les problématiques qui en découlent. Cette association dispute des compétitions nationales, régionales et départementales avec des titres et de très belles performances à la clé. Sa vocation est unique sur le territoire entraînant plusieurs équipes ou compétiteurs individuels, tant masculins que féminines.</p> <p>Ce nouvel équipement permettra de développer la notoriété et la compétitivité des activités gymniques présentes sur le territoire, d'intégrer toutes les salles spécialisées sur un seul site permettant ainsi une efficacité et efficience dans l'exploitation d'une part, et offrir "une bulle d'air" dans l'utilisation des gymnases collectifs d'autre part. A noter que cet investissement, par une construction avec un partenaire privé, permettra la pratique d'autres activités sportives et/ou loisirs à destination des salariés des zones économiques et aux populations.</p> <p>Réalisation d'un plateau sportif en zone rurale :</p> <p>La 3 CM, au titre de ses compétences d'une part et dans le cadre de son programme pluriannuel d'autre part, souhaite accompagner les communes éloignées sur les équipements sportifs. Aussi, elle a pour projet la réalisation d'un plateau sportif de 1000 m<sup>2</sup>, sur une commune rurale, pour la pratique de sports multiactivités.</p>	1er trimestre 2019	440 000,00 €	45,46%	200 000,00 €	Etat + Département
3CM	Sport	Equipements sportifs		2017/2020	1 317 143,00 €	35,00%	461 000,00 €	Etat + Département + Autres (Fédérations sportives)

Maitre d'ouvrage	Axe stratégique	Intitulé du projet	Descriptif succinct de l'opération	Calendrier de réalisation		Coût total HT	Taux	Montant de subvention sollicité	Autres financements sollicités
				Intervention régionale					
3CM	Mobilité	Réalisation / aménagement de cheminement modes doux	La 3 CM souhaite mettre en place une vraie politique en faveur du développement de liaisons douces et ce, en partenariat étroit avec les communes de son territoire, ainsi que les acteurs du développement économique et touristique. Ce projet de mobilité débouchera sur un programme global de création de liaisons douces nécessaires pour le développement du territoire à savoir : liaisons gares et zones d'activités, zones d'activités et cœur de village et / ou villages, liaisons avec les autres infrastructures existantes et les autres territoires. Ce projet d'aménagement mode doux sera décliné par une planification plurianuelle d'actions reposant notamment sur 2 volets : desserte des équipements et usages quotidiens en offrant aux habitants de venir travailler ou d'utiliser les services des centres bouges en toute sécurité et en utilisant des modes de déplacement doux (vélos ou à pied) par la réalisation d'un aménagement mode doux et un maillage mode doux avec la Rue des Châtillères ; Dimension touristiques ; de loisirs visant à mettre en réseau les sites touristiques majeurs du territoire, à créer un véritable maillage de liaisons douces sur l'ensemble du territoire et identifier une liaison cyclable entre la gare de Montluçon et l'auto route n° 17 ainsi que la VéRhône.	2018/2020	445 000,00 €	25%	111 000,00 €		
									TOTAL 872 000,00 €



# CHARTE DE COOPÉRATION économique et sociale

2020  
—  
2025

Entre :  
**La CC Balcons du Dauphiné,**  
**La CC de la Côtière à Montluel,**  
**La CC de l'Est Lyonnais,**  
**La CC des Collines du Nord Dauphiné,**  
**La CC de Miribel Plateau,**  
**La CA Porte de l'Isère**  
**et le gestionnaire de l'aéroport**  
**Lyon - Saint Exupéry, Lyon Aéroport.**



# SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	<b>03</b>
Objectifs de la Charte	04
Signataires de la Charte	04
Six thématiques traitées	04
<b>Transports</b>	<b>05</b>
Transports en commun	06
Modes doux et covoiturage	07
Développement de la gare TGV	10
<b>Développement économique</b>	<b>11</b>
Le Schéma de Composition Générale de l'aéroport	12
Démarche plaine de Saint Exupéry	12
Promotion de l'offre aérienne auprès des entreprises	13
Commerces et services	14
<b>Emploi et formation</b>	<b>15</b>
Connaissances des métiers aéroportuaires	16
Employabilité des populations riveraines	16
<b>Environnement</b>	<b>18</b>
Fonds d'aides aux communes pour les projets environnementaux	19
Développement de l'hydrogène gazeux pour les véhicules	20
Développement de la biodiversité	21
Compensation locale des émissions de CO2	21
Suivi en temps réel de la qualité de l'air	22
<b>Monde agricole</b>	<b>23</b>
Vers une agriculture moins émettrice de CO2	24
Partenaire de l'expérimentation d'agriphotovoltaïsme	25
Vers une agriculture raisonnée	26
<b>Tourisme</b>	<b>27</b>
Promouvoir le potentiel touristique	28
Mettre en valeur le tourisme de proximité	28
<b>Gouvernance et pilotage</b>	<b>29</b>
Calendrier prévisionnel des actions	29
<b>Annexes</b>	<b>30</b>



# 01

## INTRODUCTION

Les Présidents des communautés de communes riveraines de la plateforme aéroportuaire Lyon - Saint Exupéry ainsi que les représentants de Lyon Aéroport, ont formalisé la troisième édition de la « charte de coopération économique et sociale ».

Cette initiative est le fruit d'un travail commun en faveur du territoire initié il y a vingt ans avec Lyon Aéro Emploi. Il fait suite à une première charte signée en 2011.

La charte 2020-2025 poursuit les actions menées dans les domaines des transports, du développement économique et de l'emploi et renforce la coopération des parties prenantes dans les domaines de l'agriculture et de l'environnement.

# **CHARTE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE**

## **Objectifs de la charte**

Cette charte a pour objectif de :

- formaliser et pérenniser les actions engagées en matière de coopération économique et sociale entre les signataires ;
- faciliter les échanges d'informations entre les partenaires et créer des synergies nouvelles,
- témoigner d'une ambition commune pour le développement économique, social et la gestion environnementale de ce territoire.

## **Signataires de la charte**

Les cinq communautés de communes Balcons du Dauphiné, de l'Est Lyonnais, des Collines du Nord Dauphiné, de Miribel et du plateau, de la Côtière à Montluel et la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère. Ces 6 EPCI regroupent 60 zones d'activités et plus de 280.000 habitants.

La plateforme aéroportuaire compte, quant à elle, plus de 200 entreprises et 5 700 emplois.

## **Six thématiques traitées**

Cette charte préconise le développement d'actions communes dans les domaines suivants :

- transports (desserte en transports en commun, modes doux, intermodalité, développement de la gare TGV) ;
- développement économique (développement des zones d'activités, disponibilités foncières, offre commerciale) ;
- emploi et formation (recrutement, employabilité, ...)
- agriculture (échanges autour d'une agriculture plus responsable) ;
- environnement (gestion concertée des émissions de CO<sub>2</sub>, de la biodiversité, de la ressource en eau, ..) ;
- tourisme (faire exister l'offre du territoire).



## 02

# TRANSPORTS

Les transports représentent un enjeu fort pour notre territoire. Les communes riveraines de l'aéroport ont connu une forte progression démographique et économique. Les besoins en transports en commun publics sont importants car le mode de transport dominant reste le véhicule individuel. En favorisant le développement des transports en commun sur le territoire, Lyon Aéroport souhaite également répondre à ses objectifs ambitieux en termes de réduction d'émissions de CO2.

Les accès à la plateforme aéroportuaire ont vu la part modale de la voiture individuelle baisser grâce, notamment, à la mise en service de Rhônexpress mais elle reste largement dominante. Le Sytral a développé deux lignes de bus en 2019 en direction de l'aéroport depuis la Métropole. Toutefois, l'offre en transports en commun en direction de la Côteière et de la plaine d'Heyrieux reste inexistante.

La gare TGV, quant à elle, a connu de très fortes progressions du trafic grâce à la mobilisation des acteurs du territoire et la mise en place de l'offre bas coût. Il faut poursuivre ces efforts et préparer l'avenir.

Les cheminements modes doux, sans être inexistants, demandent à être mieux organisés.

## Transports en commun

### ACTION 1

---

Chaque année, lors du comité de suivi de septembre, le planning prévisionnel pour l'année suivante sera établi afin d'identifier les opportunités de communication auprès des utilisateurs des transports en commun. Les supports (papier, sites internet, Réseaux sociaux...) de Lyon Aéroport et des communautés de communes seront mobilisés pour communiquer sur l'offre. Le même exercice sera réalisé pour les opérations de promotion sur le terrain.

 **Porteurs :** tous.

 **Echéance :** récurrente, comité de suivi de septembre.

 **Indicateur de réussite :** deux communications par communauté de communes et une opération terrain.



### ACTION 2

---

Lors du Comité de suivi de septembre, la campagne de lobbying auprès des acteurs publics pour l'année suivante sera arrêtée afin de promouvoir auprès des autorités organisatrices des transports, des correspondances efficaces et l'aménagement de points d'arrêt pour offrir une alternative à la voiture individuelle. Les communautés de communes associeront Lyon Aéroport à leurs ateliers transport et mobilité.

 **Porteurs :** tous.

 **Echéance :** récurrente, comité de suivi de septembre.

 **Indicateur de réussite :** développement des lignes et fréquences.

# Modes doux et co-voiturage



### ACTION 3

La CCEL étudiera, en concertation avec les communes concernées, la réalisation d'un axe cyclable le long de la RD 29 (entre Genas, l'aéroport et Colombier Saugnieu) dans le cadre de son schéma intercommunal de cyclabilité. Ce projet s'articulera avec les autres actions engagées en matière de mobilité par la CCEL pour renforcer les modes doux sur le territoire, en lien avec le PDIE de l'aéroport. En complément, un axe cyclable reliant Cargoport à Colombier Saugnieu, via le sud de la plateforme, est à l'étude. Pour le franchissement de l'A432 par une passerelle existante, un partenariat avec le Conseil Départemental sera sollicité. L'aéroport se prononcera sur la réalisation de la sécurisation de ses installations que suscite ce nouvel itinéraire cyclable.

**Porteurs :** CCEL, Lyon Aéroport

**Echéance :** 2022 suivant la programmation budgétaire de la CCEL.

**Indicateur de réussite :** comptages réalisés sur les nouvelles voies cyclables

## Modes doux et co-voiturage

### ACTION 4

---

Afin de développer le tourisme à vélo, la communauté de communes de la Côtière à Montluel étudiera, en concertation avec le Département de l'Ain, la réalisation d'une connexion transversale entre la Voie Bleue et la ViaRhôna par la Dombes. Ce nouvel axe permettra également de créer une voie directe vers l'aéroport, en franchissant le Rhône par le pont de Jons

 **Porteurs :** 3CM

 **Echéance :** 2021 – 2022 pour acter la réalisation de ces itinéraires

 **Indicateur de réussite :** réalisation des itinéraires.



### ACTION 5

---

Laéroport s'engage à mettre à jour en lien avec la CCEL la signalétique des chemins modes doux autour de l'emprise aéroportuaire.

 **Porteurs :** Lyon Aéroport

 **Echéance :** 2024

 **Indicateur de réussite :** pose de la signalétique

## Modes doux et co-voiturage



### ACTION 6

L'aéroport s'engage, dans le cadre de son plan de déplacements interentreprises, à mettre à disposition des salariés des entreprises du site les infrastructures nécessaires au développement de la pratique du vélo (abris, sites propres, ...) et de les inciter à utiliser les cheminements modes doux des communautés de communes grâce à la diffusion d'une information régulière et la pose d'une signalétique appropriée. Les stationnements modes doux sur l'aéroport seront ouverts aux particuliers se rendant sur la plateforme en vélo. L'aéroport étudiera l'extension de l'utilisation de ses stations vélos aux particuliers jusqu'ici dédié aux personnels de l'aéroport.

**Porteurs :** Lyon Aéroport

**Echéance :** récurrente à partir de 2022

**Indicateur de réussite :** développement de l'utilisation de la flotte vélo

### ACTION 7

Les signataires de la charte s'engagent à déployer un plan de promotion du co-voiturage, des transports en commun et vélo pour l'accès à la plateforme des salariés. Pour mémoire, l'aéroport utilise l'outil de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

**Porteurs :** tous.

**Echéance :** récurrente, point lors des Comités de suivi

## Développement de la gare TGV



### ACTION 8

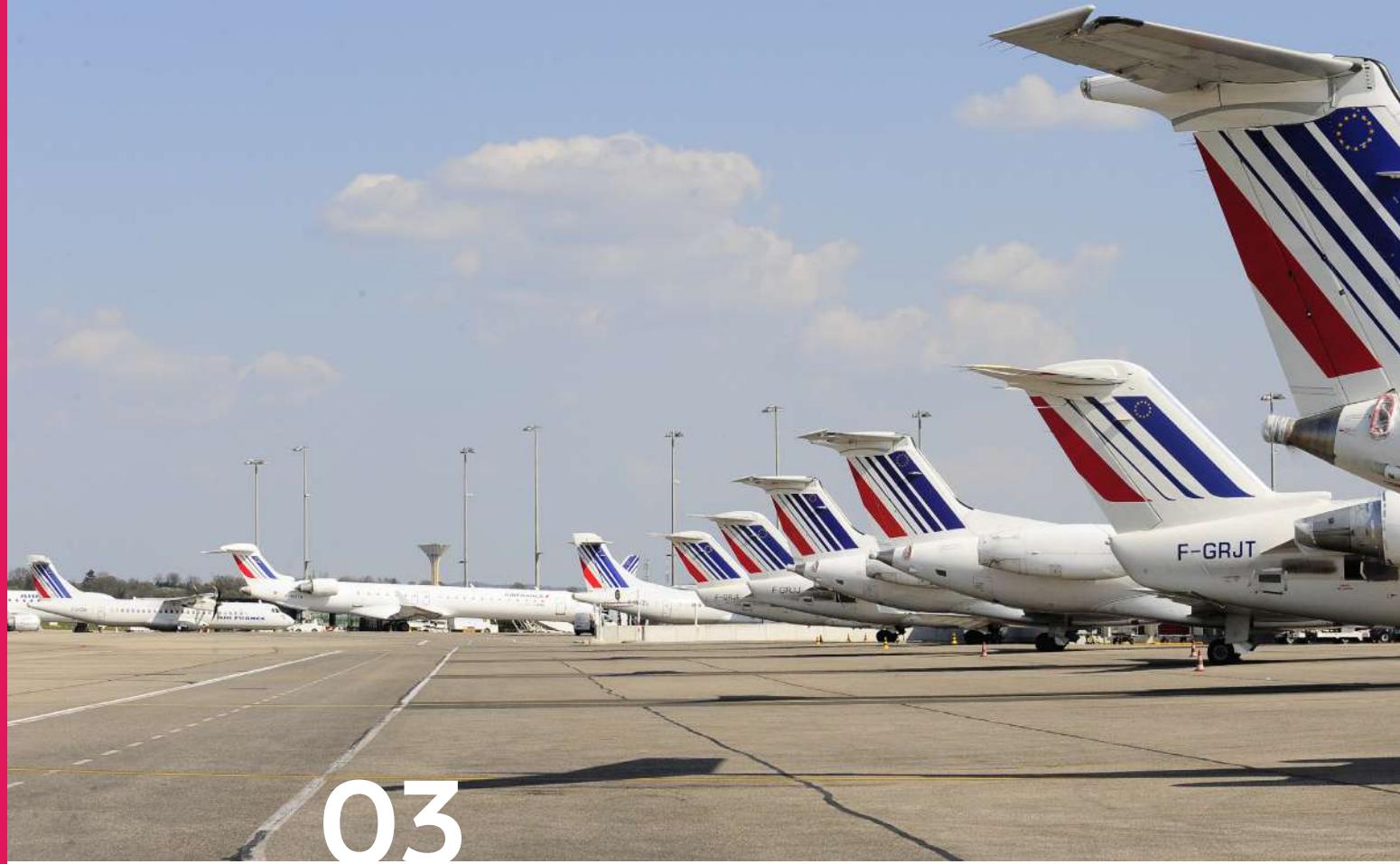
Les signataires de la charte s'engagent à mettre en œuvre un programme annuel :

- de lobbying en direction de la Région Auvergne Rhône-Alpes en faveur d'une desserte TER de la gare de l'aéroport ;
- d'information concernant l'offre TGV de la gare dans les bulletins municipaux, les sites web, dans les mairies avec une mise à jour tous les ans. L'aéroport communiquera deux fois par an les horaires de la gare TGV.

 **Porteurs** : tous.

 **Echéance** : récurrente, Comité de suivi de septembre pour l'année suivante.

 **Indicateur de réussite** : communiquer auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes une position commune. Communiquer une fois par an au minimum le guide horaire ou le lien vers le site de la SNCF sur les pages transport des sites internet des signataires.



03

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le territoire riverain de l'aéroport est situé à la croisée du Rhône, de l'Ain et de l'Isère. Malgré la présence de zones d'activités commerciales et logistiques importantes, son identité économique demande à être renforcée vis-à-vis des investisseurs intéressés par la qualité de ses dessertes autoroutières, ferrées et aériennes et sa proximité avec la métropole lyonnaise.

Par ailleurs, dans un domaine aussi concurrentiel que l'immobilier d'entreprise, il est nécessaire d'apporter des réponses rapides et pertinentes aux prospects en recherche de foncier et d'éviter les concurrences entre les territoires. A cette fin, les outils existants demandent à être renforcés.

Enfin, la démarche « Plaine de Saint Exupéry » apporte une nouvelle gouvernance pour la création des futures zones d'activités. Les partenaires non membres sont intéressés par plus d'informations.

## Le Schéma de Composition Générale de l'aéroport

### ACTION 9

---

Accompagner le développement de l'aéroport tel que tracé dans le Schéma de Composition Générale (SCG).

L'Etat et Lyon Aéroport ont mené en 2015 une concertation avec le territoire sur le Schéma de Composition Générale de développement de la plateforme.

A l'issue de cette démarche, les principes suivants ont été actés : optimisation des infrastructures à l'Est, économie dans la consommation d'espace et préservation du monde agricole, qualité urbaine des futures réalisations...

Afin de poursuivre la transparence et la concertation, chaque année à l'occasion du comité de pilotage, Lyon Aéroport informera les Présidents des communautés de communes signataires des projets en cours et à venir.

 **Porteurs :** Lyon Aéroport avec les Présidents des communautés de communes.

 **Echéance :** permanente, Comité de pilotage.

 **Indicateur de réussite :** l'organisation chaque année à l'occasion d'un Comité de pilotage, d'une présentation des projets de l'aéroport et la traduction des principes du Schéma de Composition Générale.

## Démarche plaine de Saint Exupéry

### ACTION 10

---

Les communautés de communes participant à la gouvernance de la démarche « Plaine de Saint Exupéry » (CCEL et CAPI) s'engagent à informer les signataires de la présente charte des avancées de la démarche.

 **Porteurs :** CCEL et CAPI

 **Echéance :** annuelle lors du Comité de pilotage

 **Indicateur de réussite :** régularité des rencontres

# Promotion de l'offre aérienne auprès des entreprises



### ACTION 11

Mieux faire connaître aux entreprises du territoire l'offre aérienne et les services disponibles à l'aéroport Lyon-Saint Exupéry. Il s'agit par exemple de s'associer, en lien avec les communautés de communes, aux événementiels organisés par les « clubs d'entreprises » du territoire.

**Porteurs :** Lyon Aéroport avec le support des communautés de communes.

**Echéance :** récurrente, point d'étape à chaque Comité de suivi.

**Indicateur de réussite :** une intervention une fois par an de Lyon Aéroport dans chacune des communautés de communes.

## Commerces et services

L'attractivité économique d'un territoire se mesure aussi par la qualité de l'offre de services aux entreprises. Il s'agit bien entendu de l'offre de transport, la restauration, l'hôtellerie, les centres d'affaires, etc. Il est nécessaire de développer une communication commune sur ces services.

### ACTION 12

---

Editer un guide numérique de promotion sur les services (restauration, hôtellerie, centres d'affaires, ...).

 **Porteurs :** Lyon Aéroport finance la réalisation et la maquette – les communautés de communes prennent en charge la collecte des informations et leur rédaction (CF Annexe Fiche projet 1).

 **Echéance :** 2022 pour l'identification des besoins et 2024 pour la mise en ligne.

 **Indicateur de réussite :** livraison du guide en format numérique.



## 04

# EMPLOI ET FORMATION

Les actions en faveur de l'emploi sont les plus anciennes et les plus abouties (Lyon Aéro Emploi). Nous souhaitons traiter les derniers freins au recrutement des riverains sur la plateforme aéroportuaire : la mobilité (transports en commun) et le niveau en langue anglaise. Par ailleurs, il est aussi nécessaire d'améliorer notre connaissance des besoins en termes d'emplois des entreprises du territoire afin de mieux les anticiper.

## Connaissances des métiers aéroportuaires

### ACTION 13

---

Une fois par an, Lyon Aéro Emploi présentera dans chacun des trois départements, les métiers aéroportuaires à l'occasion de la « semaine des métiers ».

 **Porteurs :** Lyon Aéroport pour l'animation et la communication. Les communautés de communes se chargent de l'accueil, la salle et les moyens logistiques (CF Annexe Fiche projet 2).

 **Echéance :** récurrente, calendrier fixé en Comité de suivi d'avril

 **Indicateur de réussite :** respect de la régularité des rencontres

## Employabilité des populations riveraines

### ACTION 14

---

Lyon Aéroport définira des modules de conversation en anglais professionnel afin d'augmenter l'employabilité des populations riveraines. La création des ateliers d'anglais et les sessions sur la plateforme sont financées par Lyon Aéroport. Les sessions sur le territoire seront financées par la communauté de communes organisatrice (CF Annexe Fiche projet 3).

 **Porteurs :** Lyon Aéro Emploi pour la conception des modules et la gestion du calendrier. Les communautés de communes ou les communes assureront le financement sur leur territoire.

 **Echéance :** récurrente, un point à chaque Comité de suivi.

 **Indicateur de réussite :** 5 ateliers à l'aéroport et au moins un dans chacune des communautés de communes par an.

## Employabilité des populations riveraines



### ACTION 15

Lyon Aéroport organisera avec son partenaire Pôle Emploi des ateliers de présentation des métiers de l'aéroport.

**Porteurs :** Lyon Aéro Emploi avec Pôle Emploi

**Echéance :** récurrente, un point à chaque Comité de suivi

**Indicateur de réussite :** 5 ateliers à l'aéroport et au moins un dans chacune des communautés de communes par an.

### ACTION 16

Lyon Aéro Emploi construira avec Pôle Emploi une photographie de l'emploi (offre / demande) sur le territoire et une analyse de l'origine géographique des salariés de la plateforme aéroportuaire.

**Porteurs :** Lyon Aéro Emploi, Pôle Emploi

**Echéance :** 2022

**Indicateur de réussite :** livraison des analyses



05

## ENVIRONNEMENT

La gestion de l'empreinte environnementale des activités économiques est une démarche qui s'impose dorénavant à tous. Pour qu'une activité soit durable, elle doit maîtriser son impact écologique. Cette démarche est parfois peu pertinente à l'échelle d'un seul acteur. C'est pourquoi les partenaires de la Charte souhaitent mutualiser leurs connaissances et leurs initiatives.

## Fonds d'aide aux communes pour les projets environnementaux



### ACTION 17

L'aéroport s'engage à apporter une aide financière aux communes pour leurs projets environnementaux. Les demandes seront remontées par les communautés de communes signataires de la charte. L'aéroport allouera 100.000 euros par communauté de communes sur la durée de la charte.

**Porteurs :** tous

**Echéance :** à partir de 2024 (post crise sanitaire)

**Indicateur de réussite :** l'utilisation du fonds d'aide aux communes.

## Développement de l'hydrogène gazeux pour les véhicules



### ACTION 18

Le partenariat de Lyon Aéroport avec la Région Auvergne Rhône-Alpes va permettre l'installation d'une station Hympulsion à l'aéroport à l'horizon 2022 proposant de l'hydrogène gazeux pour véhicules. Les signataires s'engagent à étudier, lors du renouvellement de leur flotte de service, l'acquisition ou la location de véhicules qui pourront utiliser l'hydrogène vert produit par la station de l'aéroport.

**Porteurs :** tous

**Echéance :** à partir de 2022

**Indicateur de réussite :** acquisition ou location de 5 véhicules par communauté de communes et 10 pour l'aéroport.

## Développement de la biodiversité



### ACTION 19

Echanger sur nos démarches de préservation des espèces protégées. L'aéroport s'engage à mettre à disposition les données de son observatoire de la biodiversité mises à jour chaque année.

**Porteurs :** tous

**Echéance :** récurrente, à la demande

**Indicateur de réussite :** développer les connaissances communes sur l'évolution de la biodiversité sur le territoire

## Compensation locale des émissions de CO<sub>2</sub>

### ACTION 20

L'aéroport ambitionne, à l'échéance de 2030, la neutralité Carbone. Les émissions résiduelles seront compensées localement à travers le replantage de haies, le développement de forêts, ... L'aéroport s'engage à développer sa compensation en priorité sur le territoire des partenaires de la charte.

**Porteurs :** Lyon Aéroport et tous.

**Echéance :** durée de la charte.

**Indicateur de réussite :** compenser 90% des émissions résiduelles de CO<sub>2</sub> sur le territoire des partenaires de la charte.

## *Suivi en temps réel de la qualité de l'air*



### ACTION 21

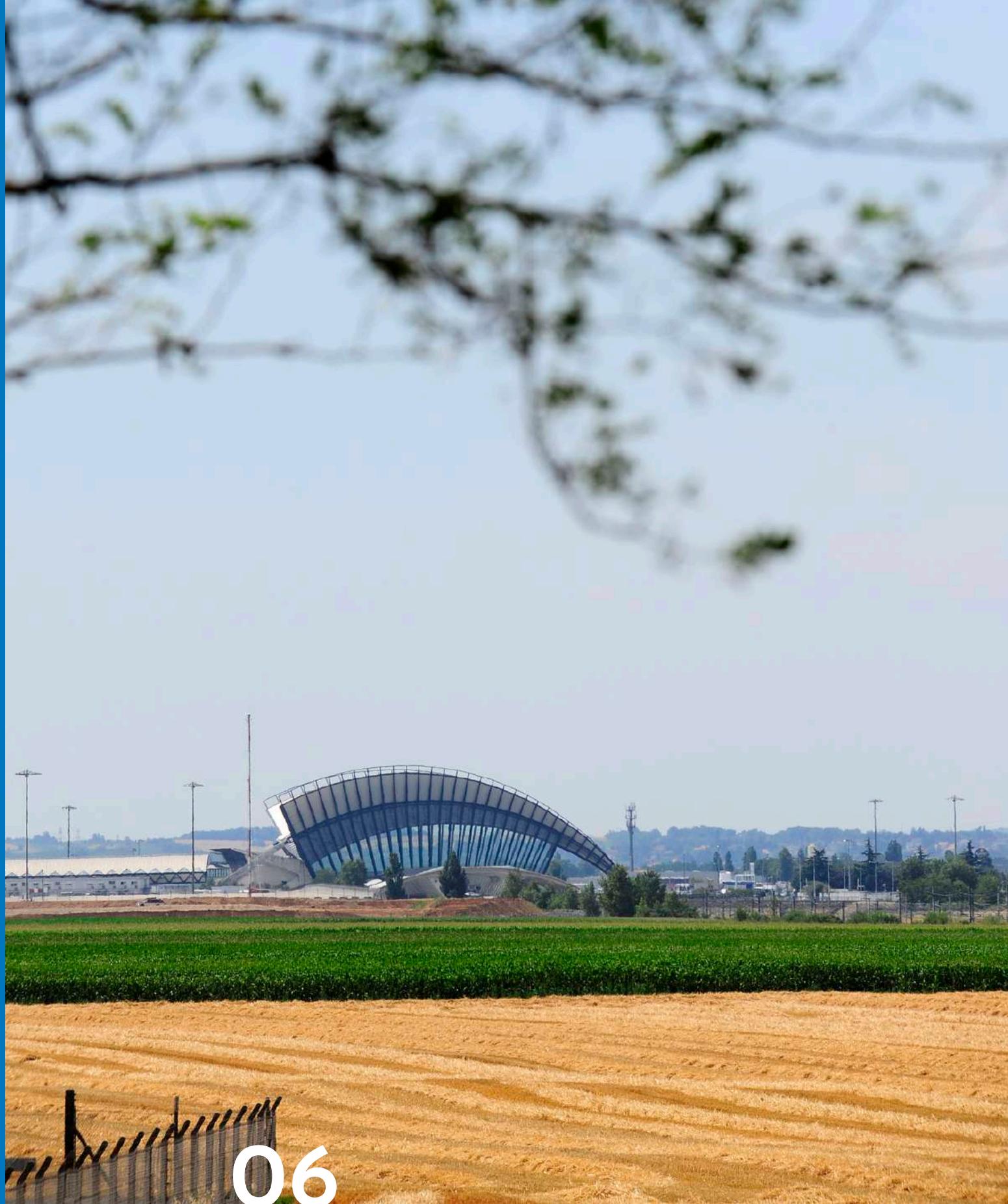
L'aéroport développe un dispositif de suivi, en temps réel, de la qualité de l'air. Dans un premier temps, les stations de mesure seront installées sur les mâts des microphones de CONSTAS (Jons, Pusignan, Janneyrias, Grenay, Saint-Quentin Fallavier). Les résultats seront accessibles au grand public. ATMO Auvergne Rhône-Alpes aura accès aux mesures pour compléter son propre réseau de capteurs et sera en charge de l'étalonnage annuel.

Les signataires de la charte pourront, s'ils le souhaitent, participer à ce réseau en installant des capteurs sur leur territoire. Ils seront alors intégrés dans l'outil de surveillance de la qualité de l'air financé par l'aéroport.

**Porteurs :** Lyon Aéroport, tous

**Echéance :** à partir de 2021, à la demande

**Indicateur de réussite :** développer un réseau local de surveillance de la qualité de l'air.



06

## MONDE AGRICOLE

## Vers une agriculture moins émettrice de CO2



### ACTION 22

---

Dans le cadre de ses relations avec le monde agricole, l'aéroport coopère avec le centre de recherche de la Chambre d'agriculture du Rhône SAINT EX INNOV notamment sur la baisse des émissions de CO2 dans l'agriculture. L'aéroport et SAINT EX INNOV proposent de partager les résultats de ces recherches avec le signataire de la charte.

 **Porteurs :** Lyon Aéroport et SAINT EX INNOV.

 **Echéance :** durée de la charte.

 **Indicateur de réussite :** communication des résultats sur l'agriculture économe en CO2.

# Partenaire de l'expérimentation agriphotovoltaïsme



### ACTION 23

L'aéroport va développer une expérimentation d'agriphotovoltaïsme. Il s'agit de coupler une activité agricole avec une production d'énergie photovoltaïque. L'aéroport propose d'intégrer les signataires de la charte au Comité de pilotage de cette expérimentation afin de partager largement les résultats et les retours d'expérience.

**Porteurs :** Lyon Aéroport et les partenaires de l'expérimentation

**Echéance :** durée de la charte

**Indicateur de réussite :** intégration des signataires de la charte au Comité de pilotage.

## Vers une agriculture raisonnée



### ACTION 24

L'aéroport développe une expérimentation d'agriculture raisonnée sur des terrains au Nord de la plateforme. Il est accompagné par le laboratoire de recherche SAINT EX INNOV et le bureau d'études Laboraterre. L'aéroport propose d'intégrer au Comité de suivi les signataires de la charte pour diffuser les résultats des expérimentations et les bonnes pratiques.

**Porteurs :** Lyon Aéroport et ses partenaires

**Echéance :** durée de la charte.

**Indicateur de réussite :** communication une fois par an des résultats des expérimentations.



07

## TOURISME

## Promouvoir le potentiel touristique

### ACTION 25

---

Dans le guide numérique de promotion des services (actions 12), un chapitre sera consacré à la présentation de l'offre touristique du territoire : visites touristiques sur une journée ou une demi-journée, transport, restauration, activités sportives, et intégrera les liens vers les sites web des Offices de tourisme locaux.

Les communautés de communes qui souhaitent promouvoir leur potentiel touristique pourront également réfléchir à une offre commune et pourront faire appel à un prestataire pour les aider à élaborer cette offre et surtout à la commercialiser.

 **Porteurs :** Lyon Aéroport finance la réalisation de la maquette – les communautés de communes intéressées prennent en charge la collecte des informations et leur rédaction (CF en annexe le budget prévisionnel).

 **Echéance :** livraison du guide numérique en 2024

 **Indicateur de réussite :** création d'une offre « clé en main » et son intégration dans le guide.

## Mettre en valeur le tourisme de proximité

### ACTION 26

---

Mettre en valeur le tourisme de proximité : plusieurs communautés de communes possèdent un patrimoine à valoriser.

Intégrer cette offre touristique de proximité sur le futur site dédié au territoire.

 **Porteurs :** les communautés de communes intéressées et Lyon Aéroport.

 **Echéance :** 2024 avec la mise en ligne du site dédié au territoire

 **Indicateur de réussite :** mise en ligne sur le site



# 08

## GOUVERNANCE ET PILOTAGE

Deux fois par an, le Comité de suivi de la charte, composé des collaborateurs des communautés de communes et ceux de Lyon Aéroport se réuniront afin de suivre le déroulement des actions (avril, septembre).

Une fois par an, en avril, le Comité de pilotage composé des Présidents et représentants des communautés de communes et de la Direction de Lyon Aéroport, se réunira avec, comme ordre du jour :

- un point d'avancement des actions de la charte avec des indicateurs de suivi ;
- un point d'étape sur le « Schéma de Composition Générale » de l'aéroport et la présentation des principaux projets en cours et à venir sur le territoire ;
- un point sur la démarche « Plaine de Saint Exupéry » par la CCEL et/ou la CAPI.

### Calendrier prévisionnel des actions datées :

**2021** : Déploiement du réseau de surveillance de la qualité de l'air

**2022** : Inauguration de la station hydrogène Hympulsion

Rendu de l'étude sur l'origine des salariés de la plateforme Lyon-Saint Exupéry

Lancement du recueil des informations pour le guide des services

Etude de développement des cheminements doux

**2023** : Mise à jour de la signalétique chemin modes doux

**2024** : Mise en place du fonds d'aide aux projets environnementaux des Communes

Mise en ligne de l'offre touristique sur le site web riverains.

## **ANNEXE FICHE PROJET 1**

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

#### **Fiche projet Guide Commerces et Services 2024** **Séminaire, restauration, hôtellerie et promotion touristique**

Guide numérique de promotion sur les services (restauration, hôtellerie, centres d'affaires et promotion touristique).

**Partenaires :** - Lyon Aéroport  
- Les communautés de communes intéressées

**Budget :** Lyon Aéroport pour la maquette et réalisation du site : estimation 10 000 €. Les communautés de communes intéressées pour la collecte des besoins/informations, rédaction et mise à jour.

**Echéance :** - 2022 pour l'identification des besoins,  
- 2024 pour la mise en ligne.

**Indicateur de réussite :** livraison du guide en format numérique.

## **ANNEXE**

## **FICHE PROJET 2**

### **CONNAISSANCES DES MÉTIERS AÉROPORTUAIRES**

#### ***Fiche projet « Semaine des métiers »***

Lyon Aéro Emploi présentera dans l'Ain, l'Isère et le Rhône, les métiers aéroportuaires à l'occasion de la « semaine des métiers », pour répondre à la curiosité des candidats à l'emploi de découvrir des métiers qui pourraient un jour être le leur.

**Objectif :** inviter le candidat à créer son parcours vers l'emploi.

**Partenaires :** - Lyon Aéroport  
- Les communautés de communes du territoire de l'aéroport

**Calendrier :** tous les ans, calendrier fixé en Comité de suivi d'avril

**Financement :** Animation et communication : Lyon Aéroport pour un coût d'environ 10 700 € (trois sessions). Participation de la communauté de communes : prêt d'une salle (200 places assises), sonorisation, vidéoprojecteur, boissons.

**Echéance :** récurrente - 1 fois par an

**Indicateur de réussite :** respect de la régularité des rencontres

## **ANNEXE**

## **FICHE PROJET 3**

### **EMPLOYABILITÉ DES POPULATIONS RIVERAINES**

#### ***Fiche projet « Ateliers d'anglais »***

***Modules de conversation en anglais***

Vingt-quatre fois par an, le jeudi de 16h00 à 18h00, un atelier d'anglais est organisé dans les locaux d'un relais emploi.

**Objectif :** faciliter l'accès aux métiers de l'aéroport par l'acquisition d'une aisance à s'exprimer en anglais.

**Partenaires :**

- Lyon Aéroport
- Communautés de communes du territoire de l'aéroport
- CCI Nord Isère

**Calendrier :** action permanente

**Financement :**

Conception, planification des modules : Lyon Aéroport

Financement des sessions sur l'aéroport : Lyon Aéroport

Financement et organisation des ateliers sur le territoire : la communauté de communes d'accueil pour un coût prévisionnel par atelier de 160 € (non assujetti à la TVA).



Communauté de Communes  
de l'Est Lyonnais



Communauté de Communes



Powered by

